

I G R E T E C



Présentation des résultats de l'année 2007 - Objectifs pour la période :

Déclaration environnementale 08



I G R E T E C



Présentation des résultats de l'année 2007 - Objectifs pour la période :

Déclaration environnementale 08

Déclaration environnementale 08





Table des matières

Chapitre 1 : Introduction	7
1. PREFACE	7
2. INFORMATIONS GENERALES	8
2.1. LE CYCLE NATUREL DE L'EAU	8
2.2. LE CYCLE DE L'EAU POTABLE	9
2.3. LES PARTENAIRES	10
2.3.1. S.P.G.E	10
2.3.2. AQUAWAL	10
2.3.3. CONTRATS DE RIVIERES	10
2.4 PRINCIPAUX TEXTES LEGAUX APPLICABLES DANS LE SECTEUR DE L'EAU	12
2.4.1. LA DIRECTIVE-CADRE DE L'EAU	12
2.4.2. LE CODE DE L'EAU	12
Chapitre 2 : Déclaration environnementale 2008	13
1. NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2008-2011	13
2. IGRETEC ET L'ASSAINISSEMENT	14
2.1. SITUATION ACTUELLE ET FUTURE	14
2.1.1 GENERALITES	14
2.1.2. PLANIFICATION DES REALISATIONS DANS LE CADRE DU PLAN GLOBAL D'ASSAINISSEMENT DE NOTRE SOUS-BASSIN (PROGRAMME 2000-2004)	17
2.1.3. PLANIFICATION DES REALISATIONS DANS LE CADRE DU PLAN GLOBAL D'ASSAINISSEMENT DE NOTRE SOUS-BASSIN (PROGRAMME 2006-2009)	21
2.2. L'EPURATION DES EAUX USEES	23
2.2.1. LES PASH	23
2.2.2. L'EPURATION DES EAUX USÉES	24
3. IGRETEC ET L'EXPLOITATION	33
3.1. PRESENTATION DES ACTIVITES D'EPURATION, DE POMPAGE, DE DEMERGEMENT ET DE COLLECTE	33
3.2. PRESENTATION DE NOUVEAU OUVRAGES	34
3.2.1. LA STATION D'EPURATION DE ROSELIES (127.000 EH)	34
3.2.2. LA STATION D'EPURATION DE MARCHIENNE-AU-PONT (80.000 EH)	36
3.2.3. LA STATION D'EPURATION DE FLEURUS-CENTRE (7.000 EH)	37
4. IGRETEC ET SON SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	38



4.1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	38
4.2. NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	39
4.3. OUVRAGES ENREGISTRES	41
4.4. ANALYSE DES ASPECTS ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	43
4.5. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS DIRECTS	43
4.5.1. TABLEAU AMDEC	44
4.5.2. TABLEAU KINNEY	46
4.6. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS INDIRECTS	49
4.7. OBJECTIFS ET CIBLES ENVIRONNEMENTAUX	49
4.7.1. PRESENTATION DES CIBLES ATTEINTES	49
4.7.2. PRESENTATION DES CIBLES EN COURS DE REALISATION ET RECURRENTES	54
4.8. VEILLE LEGALE ET REGLEMENTAIRE	64
4.9. AUDITS INTERNES	64
4.10. REVUE DE DIRECTION	64
4.11. DECLARATION ENVIRONNEMENTALE	64
5. DONNEES CHIFFREES (ANNEE 2007) SUR LES RESULTATS DES ACTIVITES D'EPURATION	65
5.1. QUALITE DES INFLUENTS ET EFFLUENTS (REJET DANS LE MILIEU AQUATIQUE)	65
5.1.1. DBO5	65
5.1.2. DCO	66
5.1.3. MES	67
5.1.4. AZOTE ET PHOSPHORE	68
5.1.5. VOLUMES DES EAUX USEES TRAITEES	69
5.2. PRODUCTION DE DECHETS	70
5.2.1. BOUES D'EPURATION	70
5.2.2. DECHETS	72
5.3. NUISANCES OLFACTIVES	73
5.4. CONSOMMATION OU ACHAT DE MATIERES PREMIERES ET CARBURANTS	74
6. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS	77
6.1. DEFINITIONS	77
6.2. ABREVIATIONS	78
7. RAPPORT DU VERIFICATEUR	79
8. ADRESSE ET NOM DES PERSONNES DE CONTACT	80
9. LISTE DES OUVRAGES D'EPURATION EXPLOITES PAR IGRETEC	81
10. BIBLIOGRAPHIE	86



Chapitre 1 : Introduction

1. PREFACE

L'eau, élément primordial de la qualité de la vie.

Apparue il y a 4 milliards d'années, origine de la vie et constituant principal des organismes vivants, l'eau est un élément indispensable.

Toutefois, les activités humaines ont toujours généré des déchets et pollué cette ressource naturelle. Mais les écosystèmes des milieux aquatiques et des terres humides, riches en biodiversité, se sont chargés de l'assainir pendant longtemps.

Cependant, la croissance démographique et l'industrialisation de notre civilisation au cours du XXème siècle sont à l'origine d'atteintes importantes à notre environnement. Ce dernier en est durement affecté aujourd'hui : développement de maladies, disparition de certaines espèces, réchauffement climatique, « trou » dans la couche d'ozone, pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques, etc.

Dans le domaine de l'eau, la consommation croissante liée à une augmentation de nos besoins pour des usages divers (hygiène, alimentation, industries, loisirs, etc.) reflète bien l'ampleur du problème. Du captage de nos eaux de surface ou de nos eaux souterraines à notre robinet ... de notre robinet à l'égout ... de l'égout à la station d'épuration, il n'y a qu'un pas.

L'épuration des eaux usées est une condition sine qua non pour obtenir au bout du compte une eau de qualité. Conforté par l'expérience acquise dès le début des années soixante dans l'épuration des eaux usées des bassins hydrographiques des ruisseaux du Soleilmont et d'Acoz, IGRETEC s'est vu confier en 1977, par les autorités régionales de l'époque, la mission de concevoir, réaliser, gérer et exploiter les ouvrages destinés à la collecte et à l'épuration des eaux usées de son territoire.

La mise en œuvre de ce vaste programme d'investissements qui couvre l'ensemble de la Région wallonne s'est accentuée au cours de la dernière décennie.

Cette préservation vitale dispose d'un cadre législatif défini au travers de la Directive Cadre de l'Eau 2000/60/CE adoptée le 23 octobre 2000 pour coordonner les nombreux textes existants. Cette Directive Cadre de l'Eau a été transposée en droit belge, notamment dans le Code de l'Eau.

La présente déclaration environnementale s'inscrit résolument dans la démarche environnementale de la Région wallonne, de la SPGE et de nos associés. Elle est le fruit du remarquable travail de l'ensemble du personnel du Service « Exploitation des ouvrages d'épuration » dans le cadre de notre système de management environnemental.

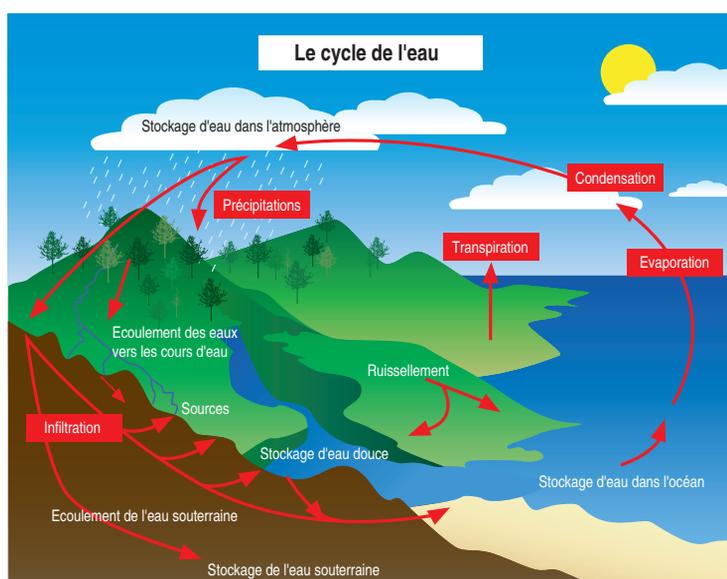
Cela fait déjà six ans que notre première déclaration environnementale a été validée. Cette nouvelle version présente les actions menées en 2007 ainsi que celles qui seront réalisées dans les années futures pour améliorer nos performances en matière d'environnement.

M. DEBOIS
Directeur Général

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Avant de dresser le bilan de l'ensemble des actions réalisées au cours des trois dernières années, période qui couvrait le cycle de notre certification ISO14001 précédent, et d'exposer les lignes directrices pour les trois prochaines, nous présentons dans cette première partie le contexte général dans lequel nous exerçons nos activités d'épuration.

2.1. LE CYCLE NATUREL DE L'EAU



Environ 70% de la surface de la terre est recouverte d'eau. A 97%, la masse totale d'eau est de l'eau salée contenue dans les mers et océans. Le reste est de l'eau douce dont 68% est contenue sous forme solide dans les glaciers et calottes glaciaires. L'eau directement disponible pour les besoins humains (agriculture, boisson, hygiène, etc.) représente moins d'1% du volume total d'eau présent sur Terre.

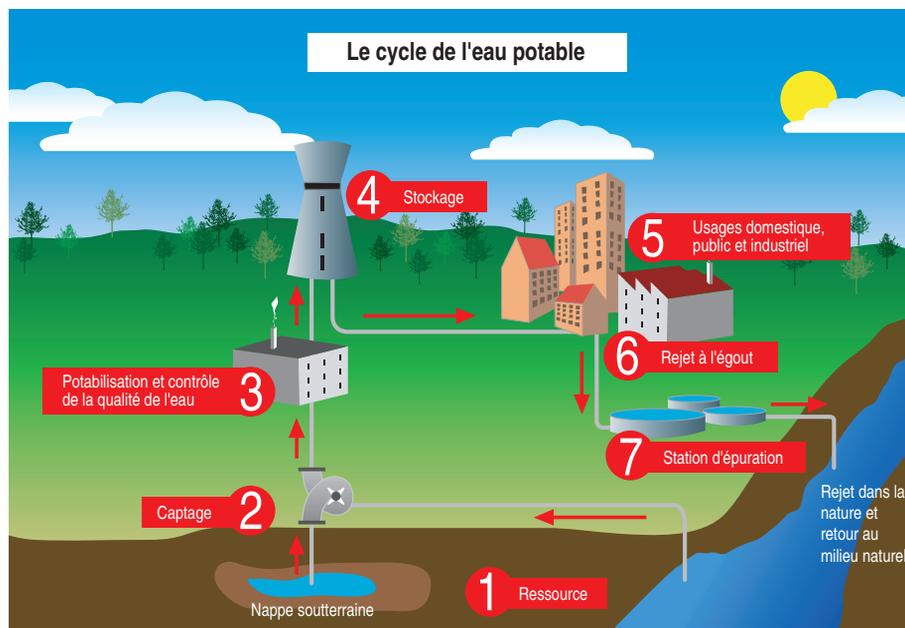
L'accès à l'eau est inégalement réparti sur le globe terrestre. En effet, l'eau devient de plus en plus rare et donc, de plus en plus convoitée. Si, dans les années à venir, la répartition de la ressource et sa gestion ne s'améliorent pas, le manque d'eau pourrait devenir une préoccupation importante pour les 2/3 de la population mondiale.

L'eau obéit depuis toujours à un principe perpétuel : le cycle naturel de l'eau. Les masses d'eau sont soumises

à l'évaporation due à l'incroyable énergie que fournit constamment le soleil. La vapeur d'eau vient gonfler les nuages de l'atmosphère. Dans certaines conditions, la vapeur d'eau se condense en fines gouttelettes d'eau ou en cristaux de glace qui peuvent grossir. Les gouttes d'eau ou les flocons de neige formés précipitent sous l'effet de la gravité. Une fois au sol, l'eau ruissèle en surface pour alimenter des cours d'eau ou s'infiltrer pour rejoindre par percolation une nappe souterraine. L'eau souterraine peut alimenter les masses d'eaux de surface par résurgence. Au final, l'eau rejoint les masses d'eau, principalement mers et océans, par déversement du cours d'eau. Enfin, le cycle peut reprendre.

Rappelons-le également, l'eau est un composé chimique essentiel et principal pour tous les organismes vivants connus. Le corps humain adulte est ainsi composé à 60% d'eau.

2.2. LE CYCLE DE L'EAU POTABLE



A plus petite échelle, l'Homme a appris à collecter l'eau, à la rendre potable, à la distribuer, à l'épurer, etc. Ces différents traitements peuvent être représentés dans un cycle d'usage anthropique, le cycle de l'eau potable.

En Région wallonne, les ressources d'eaux douces sont abondantes, qu'elles soient souterraines ou de surface. Ces ressources en eau sont utilisées de différentes manières : distribution publique d'eau potable, prélèvements industriels et agricoles, refroidissement des centrales électriques et des usines, etc.

L'ensemble des opérateurs publics en Belgique prélève environ 400 millions de mètres cubes d'eau chaque année dans les ressources d'eaux de surface et souterraines. Environ 230 millions de mètres cubes de cette quantité sont prélevés par des producteurs d'eau wallons. Le solde, soit environ 170 millions de mètres cubes, est prélevé par des producteurs d'eau dont le siège social est situé en Flandre ou à Bruxelles.

Les eaux sont prélevées en eaux de surface et traitées dans des usines de potabilisation ou captées dans les nappes souterraines (puits forés ou galeries creusées). Dans ce cas, les zones de captage sont soumises à une réglementation stricte pour prévenir les contaminations de nappes.

Une fois prélevée, l'eau est transportée vers les ouvrages de stockage (châteaux d'eau et réservoirs) pour être distribuée. Au cours de ce trajet, l'eau peut être échangée entre opérateurs pour des raisons techniques ou économiques.

La consommation totale en Wallonie s'élève à environ 165 millions de mètres cubes par an pour toutes les activités (ménages, industries, agriculture, administrations, services, ...). Cela équivaut à environ 45 mètres cubes par habitant et par an ou 130 litres par jour et par habitant.

Sur ces 130 litres, la consommation des ménages est estimée à environ 90 litres par jour et par habitant. De ce fait, la Wallonie est la région d'Europe occidentale où la consommation d'eau du robinet est la plus faible.

Après usage (domestique, industriel et autres), les eaux sont chargées de polluants divers qu'il y a lieu d'éliminer avant rejet pour préserver le milieu naturel. Ce traitement est assuré par les stations d'épuration d'eaux usées. Une fois épurées, les eaux retournent en eaux de surface où elles peuvent être à nouveau prélevées pour alimenter un nouveau cycle.

Depuis toujours, les métiers liés au cycle de l'eau potable ont une place importante dans les activités d'IGRETEC. En effet, notre intercommunale conçoit et réalise de nombreux ouvrages destinés au stockage et à la distribution d'eau potable ainsi que des ouvrages destinés à la collecte et à l'épuration des eaux usées.

Dans le cadre de la gestion des parcs d'activités économiques, IGRETEC a été en charge de la distribution de l'eau potable jusqu'à la reprise de cette activité par Aquasambre (devenue SWDE). Par ailleurs, nous exploitons un nombre croissant d'ouvrages d'épuration : collecteurs, bassins d'orage, stations de pompage et stations d'épuration.

D'autres ouvrages ont également été aménagés pour la gestion de l'eau, son exploitation touristique, sa fonction esthétique en milieu urbain et rural ainsi que pour le transport par voies d'eau.

Notre savoir-faire dans le secteur de l'eau est multidisciplinaire et reconnu en Région wallonne. Nos compétences se sont même exportées à l'étranger, notamment au Maroc, au Venezuela et en Corée.

Nous sommes également reconnus en tant qu'organisme de démergement agréé depuis 1987 et notre Service « Exploitation » a repris la gestion de ces ouvrages en 2004. Notre mission consiste à protéger des inondations les zones alluviales habitées et affaissées à la suite de l'exploitation minière du sous-sol. Ces zones se rencontrent entre autres dans la région de Charleroi, Tamines et Aiseau-Prezles.

La capacité épuratoire installée dans la zone confiée à IGRETEC avoisine actuellement les 90%, ce qui constitue un des meilleurs résultats au niveau de la Région wallonne.

2.3. LES PARTENAIRES

2.3.1. S.P.G.E

La SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) est un acteur important dans la gestion de l'eau en Région wallonne. En effet, créée le 15 avril 1999 par le Gouvernement wallon, la SPGE a essentiellement la mission d'assurer la coordination et le financement du secteur de l'eau en Wallonie. En concertation avec les autres partenaires de l'eau (le comité de contrôle, le collège d'évaluation, le comité des experts, les producteurs et distributeurs d'eau potable, les communes et les organismes d'assainissement agréés), elle s'occupe prioritairement de l'assainissement des eaux usées et de la protection des captages. Elle a une série d'autres rôles comme celui de veiller à la qualité des eaux de baignade.



2.3.2. AQUAWAL



AQUAWAL est l'union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau regroupant les principaux producteurs et distributeurs d'eau potable ainsi que l'ensemble des organismes d'assainissement agréés de la Région wallonne. Au sein d'AQUAWAL, diverses commissions spécialisées (« assainissement », « EMAS », « sécurité », « automatisation », « eau, industrie et agriculture », « production », « distribution », etc.) analysent des problèmes qui leur sont soumis et émettent des recommandations.

2.3.3. CONTRATS DE RIVIERES

Les contrats de rivières sont des chartes adoptées par les représentants des mondes politique, administratif, enseignant, socio-économique, associatif et scientifique, les riverains, les gérants de campings, de villages de vacances, d'infrastructures touristiques, les responsables de mouvements de jeunesse, les pêcheurs, les défenseurs de l'environnement, les amateurs d'histoire et de patrimoine, les agriculteurs, les industriels, les propriétaires terriens, les mandataires communaux et provinciaux, etc. Ces acteurs peuvent, en effet, avoir une influence sur la qualité de la rivière, par extension le cours d'eau ou le lac, située dans leur bassin hydrographique.

Les contrats de rivière se formalisent par des rencontres régulières qui ont pour base de discussion un programme d'actions concerté de restauration de la qualité des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin hydrographique.

Les domaines abordés par les contrats de rivière couvrent de nombreux aspects tels que :

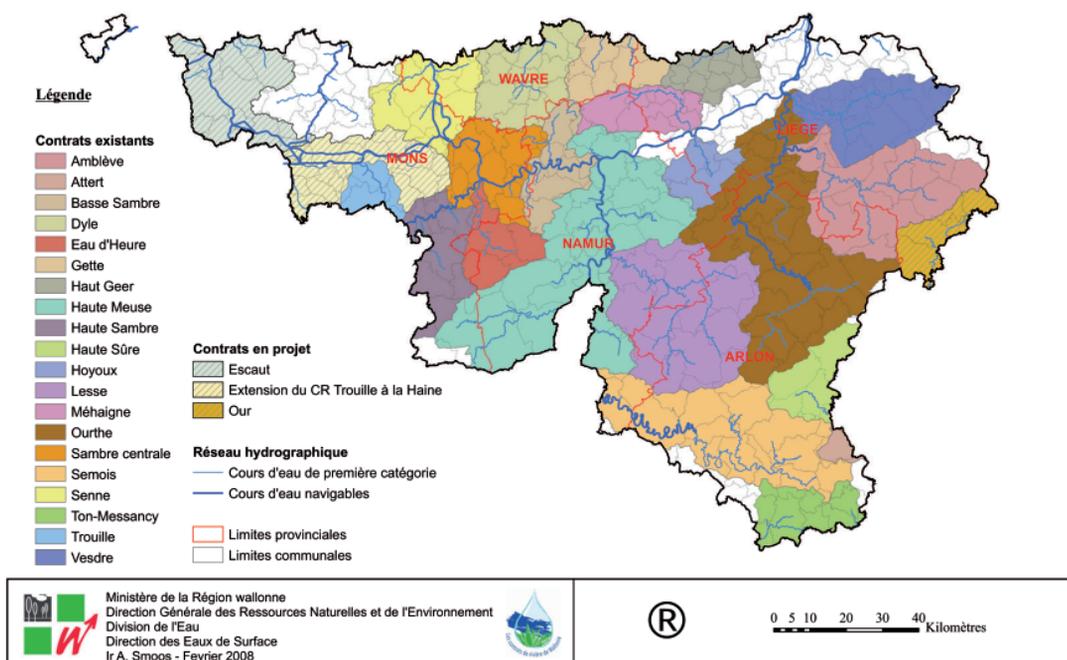
- la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- les risques liés aux inondations et la gestion quantitative ;
- la restauration des cours d'eau et la gestion concertée ;
- l'aménagement du territoire dans la vallée ;
- la conservation de la nature et la préservation des écosystèmes aquatiques ;
- la gestion des paysages ;
- les activités économiques en rapport avec l'eau ;
- l'agriculture et la forêt ;
- le tourisme et les loisirs ;
- le transport fluvial ;
- la gestion des déchets ;
- l'information et la sensibilisation du public ;
- les activités pédagogiques sur le thème de l'eau ;
- etc.

Depuis 1993, plusieurs circulaires ministérielles successives définissent puis élargissent les conditions d'acceptabilité et les modalités d'élaboration des contrats de rivière en Région wallonne.

IGRETEC s'intègre dans les contrats de rivière notamment en s'engageant d'une part à construire les ouvrages d'assainissement prévus dans les plans d'investissements et, d'autre part, plus particulièrement pour le Service « Exploitation des ouvrages d'épuration », à les exploiter.

La carte suivante situe sur le territoire wallon l'étendue des contrats de rivière. Un contrat de rivière s'applique dans la zone dont IGRETEC gère les ouvrages d'épuration. Il s'agit du contrat de rivière « Haute Sambre et Affluents ». Ce contrat de rivière est structuré en groupes de travail thématiques « Eau d'Heure », « Haute Sambre » et « Sambre Centrale » auxquels le RME (Responsable du Management Environnemental) et/ou le RME adjoint participent régulièrement.

Carte des contrats de rivière – situation en février 2006 (source : DGRNE)



2.4. PRINCIPAUX TEXTES LEGAUX APPLICABLES DANS LE SECTEUR DE L'EAU

2.4.1. LA DIRECTIVE-CADRE DE L'EAU

La lutte contre la pollution de l'eau a été l'une des premières préoccupations de la politique environnementale européenne. De ce fait, plus de 30 directives relatives à l'eau ont été adoptées depuis 1975.

Ce nombre important de directives aux approches différentes ne permettait pas une vision globale et cohérente. C'est pourquoi, la commission européenne a décidé de rédiger un texte coordonné qui définit un cadre pour la politique européenne en matière d'eau, la directive-cadre de l'eau 2000/60/CE adoptée le 23 octobre 2000. L'Europe y définit notamment les districts hydrographiques comme base de travail à la restauration de la qualité des eaux en général.

Pour y parvenir, la directive-cadre de l'eau définit des échéances que les pays membres doivent respecter :

- Le 22 décembre 2003 : transposition de la directive en droit national ou régional de la directive-cadre de l'eau. Celle-ci a été transposée en droit wallon par l'adoption du Code de l'Eau qui est entré en vigueur le 12 avril 2005.
- Le 22 juin 2003 : délimitation des districts hydrographiques internationaux et désignation des autorités compétentes. La Wallonie ne compte aucun district hydrographique propre vu l'absence d'embouchure en mer sur le territoire wallon. Au stade actuel, les bassins hydrographiques wallons sont rattachés à quatre districts hydrographiques internationaux : la Meuse, l'Escaut, le Rhin et la Seine.
- Le 22 décembre 2004 : identification et caractérisation des masses d'eau, analyse de leurs caractéristiques, étude de l'incidence de l'activité humaine sur l'état des eaux de surface et des eaux souterraines, analyse économique de l'utilisation de l'eau, tenue d'un ou de plusieurs registres reprenant toutes les zones protégées dans le cadre d'une législation communautaire et recensement de toutes les masses d'eau utilisées pour le captage, ainsi que toutes les masses d'eau destinées à un tel usage dans le futur.
- Le 22 décembre 2006 : définition de programmes de surveillance de l'état des eaux afin de dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux au sein de chaque district hydrographique.
- le 22 décembre 2009 : définition de programmes de mesures basés sur les résultats des analyses des districts hydrographiques et définition de plans de gestion.

- Le 01 janvier 2010 : définition d'une politique de tarification incitant les usagers à utiliser les ressources de façon efficace et d'une méthode de récupération des coûts des services de l'eau auprès des différents secteurs économiques utilisateurs.
- Le 22 décembre 2012 : mise en œuvre de toutes les mesures définies ci-avant.
- Le 22 décembre 2015 : atteinte des objectifs de la directive-cadre, c'est-à-dire parvenir à un bon état des eaux de surface, obtenir un bon potentiel écologique et un bon état chimique des masses d'eau artificielles et fortement modifiées, obtenir un bon état des eaux souterraines et assurer le respect de toutes les normes et de tous les objectifs établis pour les zones protégées.

2.4.2. LE CODE DE L'EAU

Le droit en matière d'environnement occupe une place de plus en plus importante dans la législation wallonne actuelle. Pour améliorer la lisibilité de l'ensemble des décrets et textes réglementaires existants et à venir, le Gouvernement wallon a décidé de les coordonner dans un seul volume, le Code de l'environnement. Celui-ci est encore en cours de rédaction mais à terme, il sera composé de 8 livres dont les thèmes sont les suivants :

- Livre I : les Dispositions générales (Arrêté du Gouvernement wallon du 17 mars 2005)
- Livre II : le Code de l'eau (Arrêté du Gouvernement wallon du 03 mars 2005)
- Livre III : le Permis d'environnement (Arrêté du Gouvernement wallon du 04 juillet 2002)
- Livre IV : les Déchets
- Livre V : l'Air
- Livre VI : les Nuisances sonores
- Livre VII : les Sols et sous-sols
- Livre VIII : le Patrimoine naturel

Le livre qui intéresse IGRETEC dans son activité d'épuration des eaux usées est le Code de l'eau. Avec près de 900 articles et 51 annexes, il sera certainement le plus volumineux des livres.

Les matières prises en considération dans le Code de l'eau sont vastes et diversifiées. Il s'agit, par exemple, de la protection des eaux souterraines, la gestion des cours d'eau, la distribution d'eau, l'épuration des eaux usées ou encore l'établissement des taxes.

>

Chapitre 2 : Déclaration Environnementale 2008

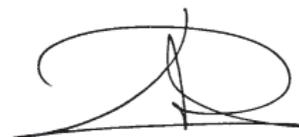
1. NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2008-2011

Depuis la signature du contrat de service avec la SPGE en juin 2000, les préoccupations environnementales du Service Exploitation des ouvrages d'épuration sont devenues de plus en plus présentes et font désormais partie de notre mode de fonctionnement et de décision.

Le système de management environnemental a été conçu pour s'étendre progressivement à l'ensemble des collecteurs, stations d'épuration et de pompage gérées par IGRETEC, au fur et à mesure de leur mise en activité et au plus tôt à la réception définitive de l'ouvrage.

Pour la période 2008-2011, notre politique environnementale s'appuiera sur les objectifs de la politique précédente avec néanmoins quelques évolutions :

1. assurer la veille légale et réglementaire des législations régionales, fédérales et européennes relatives à nos activités et de nos implantations ;
2. mettre en place des contrôles d'application de la législation par des audits internes ;
3. viser une amélioration continue de notre système de management environnemental, de nos performances environnementales et de la prévention des pollutions ;
4. intégrer les aspects environnementaux lors de tout investissement ou adaptation de nouvelles technologies ;
5. poursuivre la responsabilisation de l'ensemble des collaborateurs à travers la sensibilisation et la formation, à tous les niveaux, de manière à optimiser le comportement environnemental de l'ensemble de notre personnel ;
6. maintenir la communication avec les différentes parties intéressées et veiller à leur information ;
7. s'assurer que les entreprises travaillant sur nos sites tiennent compte des standards environnementaux développés par le système de management environnemental ;
8. augmenter la maîtrise des effluents transitant par nos réseaux de collecte et alimentant nos stations d'épuration et gérer au mieux les pollutions dont nous pourrions être victimes ;
9. viser une optimisation des consommations énergétiques et développer des indicateurs de suivi.



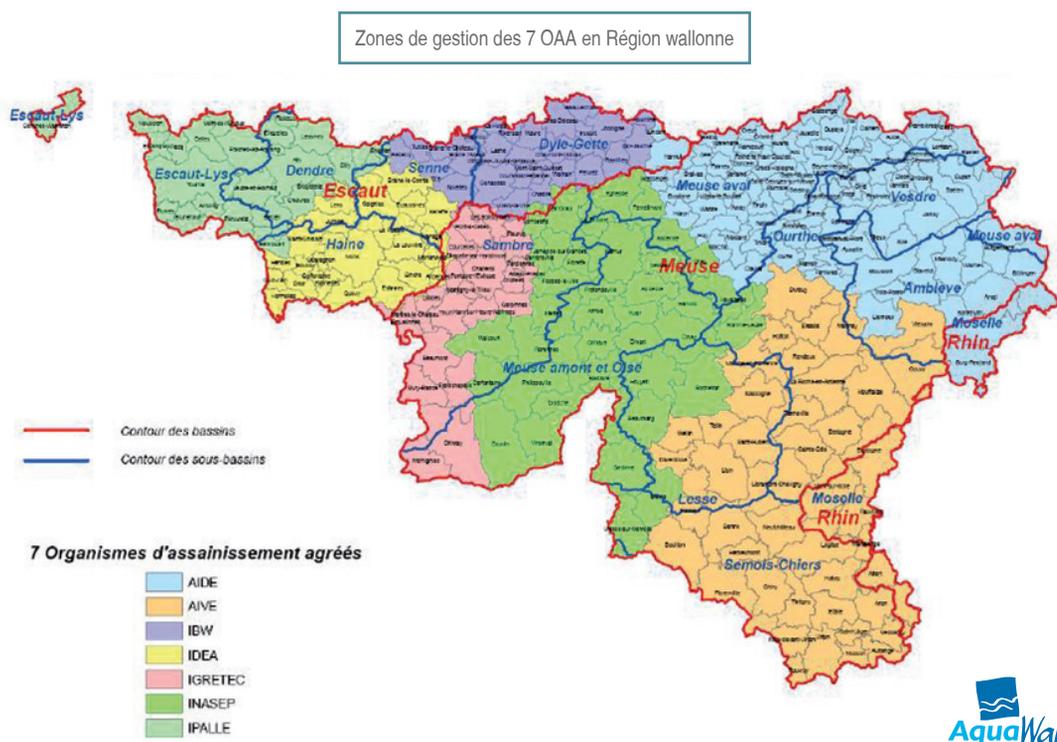
M. DEBOIS
Directeur Général

2. IGRETEC ET L'ASSAINISSEMENT

2.1. SITUATION ACTUELLE ET FUTURE

2.1.1. GENERALITES

Afin de répondre à ses objectifs en matière d'épuration des eaux usées urbaines résiduelles, la Région wallonne, via la SPGE, a chargé les organismes d'assainissement agréés de gérer les ouvrages d'épuration répartis en Wallonie. La carte suivante illustre les zones de gestion des 7 organismes d'assainissement agréés (OAA) en Région wallonne.



Le territoire de la Région wallonne est également replacé dans les bassins hydrographiques (Escaut, Meuse, Rhin et Oise), eux-mêmes constitués de sous-bassins hydrographiques.

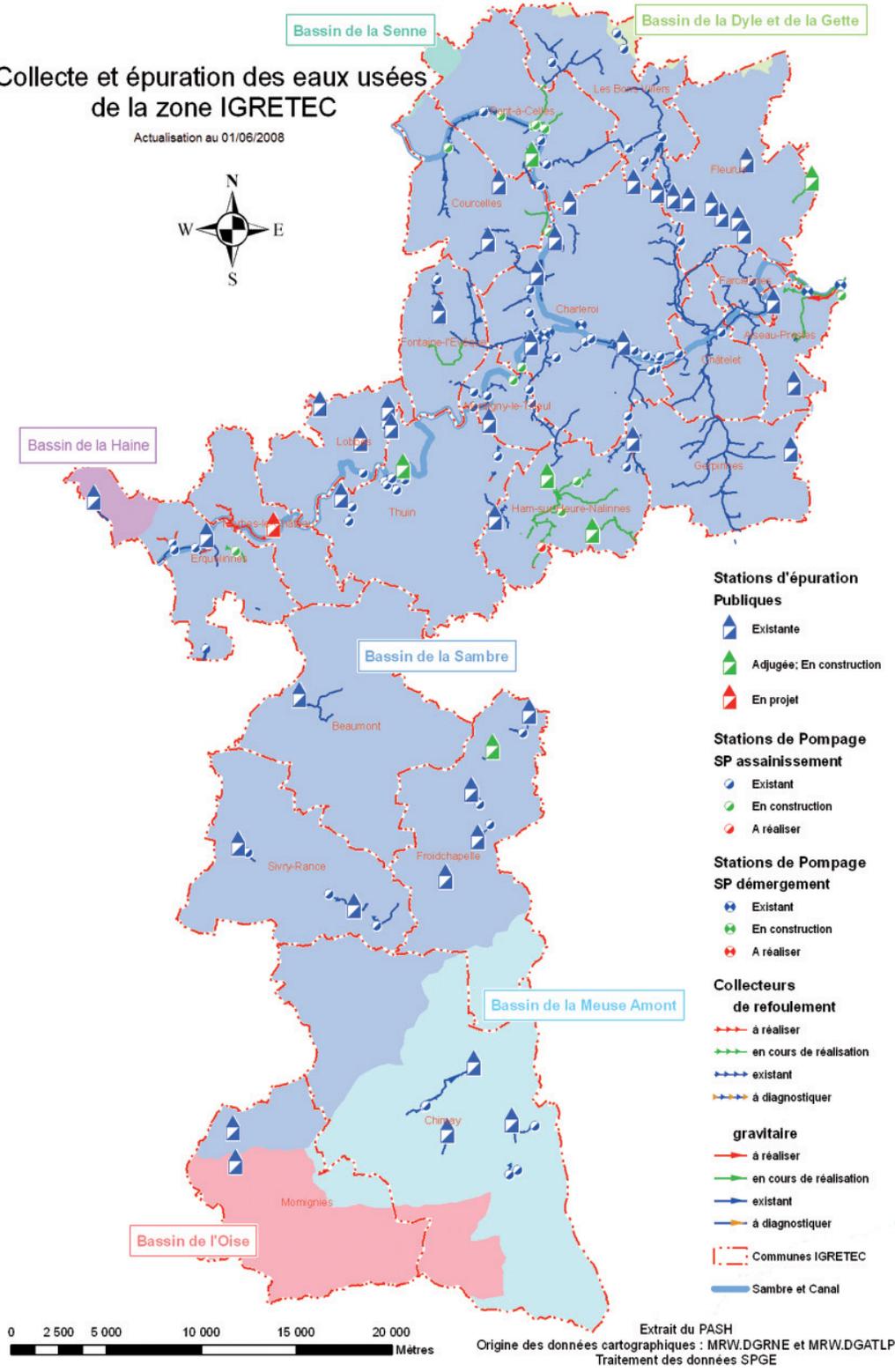
Nos stations d'épuration actuellement en exploitation se situent principalement dans le sous-bassin hydrographique de la Sambre (37 stations d'épuration). Les stations d'épuration de Forges, Baileux et Virelles sont situées dans un autre sous-bassin hydrographique, celui de la Meuse Amont. Celle de Momignies (Tri Wairies) se situe dans le sous-bassin hydrographique de l'Oise et celle de Grand-Reng dans le sous-bassin hydrographique de la Haine.

Nous exerçons nos activités d'épuration dans deux zones dont les caractéristiques sont différentes. La région de Charleroi, qui couvre environ 500 km², est une zone densément peuplée et équipée de stations d'épuration de grandes capacités telles que les stations de Montignies-sur-Sambre (200.000EH), Roselies (127.000EH) et Marchienne-au-Pont (80.000EH). La seconde zone est celle du Sud Hainaut, qui représente une surface d'environ 730 km², dont les ouvrages d'épuration plus dispersés et de capacités moins importantes (de 100EH à 9.000EH) ont été repris en exploitation en 2004.

Direction de l'Eau et de l'Environnement

Collecte et épuration des eaux usées de la zone IGRETEC

Actualisation au 01/06/2008



Extrait du PASH
 Origine des données cartographiques : MRW.DGRNE et MRW.DGATLP
 Traitement des données SPGE

Conformément à la directive-cadre de l'Eau, la Région wallonne a défini et planifié des plans d'assainissement associés aux sous-bassins hydrographiques (PASH).

Ces PASH se basent sur 3 régimes possibles :

- l'assainissement autonome assuré par une station d'épuration individuelle ou groupée. Ce régime s'applique dans les zones faiblement habitées et aux habitations érigées en dehors des zones destinées à l'urbanisation ;
- l'assainissement collectif qui implique la collecte et le traitement des eaux usées dans des stations d'épuration publiques. Ce régime s'applique aux agglomérations supérieures ou égales à 2.000 EH ou aux agglomérations de plus petite taille, lorsqu'il existe une station d'épuration collective et/ou lorsque 75 % des égouts existent et sont en bon état et/ou lorsque des spécificités environnementales le justifient (zones

NATURA 2000, zones de baignade, protection des captages, etc.) ;

- l'assainissement transitoire qui caractérise les zones où une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les caractériser dans un des deux régimes possibles.

L'assainissement collectif concerne environ 78% de la population résidant en Région wallonne (*donnée disponible au 31/12/2006 – AQUAWAL*).

Afin de répondre aux exigences de la Communauté européenne en matière d'assainissement sur le territoire wallon, les OAA ont proposé des programmes d'investissements à la SPGE. Les chapitres suivants présentent l'état d'avancement des programmes d'investissements 2000-2004 et 2005-2009 approuvés par la SPGE pour IGRETEC.

2.1.2. PLANIFICATION DES REALISATIONS DANS LE CADRE DU PLAN GLOBAL D'ASSAINISSEMENT DE NOTRE SOUS-BASSIN (PROGRAMME 2000-2004)

Nom des ouvrages	STEP	SP	Collecteur	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 01/05/2008
Station d'épuration de Marchienne-au-Pont						
Station d'épuration	x			2006	2007	Réception provisoire
Siphon de Gué Gobeau vers la station d'épuration de Marchienne-au-Pont			x	2005	2007	12/10/2007
Station de pompage du Mayeuri		x		2005	2007	Réception définitive 27/03/2007
Station de pompage de Montigny-le-Tilleul		x		2006	2007	Réception définitive 25/02/2008
Collecteur et station de pompage du Ruau			x	2004	2007	Réception provisoire 16/03/2006
Collecteur de liaison Jamioulx – Montigny-le-Tilleul			x	2006	2007	Réception définitive 13/09/2007
Stations de pompage sur le collecteur de jonction Landelies – Marchienne-au-Pont (Genly et Malfalaise)		x		2008	2008	Réception provisoire 08/05/2006
Collecteur de jonction Landelies – Marchienne-au-Pont et siphon à Landelies			x	2007	2007	Début des travaux 08/08/2006
Collecteur de liaison Montigny-le-Tilleul – Marchienne-au-Pont			x	2007	2007	Réception provisoire 07/02/2007
Collecteur secondaire de Beaulieusart			x	2008	2008	Réception provisoire 11/10/2007
Collecteur de liaison des stations de pompage de la Réunion, Roosevelt et Beaumont			x	2005	2007	Début des travaux 15/01/2007
Station d'épuration de Viesville-Canal						
Station d'épuration	x			2008	2008	Début des travaux 15/03/2004
Stations de pompage (3) sur le collecteur de jonction Trazegnies – Pont-à-Celles		x		2007	2008	Début des travaux 16/09/2002
Collecteur de jonction Heppignies – Thiméon			x	2005	2008	Réception définitive 28/02/2008
Collecteur du ruisseau de la Rampe aval			x	2007	2008	Réception provisoire 30/08/2007
Station de pompage du ruisseau de la Rampe		x		2007	2008	Réception provisoire 15/02/2007
Collecteur et station de pompage du Grand et Petit Sart			x	2006	2008	Réception provisoire 28/09/2006

Déclaration environnementale 08

Nom des ouvrages	STEP	SP	Collecteur	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 01/05/2008
Passerelle du Grand et Petit Sart				2005	2008	Réception définitive 01/06/2007
Station de pompage de Mellet		x		2005	2008	Réception provisoire 17/11/2006
Collecteur du ruisseau de la Rampe amont			x	2005	2008	Réception définitive 27/08/2007
Station d'épuration de Loverval-Haies						
Station d'épuration	x			2006	2006	Réception provisoire 06/03/2006
Collecteur principal de Nalines			x	2005	2006	Réception définitive 31/08/2007
Station d'épuration de Jumet-Bordia						
Station d'épuration	x			2005	2005	Réception définitive 29/02/2008
Station de pompage de Gosselies-Ferté		x		2009	2009	Notification du marché le 30/11/2004
Passerelle vers la station d'épuration de Jumet-Bordia				2007	2008	Réception provisoire 18/01/2008
Collecteur de Falnuée			x	2004	2009	Début des travaux 10/06/2002
Collecteur de Gosselies			x	2005	2005	Réception définitive 03/03/2008
Station d'épuration de Roselies						
Mise aux normes de la station d'épuration (azote et phosphore)	x			2008	2008	Début des travaux 01/03/2005
Collecteur de Tamines rive gauche Lot 1			x	2007	2008	Réception provisoire 23/11/2007
Collecteur de Tamines rive gauche Lot 2			x	2005	2008	Réception provisoire 20/06/2005
Station de pompage de Tamines		x		2008	2008	Notification du marché 20/08/2004
Collecteur de Biesme			x	2007	2008	Début des travaux 01/06/2005
Station de pompage d'Aiseau-Presles		x		2008	2008	Début des travaux 21/08/2006

Nom des ouvrages	STEP	SP	Collecteur	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 01/05/2008
Conduite de refoulement d'Aiseau-Presles				2008	2008	Réception provisoire 10/08/2007
Station d'épuration Marbaix						
Station d'épuration et installation des équipements électromécaniques des stations de pompage	x			2006	2006	Réception provisoire 06/03/2006
Construction du génie civil des stations de pompage		x		2004	2006	Réception provisoire 24/08/2004
Collecteurs de Marbaix			x	2004	2006	Réception définitive le 16/04/2007
Station d'épuration de Wanfercée-Baulet						
Station d'épuration	x			2007	2007	Réception provisoire 07/04/2008
Collecteur du Ri du Grand Vaux Lot 1			x	2007	2007	Réception provisoire 12/11/2007
Collecteur du Ri du Grand Vaux Lot 2			x	2007	2007	Réception provisoire 15/11/2007
Station d'épuration Fleurus						
Station d'épuration	x			2007	2007	Réception provisoire 23/10/2007
Station d'épuration de Ham-sur-Heure						
Station d'épuration	x			2006	2009	Début des travaux 01/09/2006
Collecteur d'Ham-sur-Heure : partie 1 Cour-sur-Heure, lot 1			x	2010	2010	Début des travaux 06/08/2007
Collecteur d'Ham-sur-Heure : partie 1 Cour-sur-Heure, lot 2			x	2010	2010	Notification du marché le 21/04/2006
Collecteur d'Ham-sur-Heure : partie 2 Ruisseau du Cheneau et du Bois communal			x	2009	2009	Début des travaux 01/03/2006
Station d'épuration de Nalines-Moulin						
Station d'épuration	x			2008	2008	Début des travaux 01/09/2006
Station d'épuration d'Erpion						

Nom des ouvrages	STEP	SP	Collecteur	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 01/05/2008
Station d'épuration	x			2007	2007	Réception provisoire 22/11/2007
Collecteur d'Erpion			x	2005	2007	Réception provisoire 22/09/2005
Station d'épuration de Thuin						
Station d'épuration	x					
Station de pompage Thuin – Biesmelle et Hantes-Wihéries		x		2007	2008	Début des travaux 01/09/2003
Station d'épuration de Solre-sur-Sambre						
Installation des équipements électromécaniques des stations de pompage de Thuin-Biesmelle et Hantes-Wihéries						
Collecteur et station de pompage de Hantes-Wihéries		x	x	2007	2007	Réception provisoire 25/09/2007

Remarque : les travaux réceptionnés définitivement et indiqués comme tels dans la déclaration environnementale précédente ne sont plus repris dans ce tableau.

2.1.3. PLANIFICATION DES REALISATIONS DANS LE CADRE DU PLAN GLOBAL D'ASSAINISSEMENT DE NOTRE SOUS-BASSIN (PROGRAMME 2005-2009)

Sous-bassin	STEP concernée	Capacité des STEP associées [EH]	Intitulé chantier	Année prévisionnelle de mise en service
Haine	Grand Reng	1700	Collecteur de Boutignies	Mars 2011
Meuse Amont	Baileux	3500	Extension de la capacité de la station d'épuration de Baileux à 10 000 EH	Juin 2013
Meuse Amont	Virelles	5000	Centre d'accueil des curures d'avaloirs à Virelles	Août 2013
Sambre	Fleurjoux	2500	Station d'épuration de Fleurjoux	Avril 2012
Sambre	Fleurjoux	2500	Collecteur du Ri d'Amour	Août 2010
Sambre	Fleurus	7000	Collecteur du Martinrou	Octobre 2011
Sambre	Ligne Saint-Amand	2500	Collecteur de la Ligne	Mars 2011
Sambre	Ligne Saint-Amand	2500	Station d'épuration de Ligne Saint-Amand	Mar 2012
Sambre	Labuissière	3000	Station d'épuration de Labuissière	Mars 2013
Sambre	Labuissière	3000	Collecteur de Labuissière	Décembre 2011
Sambre	Leval-Chaudeville	5000	Centre d'accueil des curures d'avaloirs à Leval-Chaudeville	Août 2013
Sambre	Lobbès (chemin d'Houpes)	600	Station de pompage et refoulement de Lobbès-Bonniers	Février 2010
Sambre	Marchienne-au-Pont	80000	Collecteur de la Babelonne	Mai 2011
Sambre	Montignies-sur-Sambre	200000	Bâtiment administratif à la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre	Novembre 2009
Sambre	Montignies-sur-Sambre	200000	Collecteur de dilution de la Fontaine-qui-Bout	Octobre 2014
Sambre	Nalannes-Moulin	4000	Collecteur de Nalannes-Moulin	Août 2008
Sambre	Rance	2000	Collecteur du Coq Bois (partie amont)	Août 2010
Sambre	Roselies	127000	Collecteur de la rue de Couillet	Juin 2011
Sambre	Roselies	127000	Collecteur de Tamines rive droite	Décembre 2010
Sambre	Roux-Canal	24000	Réhabilitation et traitement tertiaire de la station d'épuration de Roux-Canal	Août 2011
Sambre	Solre-sur-Sambre	9000	Centre d'accueil des curures d'avaloirs à Solre-sur-Sambre	Août 2013
Sambre	Solre-sur-Sambre	9000	Collecteurs d'Erquelinnes et de Solre-sur-Sambre centre	Mars 2010

Sous-bassin	STEP concernée	Capacité des STEP associées [EH]	Intitulé chantier	Année prévisionnelle de mise en service
Sambre	Taillandiers 2	2500	Collecteur des Waibes	Janvier 2011
Sambre	Thuin-ville basse*	12500	Collecteur de jonction Thuin-Lobbès	Décembre 2010
Sambre	Thuin-ville basse*	12500	Stations de pompage de Lobbès et de Thuin	Février 2010
Sambre	Thuin-ville basse*	12500	Collecteur Haute de Sambre	Projet en attente de l'égouttage communal
Sambre	Thuin-ville basse*	12500	Collecteur de Thuin rive droite	Mai 2010
Sambre	Viesville-Canal	46000	Infrastructures de traitement des curures d'avaloirs (avenant n°2 SE Viesville)	Projet abandonné
Sambre	Viesville-Canal	46000	Traitement des boues de Viesville (avenant n°2 SE Viesville)	Janvier 2009
Sambre	Fontaine	7000	Mise aux normes de la station d'épuration	Avril 2011
Sambre	Thuillies	1700	Construction de la station d'épuration	Novembre 2011
Sambre	Thuillies	1700	Collecteur de Thuillies 1 ^{ère} partie	Février 2010
Sambre	Thuillies	1700	Collecteur de Thuillies 2 ^{ème} partie	Mars 2012

(*) Programme initial adapté et libellés modifiés

2.2. L'EPURATION DES EAUX USEES

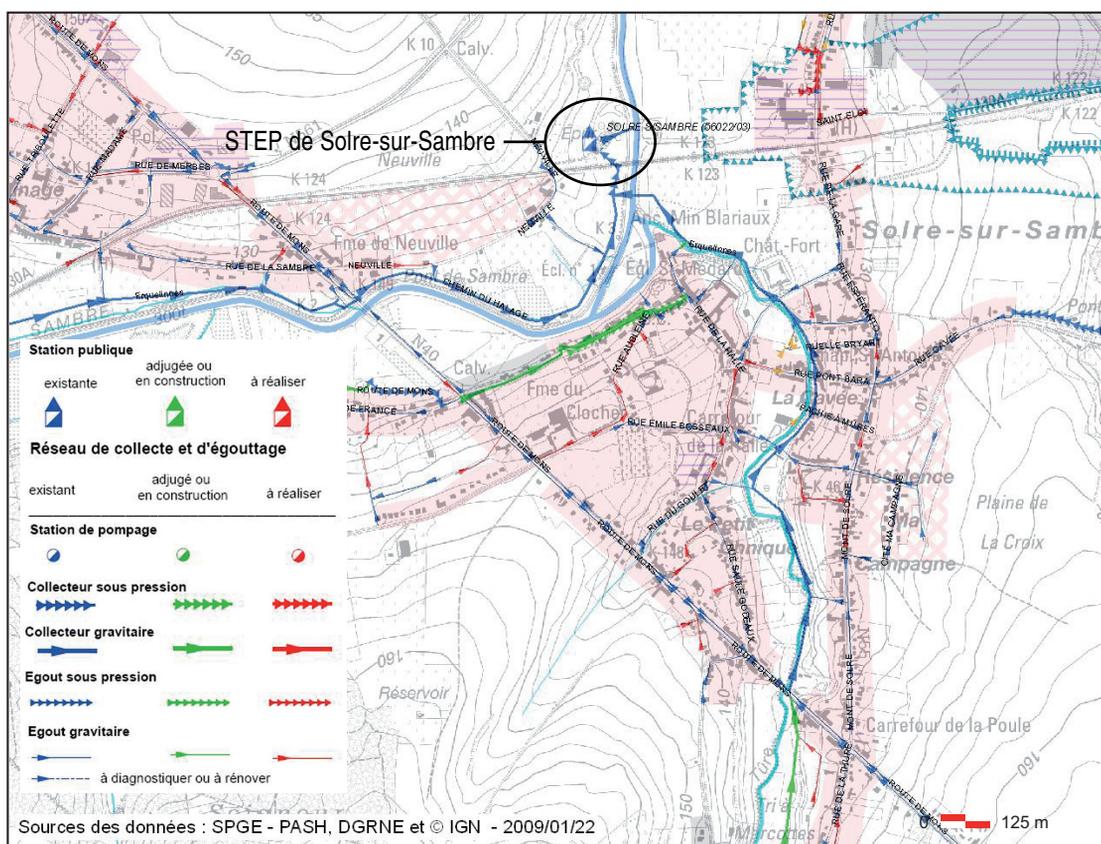
2.2.1. LES PASH

Nous l'avons vu, la Région wallonne a défini et planifié des PASH (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique). Les cartes identifient les périmètres dans lesquels s'appliquent les régimes d'assainissement, les implantations des stations d'épuration, le tracé des collecteurs et des égouts, ainsi que divers autres éléments (prises d'eau, zones de prévention, bassins d'orage, etc.). Quant aux plans, ceux-ci sont établis par les OAA (Organisme d'Assainissement Agréé) qui agissent sous la coordination de la SPGE.

Les PASH permettent de mener une gestion intégrée du cycle de l'eau à l'échelle d'un district hydrographique. Ce mode de gestion, coordonné par un organe unique, confère aux PASH une plus grande cohérence dans la planification de l'assainissement des eaux usées.

Les cartes sont également des outils précieux utilisés en cas de pollution des eaux usées qui alimentent nos ouvrages afin d'en rechercher l'origine. Elles permettent enfin de localiser certaines zones sensibles telles que les zones de captage d'eau et les zones de baignade.

Extrait du PASH relatif au réseau d'égouttage et de collecte de Solre-sur-Sambre (source : SPGE)



Etat des ouvrages: bleu: existant, vert: en cours de réalisation, rouge: à réaliser.
 Cartographie de base : © Institut géographique national - Bruxelles - <http://www.ngi.be>
 Données DGRNE : Base de données géographiques de référence - 15/04/2005.

2.2.2. L'EPURATION DES EAUX USEES

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, l'eau est utilisée quotidiennement par les industries et les ménages. Lors de ses nombreuses utilisations, l'eau se charge de polluants.

La plupart des eaux usées industrielles sont épurées par les industries elles-mêmes tandis que les eaux usées domestiques sont généralement rejetées dans un égout qui alimente une station d'épuration publique. L'eau est traitée afin de pouvoir être déversée en eau de surface. Les eaux rejetées par les stations d'épuration doivent répondre aux normes fixées par l'Europe.

Attention, il ne s'agit pas d'eau potable mais bien d'eau ayant une qualité suffisante pour l'écosystème de la rivière où elle est rejetée.

Dans les pages qui suivent, nous aborderons la notion d'unités opérationnelles (UO). Une unité opérationnelle est un sous-ensemble d'équipements d'une station d'épuration remplissant une fonctionnalité. A partir des unités opérationnelles, il est possible de schématiser chaque ouvrage d'épuration. Cette organisation permet de donner une structure aux analyses environnementales et de sécurité des ouvrages ainsi qu'au futur logiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO).

Description des unités opérationnelles structurant les ouvrages d'épuration

Unité opérationnelle	Description
UO 1	Collecte
UO 2	Bassin d'orage - pompage - relevage - dégrillage
UO 3	Dessablage - déshuilage - traitement des graisses
UO 4	Décantation primaire
UO 5	Traitement biologique (C,N,P)
UO 6	Clarification - eau de service - rejet
UO 7	Traitement quaternaire (désinfection, finition...)
UO 8	Lagunage
UO 9	Réception des gadoues
UO 10	Réception des curures d'avaloirs
UO 11	Prétraitement des boues - épaissement - stockage
UO 12	Unité de déshydratation des boues
UO 13	Traitement de l'air
UO 14	Site en général

U01 : La collecte

Les réseaux de collecte ont pour fonction de collecter et de transporter les eaux usées d'origine domestique principalement vers une station d'épuration. En général, les collecteurs récupèrent les eaux usées canalisées par les égouts dont la gestion appartient aux communes.

On distingue deux types de réseaux : les réseaux séparatifs et les réseaux unitaires.

Les réseaux séparatifs collectent de façon distincte les eaux pluviales et les eaux usées. Dans ce cas, chaque immeuble possède deux raccordements. L'exutoire des réseaux d'eaux pluviales est le milieu naturel, c'est-à-dire des cours d'eau. Le réseau d'eaux usées achemine, pour sa part, vers une station d'épuration, les eaux susceptibles d'y être traitées.

Dans un réseau unitaire, on collecte dans une infrastructure unique les deux types d'eaux (usées et pluviales).

Les collecteurs unitaires sont munis de déversoirs d'orage (DO). Les déversoirs d'orage permettent de limiter les débits alimentant les stations d'épuration en aval lors des périodes de fortes pluies. Dans ce cas, les eaux sont diluées et peuvent être rejetées directement vers le milieu naturel.

D'autres aménagements peuvent être rencontrés sur les réseaux : les clapets anti-retour, par exemple, qui empêchent les eaux des ruisseaux de remonter à contre-sens dans les collecteurs mais également des limiteurs de débits, batardeau, etc.



DO avec ajustage par débordement d'épuration



Demi-clapet anti-retour



Batardeau ajustable



Pose d'un clapet anti-retour à lèvres

U02 : Bassin d'orage - pompage - relevage - dégrillage

Lors des périodes pluvieuses, les stations d'épuration ne peuvent traiter la totalité des eaux usées qui les alimentent. En effet, les débits sont parfois très importants et les eaux pluviales relativement claires après un certain laps de temps. Néanmoins, certaines stations d'épuration ou de pompage sont équipées de bassins d'orage (BO) permettant de stocker les premières eaux de pluies, très chargées car elles ont charrié une grande quantité de déchets sédimentés dans les réseaux d'égouttage et de collecte.

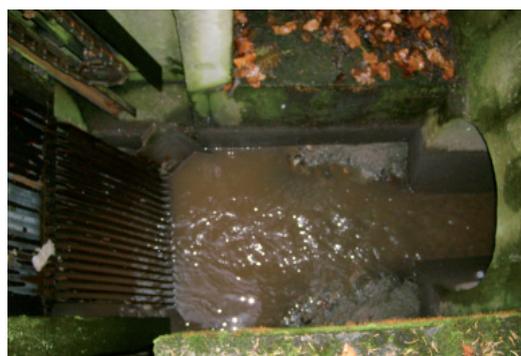
Les stations de pompage (SP) ou de relevage ont pour but d'acheminer les eaux vers le point haut de la station d'épuration où elles ont ensuite un cheminement gravitaire jusqu'à la fin du traitement.

Les équipements permettant le relevage des eaux usées sont les pompes (immergées ou en cale sèche) et les vis de relevage (vis d'Archimède).

Le dégrillage consiste à débarrasser les eaux usées des éléments les plus grossiers (déchets végétaux, sachets plastiques, lingettes, canettes, coton-tiges, etc.) au moyen d'une grille dont les barreaux sont espacés de quelques cm pour le dégrillage grossier et d'environ 6 mm pour le dégrillage fin. Les éléments retenus sont alors récupérés manuellement ou automatiquement et éliminés en tant que déchets assimilés aux déchets ménagers. Le dégrillage permet de préserver les pompes de relevage, d'éviter les colmatages de conduites et les ouvrages en aval.



Dégrilleur mobile (SE de Montignies-sur-Sambre)



Dégrilleur fixe (STEP de Gozée)



Vis de relevage (STEP de Marchienne-au-Pont)



Pompes immergées (STEP de Montignies-sur-Sambre)

U03 : Le dessablage, déshuilage et le traitement des graisses

Le dessablage a pour but d'extraire des eaux usées les graviers, les sables et particules minérales plus ou moins fines (habituellement de granulométrie supérieure à 200 μm) de façon à éviter les dépôts dans les ouvrages en aval et de protéger les pompes et autres équipements de l'abrasion. Certaines unités de dessablage sont équipées d'un système d'injection d'air qui permet de décrocher la gangue de matière organique enveloppant ces particules.

Le déshuilage, éventuellement favorisé par injection de bulles d'air, vise à éliminer les huiles et graisses présentes dans les eaux usées par flottation. Elles sont reprises par raclage en surface.

Ces deux opérations sont habituellement réalisées dans un ouvrage combiné. Sur les stations les plus importantes, les huiles et graisses sont traitées dans une unité biologique spécifique.



Classificateur à sables (STEP de Loverval)



Unité de dessablage – déshuilage circulaire (STEP de Wanfercée-Baulet)

U04 : La décantation primaire

La décantation primaire « simple » permet d'éliminer une partie de la pollution particulaire par simple décantation. Le pourcentage d'abattement des matières en suspension est d'environ 50%.

Cette décantation peut être « assistée » par l'ajout de réactifs (chlorure ferrique et polymère). Le phénomène d'abattement des matières en suspension, qui peut atteindre 85%, est dans ce cas appelé coagulation – floculation.

Les boues issues de ce processus sont appelées « boues primaires ».



Décanteurs primaires et stockage de chlorure ferrique en milieu de plan (STEP de Roselies)

U05 : Le traitement biologique

Cette technologie occupe une place très importante dans l'épuration des eaux usées urbaines.

Elle s'effectue dans un réacteur où l'on met en contact les micro-organismes épurateurs avec l'eau à épurer. Si la masse bactérienne est en suspension dans un bassin aéré, on parlera de procédés à cultures libres type « boues activées », si la biomasse est fixée ou retenue sur ou par un support solide, on parlera de procédés à cultures fixées type « lit bactérien ».

Il s'agit d'une technique qui n'est autre qu'une accélération artificielle des processus d'autoépuration dans les milieux naturels.

Le principe du procédé à boues activées repose sur la constatation suivante : à savoir qu'une eau résiduaire, dans laquelle on fait barboter de l'air, voit se développer progressivement une flore bactérienne qui consomme les matières organiques polluantes.

Dans des conditions idéales d'aération, ces micro-organismes se multiplient et s'agglomèrent en petits flocons qui se déposent lorsqu'on arrête l'aération ; cette masse a été appelée « floc bactérien ».

Si, après vidange de l'eau épurée, on recommence l'opération avec une nouvelle charge d'eau usée en conservant la boue formée précédemment, l'épuration se révèle plus rapide, d'où l'idée de recycler les boues au cours d'un traitement en continu. Du fait de leurs propriétés particulières, ces boues sont appelées « boues activées ».

Le procédé à boues activées consiste donc à provoquer le développement de bactéries, dans un bassin alimenté en eau usée à traiter (bassin d'activation ou d'aération), en brassant suffisamment la masse pour éviter la décantation des flocons, et en lui fournissant l'oxygène nécessaire à la prolifération des micro-organismes.

L'oxygène est apporté soit via une aération mécanique de surface, soit en insufflant de l'air dans le fond des bassins.

Le traitement tertiaire (ou traitement de l'azote et du phosphore) est un traitement complémentaire qui sert à limiter l'eutrophisation des cours d'eau en éliminant l'azote et le phosphore.



Bassin biologique (STEP de Fleurus)



Biodisque (STEP de Nord Plate Taille)

U06 : La clarification - eau de service - rejet

Le traitement biologique produit une liqueur mixte composée d'eaux épurées et de floccs bactériens. Les floccs bactériens sont de densité plus élevée que l'eau. Cette propriété est mise à profit pour les séparer. Cette opération est réalisée dans un bassin dénué de toute turbulence, le clarificateur.

L'eau épurée est récupérée par surverse des clarificateurs et est rejetée dans le milieu naturel via le chenal de sortie où certains paramètres (débit, DCO, MES, etc.) sont mesurés pour évaluer la conformité des eaux par rapport aux normes.

Les boues décantées, pour leur part, sont en partie recirculées en tête du traitement biologique dans les bassins d'aération pour en assurer le réensemencement. L'excédent est extrait vers le traitement des boues.

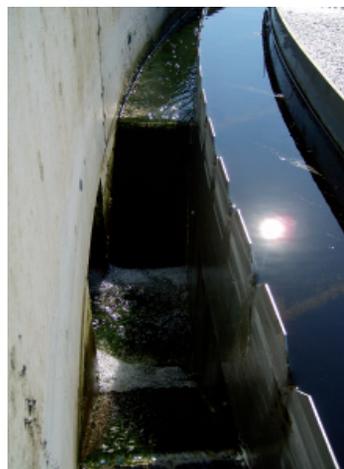
Certaines stations d'épuration sont équipées d'un système de production et de distribution d'eau de service. Il s'agit, en fait, d'eau épurée qui peut subir des traitements complémentaires (filtration - désinfection) afin d'être utilisée en substitution d'eau de distribution pour l'alimentation de certains équipements ou pour des nettoyages divers.

U07 : Le traitement quaternaire

Le traitement quaternaire s'avère parfois nécessaire en cas de rejet dans une zone sensible comme une zone de baignade ou une zone de protection de captage d'eau.

Le traitement quaternaire consiste à désinfecter les eaux épurées en détruisant les organismes pathogènes au moyen d'un agent chimique (chlore, ozone, etc.) ou un agent physique (rayons ultra violets).

Notre unique station d'épuration disposant actuellement d'un traitement quaternaire sur l'eau de rejet est celle d'Erpion pour laquelle l'eau est désinfectée grâce à des lampes à UV.



Lame de débordement d'un clarificateur (STEP de Fleurus)



Rejet en milieu naturel (STEP de Roselies)



Unité de production d'eau de service (STEP de Montignies-sur-Sambre)

UO8 : Le lagunage

Le lagunage est une technique d'épuration extensive basée sur l'épuration naturelle des plans d'eau. Cette technique est couramment utilisée pour les stations implantées dans des communes rurales du fait de sa simplicité d'exploitation et de la disponibilité des surfaces nécessaires pour cette technique.

La station d'épuration est composée de 2 à 3 bassins alimentés successivement et gravitairement par les eaux usées. Nos stations basées sur le lagunage sont toujours équipées en complément d'un système d'aération. Cette technique peut être utilisée conjointement avec des boues activées (finition).



Lagune n 1 (STEP de Grand Reng)



Lagune n 1 (STEP de Momignies Nord)

UO 9 : Les gadoues

Les gadoues correspondent principalement aux matières contenues dans les fosses septiques des particuliers. Tous les vidangeurs agréés en Région wallonne ont l'opportunité d'amener les gadoues qu'ils prélèvent dans une station d'épuration adéquatement équipée.

L'unité de réception des gadoues est constituée généralement d'un dégrilleur, d'un dessableur et de fosses permettant l'homogénéisation des matières avant injection dans le circuit de traitement des eaux usées de la station d'épuration.



Unité de réception des gadoues
(STEP de Roselies)



Dessablage des gadoues
(STEP de Roselies)

UO10 : Les curures d'avaloirs

Les produits de curage sont les matières recueillies lors des opérations de nettoyage d'ouvrages d'assainissement où des sédiments se sont accumulés. Il s'agit, d'une part, des ouvrages gérés par les communes tels que des avaloirs et des égouts et, d'autre part, des ouvrages que nous exploitons comme des collecteurs, des chambres de visites, des fosses de relevage, etc.

Les produits de curage sont composés en grande partie de sables, graviers, briquillons et matières organiques. Les unités de traitement des curures d'avaloirs visent à récupérer et laver les sables les plus fins en vue de les valoriser. Les filières de valorisation sont encore à définir mais nous comptons sur les caractéristiques physiques des sables pour les utiliser en génie civil.



Unité de traitement des curures d'avaloirs
(STEP de Marchienne-au-Pont)

UO11 : Prétraitement des boues - épaissement – stockage

Les boues de stations d'épuration se présentent sous forme liquide avec une forte charge en matière organique fermentescible. Ces deux caractéristiques sont gênantes quelle que soit la destination des boues et imposent la mise en place d'une filière de traitement adéquate.

Afin de préparer les boues à ce traitement, celles-ci peuvent subir un dégrillage grossier pour éliminer les éventuelles particules fibreuses, un dessablage pour limiter l'abrasion des équipements de déshydratation et un épaissement pour éliminer une première quantité d'eau. L'épaissement des boues est réalisé dans un ouvrage cylindrique équipé d'une herse mobile qui favorise la concentration de la boue.

La boue épaissie est stockée ou directement dirigée vers une unité de déshydratation.



Epaississeur équipé d'une herse mobile
(STEP de Montignies-sur-Sambre)

UO12 : Unité de déshydratation des boues

La déshydratation des boues a pour objectif de réduire les volumes de boues d'épuration pour diminuer le nombre de transports vers le centre de traitement ou la parcelle d'épandage (le volume des boues peut être réduit jusqu'à 60 fois).

Il existe différentes techniques pour déshydrater les boues : la filtration (par filtres presses, filtres bandes), le lit de séchage et la centrifugation.

La technique choisie pour la déshydratation des boues produites par nos stations d'épuration est la centrifugation. Elle permet d'obtenir une teneur en matière sèche (siccité) variant selon la qualité de la boue entrante.

Afin de réduire les nuisances olfactives, les boues déshydratées peuvent être chaulées (réduction du caractère fermentescible des boues) et sont éventuellement stockées en silo avant évacuation. Le chaulage est en général une imposition lorsque l'on valorise les boues en agriculture.

Cette dernière filière implique également l'obtention de différentes autorisations émanant de l'Office Wallon des Déchets (OWD) et de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) ainsi qu'une gestion rigoureuse des boues, en ce compris la réalisation de campagnes d'analyses de laboratoires mesurant les teneurs en métaux lourds et micropolluants organiques (PCB's, hydrocarbures, etc.) ainsi que les paramètres généraux et agronomiques.

UO13 : Traitement de l'air

La collecte et le traitement des eaux usées peuvent générer des produits malodorants par fermentation des matières organiques.

Lorsque cela s'avère nécessaire, l'air vicié produit par les différents ouvrages de stations d'épuration est confiné et ensuite extrait et envoyé vers une unité de désodorisation de l'air.

Les procédés les plus couramment utilisés pour traiter l'air sont le lavage chimique, l'adsorption sur charbon actif et la désodorisation par biofiltres.

UO14 : Site en général

Cette unité opérationnelle concerne les activités non reprises dans les unités opérationnelles précédentes. Il s'agit, par exemple, du transport de matières et de personnel, de la sous-traitance, des déchets, des consommations de matières premières, etc.



Centrifugeuses
(STEP de Marchienne-au-Pont)



Stockage de chaux (STEP de Roselies)



Unité de désodorisation par lavage chimique
(STEP de Marchienne-au-Pont)



Cheminée de rejet d'air épuré
(STEP de Marchienne-au-Pont)

3. IGRETEC ET L'EXPLOITATION

3.1. PRESENTATION DES ACTIVITES D'EPURATION, DE POMPAGE, DE DEMERGEMENT ET DE COLLECTE

L'année 2004 avait été une année charnière pour IGRETEC au vu de la reprise en exploitation d'ouvrages de l'intercommunale INTERSUD dans la région du Sud-Hainaut, de la reprise en gestion de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre d'une capacité de 200.000 EH et de la reprise de 9 stations de démergement dans la région de Charleroi. L'année 2007 a pour sa part également été une année d'achèvement de travaux ambitieux.

En effet, nous avons eu la fierté d'exploiter la nouvelle station d'épuration de Marchienne-au-pont, troisième station d'IGRETEC par sa capacité de traitement (80.000 EH), celle de Fleurus (7.000 EH) et un certain nombre de stations de pompage. Enfin, les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Roselies (127.000 EH) en vue de respecter les nouvelles normes européennes sont en cours de finalisation. Nous prévoyons également le début des travaux de la réhabilitation de la station d'épuration de Roux (24.000 EH) à la fin de l'année 2008.

Fin 2007, le Service Exploitation des ouvrages d'épuration avait en gestion 42 stations d'épuration, 69 stations de pompage, 295 km de collecteurs et 10 stations de démergement. La capacité de nos ouvrages d'épuration, répartis sur un territoire de 1230 km², est passée de 530.800 EH en 2006 à 618.050 EH en 2007.

Le lecteur trouvera en fin de publication une liste des ouvrages exploités par IGRETEC qui renseigne leur nom et leur code interne. Dans la suite du texte, les codes internes seront préférentiellement utilisés.

Les principales stations d'épuration exploitées par IGRETEC en 2007 sont celles de :

Pour assurer la gestion de cet ensemble d'ouvrages, IGRETEC a mis en place une organisation au sein de son Service Exploitation des ouvrages d'épuration qui permet de gérer tous les aspects de nos activités.

Cette organisation comprend également un service de garde qui peut intervenir 7 jours sur 7 en dehors des heures de bureau en cas de nécessité.

Outre les visites de nos techniciens sur site, un outil de gestion technique centralisée (GTC) permet de contrôler à distance et en temps réel l'état de certains paramètres de nos principaux ouvrages (débits d'entrée et de sortie de stations, défauts et paramètres de fonctionnement d'équipements électromécaniques, etc.)

Pour assurer l'efficacité des interventions humaines sur nos ouvrages, notre personnel dispose de qualifications techniques et des formations sont régulièrement organisées.

3.2. PRESENTATION DE NOUVEAUX OUVRAGES

3.2.1. LA STATION D'EPURATION DE ROSELIES (127.000 EH)

La station d'épuration de Roselies traite les eaux usées des communes d'Aiseau-Presles, Farciennes, Châtelet, Gerpinnes et en partie celles de Charleroi.

Cette station a été construite en 1984. La configuration de la station ne permettait pas de traiter la pollution azotée et phosphorée contenue dans les eaux usées. Pour respecter les nouvelles normes imposées par l'Europe, une réhabilitation des équipements a débuté en mars 2005.

La capacité initiale de la station de 212.000 EH a également été redéfinie à 127.000 EH, sur base des normes en vigueur et de la charge à traiter réelle. Il est ici à noter que les eaux usées industrielles qui alimentaient la station sont en forte diminution.

Elle sera capable également de traiter la charge polluante provenant des gadoues de fosses septiques, les boues provenant d'autres unités périphériques ainsi que les eaux issues du traitement des curures d'avaloirs.

D'une manière générale, les lignes directrices du programme des travaux de base pour la mise aux normes sont les suivantes :

1. l'adaptation des ouvrages pour le traitement des nitrates et des phosphates;
2. l'adaptation des ouvrages pour le traitement des boues;
3. l'adaptation de la capacité de la station d'épuration aux charges polluantes et débits d'eaux définis;



Vue des 4 décanteurs primaires circulaires en 1er plan et bassins biologiques en arrière plan

4. la mise à niveau des ouvrages existants concernant les normes de sécurité - normes incendie - RGPT et code sur le bien-être au travail;
5. la mise à niveau des installations électriques par la mise en place de nouvelles installations électriques, de sécurité, de courants faibles et d'instrumentation;
6. la mise en place d'une installation de gestion technique centralisée destinée à gérer et superviser automatiquement les équipements et ouvrages annexes;
7. la mise en place de nouvelles installations et/ou l'adaptation des installations de chauffage, ventilation et désodorisation afin de respecter les normes et règlements et, les garanties de performance;
8. l'adaptation et/ou la mise en ordre des ouvrages existants en béton armé et en maçonnerie;
9. la mise en ordre, l'adaptation et la réparation des ouvrages existants concernant les parachèvements, les portes et châssis, l'isolation, les égouts, les voiries, les plantations, etc.;
10. l'adaptation et/ou la mise en ordre des équipements électromécaniques existants ainsi que les réparations, réfections, mises aux normes sécurité et la peinture;
11. la mise en place des nouvelles installations de production de fluides.



Vue des bassins d'orage en 1er plan ainsi que des nouvelles unités de réception des gadoues et des curures d'avaloirs en arrière plan

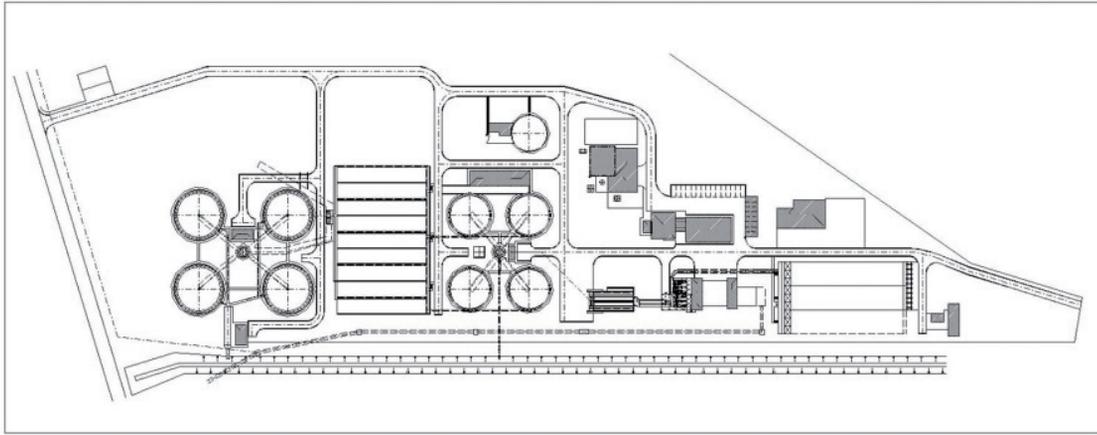


Schéma de la STEP de Roselies avant travaux de réhabilitation

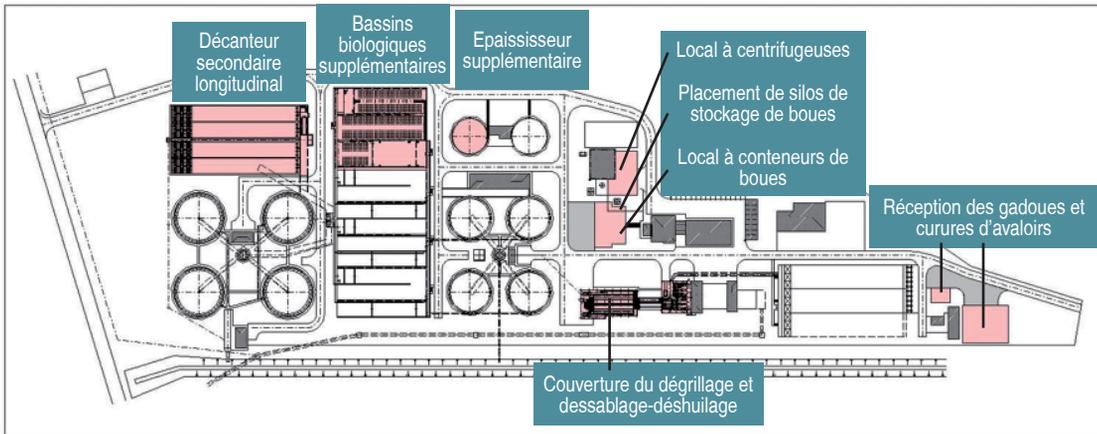


Schéma de la STEP de Roselies après travaux de réhabilitation



Nouveau décanteur secondaire longitudinal



Ancien décanteur secondaire circulaire réhabilité

3.2.2. LA STATION D'EPURATION DE MARCHIENNE-AU-PONT (80.000 EH)

La Station d'épuration de Marchienne-au-Pont est destinée à épurer les eaux usées d'une population équivalente à 80.000 EH provenant des entités de Fontaine-l'Evêque, Ham-sur-Heure, Nalines, Montigny-le-Tilleul et en partie de Charleroi.

Elle est située en bordure de la Sambre, sur le territoire de la commune de Charleroi.

Les travaux de construction ont débuté en mars 2004 et sa mise en service a eu lieu en mars 2007.

Le processus d'épuration est basé sur la technique des boues activées à faible charge qui permet l'élimination des matières carbonées en milieu aérobie, des matières azotées par alternance de phases aérobies et anoxies ainsi que des matières phosphorées en condition anaérobie.

En plus du traitement biologique, un traitement physico-chimique permet d'éliminer le phosphore résiduel.

Cette station d'épuration a été conçue dans un réel souci d'intégration paysagère se traduisant notamment par la réalisation d'ouvrages enterrés et par l'architecture soignée des bâtiments.

La station est équipée de :

- un relevage des eaux usées par vis d'Archimède ;
- un bassin d'orage ;
- une unité de dessablage-déshuilage ;
- un bassin de traitement des huiles et graisses extraites par l'unité de déshuilage ;
- 2 lignes en parallèle de traitement biologique constituées d'une zone anaérobie pour l'abattement du phosphore, d'une zone anoxie et d'une zone aérobie/anoxie en alternance de phase permettant l'abattement du carbone et de l'azote ;
- 3 turbosoufflantes de 10.000 Nm³/h chacune alimentant l'étage aéré des bassins biologiques ;
- 4 clarificateurs circulaires de 26 m³ de diamètre ;
- 3 centrifugeuses pour la déshydratation des boues ;
- une unité de chaulage des boues déshydratées ;
- un stockage des boues déshydratées en silo ou en conteneur pour les boues chaulées ;
- une unité de désodorisation d'une capacité totale de 60.000 Nm³/h ;
- une unité de réception des gadoues ;
- une unité de réception des curures d'avaloirs.



Dégrillage des eaux usées



Bassins biologiques



Bâtiment abritant le traitement des boues



Relevage des eaux usées par vis d'Archimède capotées

3.2.3. LA STATION D'EPURATION DE FLEURUS-CENTRE (7.000 EH)

La station d'épuration de Fleurus-Centre permet de traiter les eaux usées de la Ville de Fleurus. Nous assurons l'exploitation de cette nouvelle station depuis le 23 octobre 2007.

Elle fonctionne également sur le principe des boues activées et a été dimensionnée pour traiter la pollution carbonée et azotée contenue dans les eaux usées.

La station est équipée d'une unité de déshydratation des boues et d'un système de désodorisation de l'air vicié.

Elle est constituée de :

- un relevage des eaux usées par vis d'Archimède ;
- un bassin d'orage ;
- une unité de dessablage et déshuilage ;
- un bassin biologique composé d'une zone anoxie et une zone aérobie ;
- un décanteur secondaire circulaire ;
- une unité de production d'eau de service ;
- une unité de désodorisation de l'air vicié par adsorption sur charbon actif.



Bâtiment technique de la STEP avec en avant plan les vis de relevage et l'accès aux conteneurs à sables, à déchets et à boues



Décanteur secondaire circulaire

4. IGRETEC ET SON SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

4.1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'environnement constitue pour nous un critère de management essentiel au même titre que la qualité et la sécurité et ce, dans le cadre de l'exploitation de nos collecteurs, nos stations de pompage et nos stations d'épuration.

La nouvelle politique environnementale 2008-2011 a été établie par la Direction de notre intercommunale. Les objectifs de la politique environnementale précédente sont maintenus étant donné leur caractère permanent. Un objectif vient toutefois compléter cet engagement ambitieux. Il s'agit d'un objectif qui vise l'optimisation de la consommation énergétique de nos ouvrages.

Parmi les objectifs de notre politique environnementale, trois sont prioritaires :

- celui de conformité à la législation et à la réglementation environnementale applicable à l'exploitation d'ouvrages d'épuration et aux autres exigences auxquelles IGRETEC a souscrit ;
- celui d'une amélioration continue des performances environnementales ;
- celui de prévention des pollutions.

L'ensemble des organismes d'assainissement agréés a organisé avec la SPGE, l'établissement du registre légal et réglementaire de base afin d'établir une cohérence à travers la Région wallonne dans le domaine de l'assainissement des eaux usées domestiques. Des mises à jour de ce registre sont réalisées régulièrement au travers du sous-groupe EMAS de la Commission III « Assainissement » organisée par AQUAWAL. En outre, IGRETEC assure sa propre veille de la législation environnementale. Nous nous tenons également informés de l'actualité environnementale grâce à l'abonnement à une lettre d'information spécialisée et à l'accès à une base de données relative à l'environnement, à la sécurité et à la santé des travailleurs. D'autres sources peuvent ponctuellement compléter cette veille. Nous assurons la mise en application et le respect des textes légaux et réglementaires qui nous sont appliqués.

L'amélioration continue des performances environnementales est obtenue en fixant des objectifs d'ordre technique ou organisationnel qui visent à améliorer le fonctionnement de nos ouvrages ou notre mode de gestion.

La prévention des pollutions est assurée par le biais de procédures et instructions de travail appliquées sur le terrain, en heures normales de travail ou en période de garde.

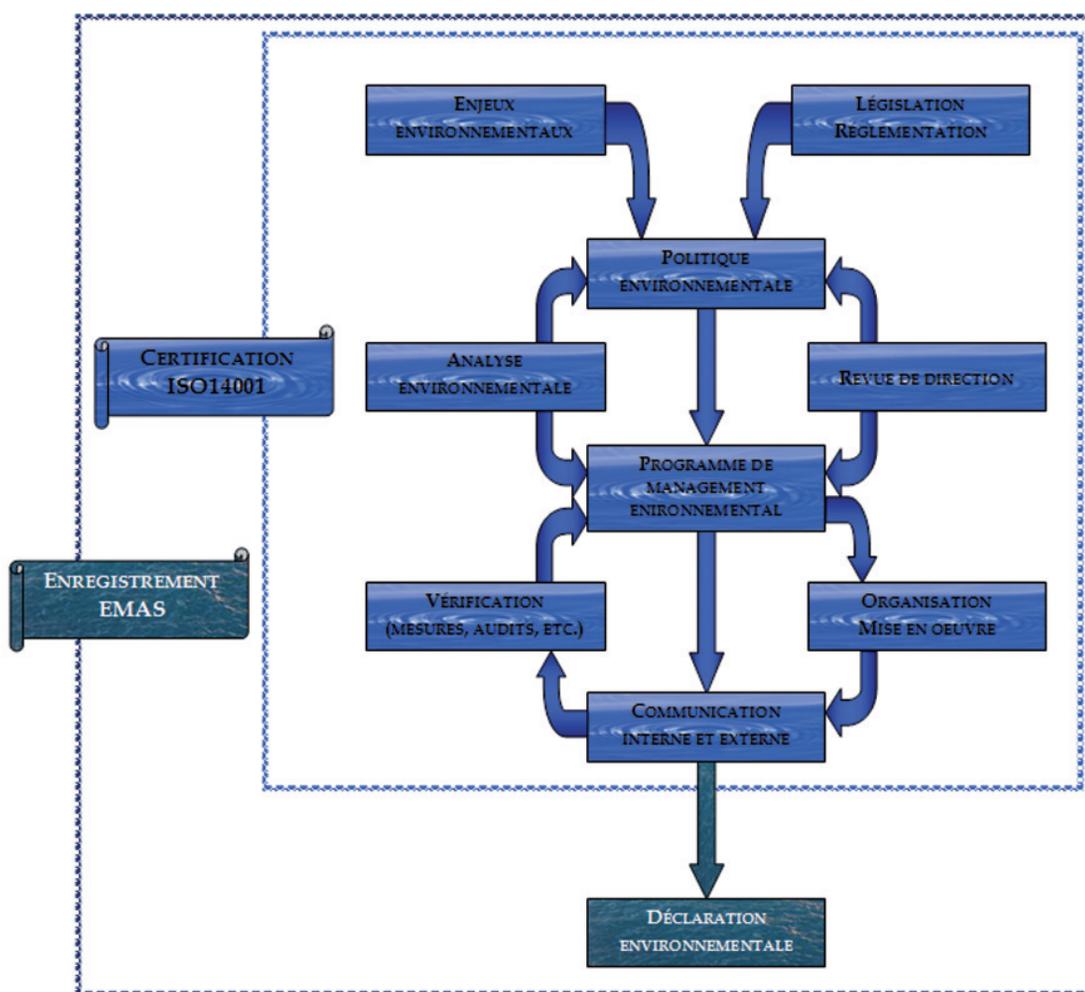
4.2. NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Un Système de Management Environnemental (SME) est une structure mise en place en vue d'établir, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir une politique environnementale suivant le principe d'amélioration continue. Notre SME se conforme aux exi-

gences de la norme ISO14001:2004 et du règlement européen EMAS.

Notre SME peut être schématisé de la manière suivante :

Schéma des principaux éléments constituant notre SME



Les enjeux environnementaux liés notamment aux partenaires, aux associations, au public, aux assurances, aux coûts directs et indirects ainsi que les textes légaux et réglementaires sont pris en compte pour définir notre politique environnementale. Celle-ci peut également être alimentée par des conclusions de revue de direction et des impacts environnementaux significatifs

identifiés lors des analyses environnementales. La politique environnementale est le point de départ du SME.

Les objectifs généraux définis dans notre politique environnementale sont déclinés en cibles environnementales dans notre Programme de Management Environnemental (PME). Celles-ci sont des projets techniques

ou organisationnels visant à améliorer de manière continue notre SME. Les cibles sont notamment établies sur base des impacts environnementaux significatifs identifiés lors des analyses environnementales ou lors des revues de direction. Elles sont également définies en fonction des améliorations de nos activités que nous avons jugées bon de mettre en œuvre.

Une fois définies, les cibles alimentent un cycle de gestion basé sur le principe d'amélioration continue. En effet, les cibles sont d'abord organisées (définition des ressources humaines et matérielles ainsi que des indicateurs de suivi lorsque cela est possible), puis mises en œuvre. L'établissement du PME et la mise en œuvre des cibles environnementales sont communiqués en interne. Lorsque les cibles sont atteintes, des contrôles d'application sont réalisés (mesures de paramètres, audits internes, etc.). Les résultats de ces contrôles sont intégrés dans le PME pour communication interne et/ou définition de nouvelles cibles lorsque des actions préventives ou correctives sont nécessaires.

La gestion de ces éléments est maîtrisée grâce à une documentation adaptée (manuel environnemental, procédures, instructions de travail, formulaires, bases de données, etc.).

Lorsque ces éléments sont conformes aux exigences de la norme ISO14001, le SME mis en œuvre peut être certifié ISO14001 par un organisme extérieur.

Lorsque la politique environnementale, le programme environnemental et d'autres éléments exigés par le règlement européen EMAS sont communiqués en externe sous forme de déclaration environnementale, celle-ci peut être vérifiée par un organisme extérieur. Les sites concernés peuvent être enregistrés EMAS.

La suite de ce chapitre détaille les principaux éléments de notre SME qui ont été sommairement présentés ci-avant.

4.3. OUVRAGES ENREGISTRÉS

L'ensemble des stations d'épuration exploitées par IGRETEC sont reprises dans le tableau suivant. Les activités du Service Exploitation des ouvrages d'épura-

tion d'IGRETEC sont certifiées ISO14001. De plus, 33 stations d'épuration, ainsi que leurs stations de pompage et collecteurs associés, sont enregistrés EMAS.

Station de	Capacité (EH)	Code Interne [EH]	Adresse	Type	Site EMAS	Année d'enregistrement	Station(s) de pompage alimentant la station d'épuration (*)
Roselies	127.000	S0100	Rue de Farciennes, 35 - 6250 Roselies	Boues activées	OUI	2002	3
Heppignies I	200	S0200	Zoning d'Heppignies, avenue Alexander Fleming - 6250 Fleurus/Heppignies	Boues activées	OUI	2004	0
Roux "Canal"	24.000	S0300	Rue de la 4ème Ecluse - 6044 Roux	Boues activées	OUI	2002	3
Montignies-sur-Sambre	200.000	S0500	Chaussée de Charleroi, 401 - Montignies-sur-Sambre	Boues activées	OUI	2005	8
Souvret	4.000	S0600	Rue de la Source au lieu dit du "Chenoit" - 6182 Souvret	Boues activées	OUI	2002	0
Fleurus - Farciennes I	200	S0700	Rue du Martinroux - 6220 Fleurus	Boues activées	OUI	2005	0
Gosselies	650	S0800	Rue de la Joncquerelle au lieu dit du "Grand Conty" - 6041 Gosselies	Boues activées	OUI	2003	0
Gougnyes	500	S0900	Ruelle M.Minson - 6280 Gougnyes	Boues activées	OUI	2003	0
Aéropole I	500	S1100	Avenue Jean Mermoz - 6041 Gosselies	Boues activées	OUI	2004	1
Fleurus - Farciennes II	200	S1300	Avenue de l'Espérance - 6220 Fleurus	Boues activées	OUI	2005	0
Fleurus - Martinrou I	200	S1400	Rue du Berlaimont, Zoning industriel de Martinrou - 6220 Fleurus	Boues activées	OUI	2004	0
Fleurus - Martinrou II	200	S1500	Rue des Fabriques, Zoning industriel de Martinrou - 6220 Fleurus	Boues activées	NON	2009	0
Courcelles	250	S1600	Rue du Hainaut, Zoning industriel de Courcelles - 6180 Courcelles	Boues activées	NON	2009	0
Aiseau-Presles - Taillandiers II	2.500	S1700	Rue des Longs Prés au lieu dit des "Taillandiers" - 6250 Aiseau-Presles	Boues activées	OUI	2003	0
Fontaine-L'Evêque	7.000	S1800	Rue Jolibois au lieu dit "Henrichamps" - 6140 Fontaine-L'Evêque	Boues activées	OUI	2002	1
Loverval	3.300	S2000	Rue du Courtilonnet – 6280 Loverval	Boues activées	OUI	2008	1
Marchienne-au-Pont	80.000	S2100	Rue Georges Tourneur – 6030 Marchienne-au-Pont	Boues activées	NON	2010	17
Jumet Bordia	31.500	S2200	Rue Sous le Bois – 6040 Jumet	Boues activées	OUI	2008	0
Fleurus	7.000	S2400	Chemin de Mons – Chemin de Saint-Amand – 6220 Fleurus	Boues activées	NON	2009	0
Aéropole II	250	S3000	Rue J.Mermoz au lieu dit "Champ des Amoudrais" - 6220 Fleurus	Boues activées	OUI	2005	0



Station de	Capacité (EH)	Code Interne [EH]	Adresse	Type	Site EMAS	Année d'enregistrement	Station(s) de pompage alimentant la station d'épuration (*)
Fleurus - Hep-pignies II	250	S3100	Rue du Muturnia - 6220 Fleurus	Boues activées	OUI	2005	0
Beaumont : Leval-Chaudeville	5.000	S5100	Rue H.Leclercq - 6500 Beaumont	Boues activées/ lagunage	OUI	2007	0
Bailleux	1.500 + 2000 (industriel)	S5200	Zone industrielle - 6464 Bailleux	Boues activées	NON	A planifier après réhabilitation	3
Forges	500	S5300	Rue des Templiers, 2 - 6464 Forges	Boues activées	OUI	2006	0
Chimay - Virelles	4.000 + 1.000 (gadoues)	S5400	Rue de la Scierie - 6461 Virelles	Boues activées/ lagunage	OUI	2007	2
Grand Reng	1.700	S5500	Rue du Trou Gilot - 6560 Grand Reng	Lagunage	OUI	2007	0
Solre-sur-Sambre	9.000 + 2.000 (gadoues)	S5600	Rue Neuville - 6560 Solre-sur-Sambre	Boues activées	OUI	2005	4
Boussu-lez-Walcourt	1.050	S5700	Rue Toffaite, 1 - 6440 Boussu-lez-Walcourt	Lagunage	OUI	2007	1
Froidchapelle	500	S5800	Rue du Moulin - 6440 Froidchapelle	Boues activées	OUI	2006	0
Nord Plate Taille - Froidchapelle	2.000	S5900	Rue du Four à verre - 6440 Froidchapelle (Nord Plate Taille)	Biodisques	OUI	2008	1
Sud Plate Taille - Froidchapelle	600	S6000	Rue du Milombois - 6440 Froidchapelle (Sud Plate Taille)	Lagunage	OUI	2007	0
Laubac Lobbes	400	S6100	Rue Saint Roch - 6540 Lobbes (Laubac)	Biodisques	OUI	2008	0
Lobbes-Bonnier	600	S6200	Chemin de Hourpes - 6540 Lobbes (Bonnières)	Boues activées	NON	2009	0
Mont-Saint-Genève	500	S6300	Rue du Village - 6540 Mont-Saint-Genève	Boues activées	OUI	2006	0
Momignies Nord	2.750	S6400	Chemin Tillerie, 1 - 6590 Momignies (Nord)	Lagunage	OUI	2007	0
Momignies Tris Wairie	100	S6500	Rue Tris Wairie - 6590 Momignies (Tris Wairie)	Lit bactérien	NON	Station à déclasser	0
Rance	2.000	S6600	Rue Wastenne, 34 - 6470 Rance	Biodisques	OUI	2008	2
Sivry	500	S6700	Rue Moulard - 6470 Sivry	Boues activées	OUI	2006	1
Biercée	650	S6800	Rue du Charniat - 6533 Biercée	Boues activées (SBR)	OUI	2005	2
Gozée	3.500	S6900	Cité Verte Rue d'Aulne - 6534 Gozée	Boues activées	NON	2008	0
Erpion	250	S7100	Rue Général Galet - 6441 Erpion	Biodisques + finition UV	NON	2009	0
Marbaix	2.800	S7200	Chemin de Marbisoeul - 6120 Marbaix	Boues activées (SBR)	OUI	2008	1

4.4. ANALYSE DES ASPECTS ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'analyse des aspects et impacts que présentent nos activités sur l'environnement est appelée couramment analyse environnementale.

L'analyse environnementale consiste à recenser de manière systématique les aspects et les impacts environnementaux de nos activités et de les évaluer numériquement sur base de critères objectifs, à savoir la gravité de l'impact sur l'environnement, son occurrence et la maîtrise qu'on peut en avoir.

La méthodologie utilisée initialement (méthode AMDEC) a évolué au cours de l'année 2004. En effet, pour la rendre plus dynamique et surtout faire face à l'augmentation importante du nombre d'ouvrages en gestion, il a été décidé de passer à la méthode KINNEY.

Celle-ci tient compte des conditions normales et anormales d'exploitation des ouvrages d'épuration mais également des situations d'urgence raisonnablement prévisibles. Afin de garantir la cohérence des analyses, les activités d'épuration ont été décomposées selon les 14 unités opérationnelles (UO) présentées ci-avant.

Les aspects et impacts environnementaux significatifs sont identifiés en sélectionnant ceux qui ont une criticité supérieure à une valeur que nous nous sommes fixée.

Le règlement EMAS distingue les aspects environnementaux directs et indirects. Les aspects environnementaux directs sont associés aux activités sur lesquelles nous disposons d'un contrôle opérationnel direct ou qui peuvent être maîtrisés par des décisions de gestion interne. Les aspects environnementaux indirects peuvent être le résultat d'une interaction entre IGRETEC et des tiers susceptible d'être influencée dans une mesure raisonnable. Il s'agit alors d'exercer notre influence sur les entrepreneurs, les sous-traitants, les fournisseurs ou autres en vue d'améliorer les résultats en matière d'environnement. Dans certains cas, il nous a été difficile de déterminer si un aspect était direct ou indirect, nous les avons alors repris dans les aspects directs.

En ce qui concerne nos activités, il est apparu à travers notre analyse détaillée que nous étions essentiellement confrontés à des aspects environnementaux directs.

4.5. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS DIRECTS

Comme signalé plus haut, deux méthodologies d'identification des aspects et impacts environnementaux coexistent. Pour des raisons de lisibilité, les impacts environnementaux significatifs sont présentés ci-après dans deux tableaux, l'un résumant les impacts significatifs identifiés suivant la méthodologie AMDEC et le second reprenant les impacts significatifs identifiés suivant la méthodologie KINNEY.

Au fur et à mesure des révisions des analyses environnementales, les stations évolueront du tableau AMDEC vers le tableau KINNEY.

La consultation en interne des analyses environnementales à l'origine de ces tableaux permet de retrouver le niveau de détail initial.

4.5.1. Tableau AMDEC

Activité	UO	Mode de fonctionnement	Milieux concernés	Aspect environnemental	Impact environnemental	Ouvrages concernés
RESSOURCES NATURELLES – PRELEVEMENTS (Input)						
Transport routier occasionné par les tournées d'inspection et le transport des déchets	UO14	Normal	Ressources, Air, Mobilité	Utilisation de carburant - Consommation énergétique (mazout)	Ressources liées aux sols et sous-sols : épuisement des ressources non renouvelables, non recyclables (matières fossiles et fissiles).	S0100, S0200, S0300, S0600, S0700, S0800, S0900, S1100, S1300, S1400, S1500, S1600, S1700, S1800, S3000, S3100
Chauffage des installations	UO14	Normal	Ressources, Sol, Air	Utilisation de combustibles - Consommation énergétiques (fuel, électricité, gaz)	Ressources liées aux sols et sous-sols : épuisement des ressources non renouvelables, non recyclables (matières fossiles et fissiles).	S0100
Fonctionnement des équipements électromécaniques	UO1, UO2, UO3, UO4, UO5, UO6, UO9, UO11, UO12, UO13	Normal	Ressources, Sol	Consommation énergétique (gaz, électricité, mazout) et de matières premières (réactifs pour la désodorisation de l'air, polymères, ...)	Ressources liées aux sols et sous-sols : épuisement des ressources non renouvelables, non recyclables (matières fossiles et fissiles).	S0100, S0200, S0300, S0600, S0700, S0800, S0900, S1100, S1300, S1400, S1500, S1600, S1700, S1800, S3000, S3100
Étanchéité des réseaux de collecte d'eaux usées	UO1	Anormal	Ressources	Arrivée d'eaux claires aux stations de pompage et stations d'épuration	Mauvais fonctionnement de la STEP et diminution du rendement épuratoire - Augmentation des dépenses énergétiques	S0100, S0300
Réception de gadoues de fosses septiques	UO9	Normal	Eau	Incorporation de gadoues non-conformes	Risque de déversement d'eaux épurées non-conformes	S0100
Demande d'investissements (exploitation courante, DIHEC, investissements)	UO14	Normal	Eau	Perturbations du fonctionnement de la station d'épuration ou de la station de pompage ou du réseau de collecte	Mauvais fonctionnement de l'ouvrage	S0100, S0200, S0300, S0600, S0700, S0800, S0900, S1100, S1300, S1400, S1500, S1600, S1700, S1800, S3000, S3100
REJETS (Output)						
Rejets liquides						
Circuit de l'épuration de l'eau (traitement primaire, biologique, secondaire, tertiaire)	UO2, UO3, UO4, UO5, UO6, UO11, UO12	Normal	Eau	Panne, bris ou mauvais fonctionnement des équipements avec comme conséquence des rejets d'eaux de sortie chargées en composés azotés, phosphorés et matières organiques	Pollution de la rivière ou rendement dégradé ayant une incidence sur le milieu récepteur (eutrophisation, mortalité de poisson, ...)	S0100, S0200, S0300, S0600, S0700, S0800, S0900, S1100, S1300, S1400, S1500, S1600, S1700, S1800, S3000, S3100
				Défaut ou panne de la télétransmission	Risque de rejets non-conformes et de pollution de la rivière	S0100, S0200, S0300, S0600, S0700, S0800, S0900, S1100, S1300, S1400, S1500, S1600, S1700, S1800, S3000, S3100

				Ensemblement des ouvrages (bassins, puisards..) avec une usure prématurée des équipements et augmentation de consommation d'énergie	Augmentation des dépenses énergétiques : épuisement des ressources non renouvelables non recyclables (matières fossiles et fissiles)	S0100, S0300, S0600, S1800
Etanchéité des réseaux de collecte et des canalisations	UO1	Anormal	Eau, Sol	Rejet d'eaux usées non traitées	Pollution des rivières et du sol	S0100, S0300, S0600, S1800
Travaux de maintenance et d'entretien dans les ouvrages	UO14	Normal	Eau, Sol	Rejets liquides de polluants toxiques	Contamination toxique de l'eau et du sol	S0100, S0200, S0300, S0600, S0700, S0800, S0900, S1100, S1300, S1400, S1500, S1600, S1700, S1800, S3000, S3100
Transport routier occasionné par les tournées d'inspection et le transport des différents conteneurs	UO14	Normal	Air	Rejet de CO2, SO2, NO2 et particules	Pollution de l'air	S0100, S0200, S0300, S0600, S0700, S0800, S0900, S1100, S1300, S1400, S1500, S1600, S1700, S1800, S3000, S3100
Combustion de combustibles fossiles pour le chauffage des installations	UO14	Normal	Air	Rejet de SO2	Pollution de l'air	S0100
Déchets						
Production de boues chaulées	UO12	Normal	Eau, Sol	Valorisation agricole des boues	Substances polluantes – déséquilibre des sols	S0100
Production globale de déchets suite à l'activité d'épuration (sables, déchets de dégrillage, ...)	UO2, UO4, UO14	Normal	Eau, Sol	Récupération, recyclage et mise en CET	Réduction de la biodiversité, pollution de l'eau et de l'air	S0100, S0300, S0600, S1800
NUISANCES - PERTURBATIONS						
Fonctionnement des surpresseurs	UO5 UO14	Normal	Bruit, Humain	Emissions de bruit / vibrations	Bruit, vibrations	S0100, S1800
Fonctionnement de l'unité de désodorisation	UO13	Normal	Air	Emissions d'odeurs (rejets atmosphériques)	Odeurs – pollution olfactive	S0100
Construction et exploitation d'ouvrages	UO14	Normal	Sol, Aménagement	Intégration dans le paysage	Dégradation des paysages	S0100
RISQUES						
Utilisation de produits chimiques, d'électricité et manutention	UO14	Normal	Humain	Prise en compte du risque (procédure, installations, ...)	Risques technologiques : explosion, incendie	S0100, S0300, S0600, S1800
Utilisation de produits chimiques, d'électricité	UO14	Normal	Eau, sol	Prise en compte du risque (procédure, installations, ...)	Risques technologiques : pollution accidentelle	S0100, S0200, S0300, S0600, S0700, S0800, S0900, S1100, S1300, S1400, S1500, S1600, S1700, S1800, S3000, S3100

4.5.2. Tableau KINNEY

UO	Activité	Mode de fonctionnement	Milieux concernés	Aspect environnemental	Impact environnemental	Ouvrages concernés*
RESEAU D'ASSAINISSEMENT						
UO1	Egouttage communal	Anormal	Eau	Non respect des conditions de déversement par les industries	Pollution de la rivière - qualité globale du cours d'eau - eutrophisation	S0500, S2000, S2200, S5300, S5400, S5500, S5600, S5700, S5800, S6400, S6700, S6800, S7200
	Déversoir d'orage	Anormal	Eau	Fonctionnement par temps sec	Risque de pollution de la rivière	S0500, S2200
		Anormal	Eau	Mauvais fonctionnement par temps de pluie	Lessivage de la station et risque de pollution de la rivière	S0500, S2000, S5100, S5400, S5500, S5700, S6400, S7200
	Canalisation gravitaire	Anormal	Sol	Défaut d'étanchéité - OUT	Risque de pollution sol	S0500, S5100, S5300, S5400, S5500, S5600, S5700, S5800, S5900, S6100, S6400, S6600, S6700, S6800
		Anormal	Consommation d'énergie	Défaut d'étanchéité IN - Arrivée d'eau claire	Dépense énergétique	S5300, S5600, S5800, S6700, S6800
		Anormal	Mobilité	Dimensionnement inadapté	Inondations voiries	S0500
		Accidentel	Sol	Effondrement de terrain	Rupture du réseau (Risque de pollution du sol)	S0500, S5100, S5400, S5500, S5700, S5900, S6100, S6400, S6600
		Accidentel	Eau	Obturation de conduite	Risque de pollution rivière	S0500, S5100, S5400, S5500, S5700, S6400
		Anormal	Sol	Mise en charge de la canalisation	Déstabilisation de la conduite - risque de pollution du sol	S0500, S5100, S5400, S5500, S5700, S6400
		Anormal	Air	Modifications des conditions de fonctionnement	Risque de dégagement d'odeurs	S0500
		Branchement	Anormal	Sol	Défectuosité de raccordement	Risque de pollution du sol
	Canalisation forcée	Accidentel	Sol	Effondrement de terrain	Rupture du réseau (Risque de pollution du sol)	S5900, S6700
		Anormal	Eau	Vanne non étanche	Risque de pollution de la rivière	S6700
		Anormal	Sol	Défaut d'étanchéité - OUT	Risque de pollution du sol	S0500
	CV collecteur	Anormal	Consommation d'énergie	Défaut d'étanchéité IN - Arrivée d'eau claire	Dépense énergétique	S5300, S5600, S5800, S6700, S6800

STATIONS D'EPURATION OU DE POMPAGE						
UO2	Bassin d'orage	Normal	Humain + Air	Emanations	Intoxication, gêne olfactive	S6800
		Normal	Eau	Volume d'arrivée d'eau > valeur limite de l'ouvrage	Rejet d'eau prétraitée en rivière (voir permis)	S2000, S6800
		Accidentel	Sol	Défaut d'étanchéité OUT	Contamination du sol	S0500, S6800
	Pompage - relevage	Anormal ou Accidentel	Eau	Panne (mécanique, électrique) ou bris de matériel ou mauvais fonctionnement	Risque de pollution de la rivière (trop-plein de la fosse de relevage)	S5300, S5800, S6300, S6700, S6800
		Anormal ou Accidentel	Eau		Perturbation du traitement - Risque de pollution de la rivière	S5300, S5800, S6300, S6700
		Anormal	Sol	Défaut d'étanchéité OUT	Risque de pollution du sol	S0500, S5300, S5800, S6300, S6700, S6800
		Accidentel	Eau	Panne électrique générale	Montée en charge et risque de rejet direct à la rivière	S5300, S5800, S6300, S6600, S6700, S6800
		Normal	Eau	Débit d'arrivée > débit traitable	Risque de pollution partielle de la rivière	S0500, S2000, S5100, S5400, S5500, S6400, S6800, S7200
		Anormal ou Accidentel	Eau	Panne (mécanique, électrique) ou bris de matériel ou mauvais fonctionnement	Perturbation du traitement - Risque de pollution de la rivière	S0500, S5300, S5800, S6300, S6700
		Anormal	Sol	Stockage des déchets de dégrillage (souillures)	Risque de pollution du sol	S6800
Accidentel	Sol	Défaut d'étanchéité OUT	Contamination du sol	S0500, S5300, S6300, S6700, S6800		
STATIONS D'EPURATION						
UO5	Traitement biologique	Anormal	Consommation d'énergie	Ensablement des bassins	Dépense énergétique	S5600
		Anormal	Eau	Dysfonctionnement ou mauvais fonctionnement biologique (présence de bactéries non désirées suite à une pollution, etc.)	Perturbation du traitement - Risque de pollution de la rivière	S0500, S2000, S2200, S5300, S5600, S5800, S6100, S6300, S6600, S6700, S7200
		Anormal ou Accidentel	Sol + Eau	Panne (mécanique, électrique) ou bris de matériel ou mauvais fonctionnement (aération, recirculation...)	Risque de pollution du sol ou de la rivière si arrêt prolongé ou diminution du rendement épuratoire	S2200, S5300, S5800, S5900, S6100, S6300, S6600, S6700, S6800, S7200
UO6	Clarification - eau de service - rejet	Anormal ou Accidentel	Sol + Eau	Panne (mécanique, électrique) ou bris de matériel ou mauvais fonctionnement	Risque de pollution du sol ou de la rivière si arrêt prolongé ou diminution du rendement épuratoire	S0500, S5300, S5800, S5900, S6300, S6700
		Anormal	Eau	Absence ou mauvaise récupération des flottants	Risque de rejet des flottants dans la rivière - pollution	S2200, S5300, S5800, S6300, S6700
UO8	Lagunage	Anormal	Sol	Défaut d'étanchéité OUT (bâche étanchéité, rats...)	Risque de pollution du sol	S5400, S6000, S6400
UO9	Fosses à gadoues	Anormal	Eau	Acceptation de produit non conforme	Perturbation de la filière de traitement	S5600

UO11	Prétraitement des boues - épaissement - stockage	Anormal ou Accidentel	Sol + Eau	Panne (mécanique, électrique) ou bris de matériel ou mauvais fonctionnement	Risque de pollution du sol ou de la rivière si arrêt prolongé	S5600, S6800
		Anormal ou Accidentel	Consommation d'énergie + Mobilité		Influence possible sur la sécheresse - augmentation du charroi (plus de boue)	S0500
		Anormal	Sol	Défaut d'étanchéité OUT	Risque de pollution du sol	S6100
UO13	Traitement de l'air	Anormal ou Accidentel	Air	Panne (mécanique, électrique) ou bris de matériel ou mauvais fonctionnement des tours	Risque de pollution de l'air si arrêt prolongé	S0500
		Anormal ou Accidentel	Humain		Risque de dégagements de gaz nocifs pour l'homme	S0500
		Anormal	Consommation de matières premières	Consommation de réactifs (eau de javel...)	Mauvais dosage - consommation inutile de produit	S0500
UO14	Matériel électromécanique	Anormal	Eau	Défaut et panne de la télétransmission - non report des informations	Risque de pollution de la rivière	S5300, S5800, S5900, S6300, S6600, S6700
		Anormal	Eau	Dysfonctionnement des automates (éléments pilotes de l'ouvrage) ou commandes câblées	Risque d'arrêt d'unités et risque de pollution de la rivière (via trop-plein)	S5100, S5300, S5800, S6100, S6300, S6600, S6700
		Accidentel	Eau	Arrêt des installations (coupure de courant...)	Risque de pollution de la rivière (via trop-plein)	S5300, S5500, S5800, S5900, S6300, S6600, S6700
		Normal	Sol + Eau + Air	Vieillesse des équipements	Risque de panne accru - risque de pollution de la rivière, du sol, de l'air	S5300, S5800, S6300, S6700
	Sous-traitance	Anormal	Sol + Eau + Air + Humain	Non respect de nos procédures et mesures environnementales	Risque de pollution du sol et de la rivière	S0500
	Divers	Accidentel	Sol + Eau + Air	Incendie	Fumée, gaz et risque de pollution de la rivière	S5100
		Accidentel	Eau	Intrusion	Risque de perturbation de fonctionnement des installations - risques multiples (pollution, incendie...)	S6400
		Accidentel	Eau	Arrivée illicite ou accidentel de polluants (hydrocarbures, produits chimiques, curures, gadoues, etc.)	Contamination de la filière de traitement - Perturbation de la biomasse et risque de pollution de la rivière	S0500, S5300, S5800, S6300, S6700, S6800
		Anormal	Eau	Conditions de fonctionnement des stations d'épuration inadaptées	Mauvaise épuration des eaux usées	S6800
		Anormal	Sol	Défaut d'étanchéité OUT (ouvrages non pris en compte dans les autres UO : voiries, etc.)	Risque de pollution du sol	S5300, S5800, S6300, S6700
		Anormal	Sol + Eau	Mauvais stockage de produits chimiques (non repris en UO4, UO5, UO7, UO12, UO13), huiles ou hydrocarbures en jerricans, fûts, etc.	Risque de pollution du sol et de la rivière	S5600
Anormal		Air		Risque de pollution de l'air	S5600	

(*) Les ouvrages barrés sont des ouvrages pour lesquels l'impact environnemental significatif identifié est devenu non significatif suite à la mise en œuvre d'une action corrective ou préventive.

4.6. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS INDIRECTS

Bien que les aspects environnementaux indirects n'aient pas été considérés comme significatifs, nous communiquons systématiquement nos consignes en matière d'environnement ainsi que notre politique environnementale aux sous-traitants qui sont amenés à travailler sur nos sites. Ces règles sont rappelées lors

des réunions d'ouverture de chantiers. Préalablement à l'exécution de travaux susceptibles de générer des nuisances, des risques environnementaux ou des questions de la part des riverains, une information ciblée peut être organisée à l'attention des parties concernées (communes, riverains, etc.).

4.7. OBJECTIFS ET CIBLES ENVIRONNEMENTAUX

Au vu des résultats des analyses environnementales, de notre politique environnementale, des constats sur le fonctionnement du Service Exploitation des ouvrages d'épuration, des plaintes et des dysfonctionnements des équipements, nous avons fait évoluer périodiquement notre programme de management environnemental.

La structure de notre programme de management est basée sur les objectifs de notre politique environnementale. Chaque objectif est décliné en cibles environnementales à atteindre.

Les tableaux suivants sont des extraits de notre programme de management environnemental qui définit également les ressources allouées à chaque cible ainsi que des indicateurs de suivi lorsque cela est possible.

4.7.1. PRESENTATION DES CIBLES ATTEINTES

Nous avons dressé ci-après l'inventaire des cibles environnementales atteintes durant le cycle de certification 2005-2008 ainsi que les trois cibles abandonnées.

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2005 - 2008 et étapes pour les atteindre	Ouvrage concerné	Nature de l'action	Échéance	Etat d'avancement	Commentaires
1. Assurer la veille légale et réglementaire des législations régionales, fédérales et européennes relatives à nos activités et nos implantations					
Affichage des coordonnées requises par le permis d'environnement pour toutes les stations concernées	Stations d'épuration, de pompage et de démergement	Législation	17/05/2005 Récurent pour les nouveaux ouvrages	Terminé le 31/12/2006 Récurent pour les nouveaux ouvrages	
3. Viser une amélioration continue de notre SME, de nos performances environnementales et de la prévention des pollutions					
3.1. Aménagements techniques et travaux					
3.1.1. Mise en place de contrôles récurrents et ponctuels					
Installation d'échantillonneurs automatiques à la STEP de Roux	S0300	Achat	31/12/2005	Terminé le 31/12/2005	
Acquisition d'un échantillonneur pour le prélèvement d'eau d'entrée à la STEP de Montignies-sur-Sambre	S0500	Achat	2005	Terminé en mai 2006	
Installation de sondes de mesure de contrôle des bassins biologiques et du rejet pour les STEP de Nord Plate Taille, Baileux, Leval chaudesville et Virelles	S5900	Achat	31/12/2005	Terminé le 31/12/2005	



OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2005 - 2008 et étapes pour les atteindre	Ouvrage concerné	Nature de l'action	Échéance	Etat d'avancement	Commentaires
Placement de sondes MES à la STEP de Aiseau-Prezles	S0400	Travaux	2006	Terminé en janvier 2007	La sonde a été récupérée de la STEP de Roselies en cours de réhabilitation
3.1.2. Examen et maîtrise du réseau de collecte (localisation précise, accessibilité, déversoirs d'orage ...)					
Acquisition d'une pompe sur remorque et de son organe de démarrage pour des interventions sur nos bassins et réseaux de collecte	Tous	Achat	01/02/2005	Terminé le 01/02/2006	
Réalisation de travaux de nettoyage des chambres de visite pour inspection du collecteur principal	S01C1	Travaux d'entretien	31/12/2005	Terminé le 31/12/2005	
Examen du collecteur principal (rue des Ateliers) par une équipe spécialisée (dernière inspection datant de 1983)	S01C1	Contrôle	31/12/2005	Terminé le 31/12/2005	
Collecteur du Soleilmont branche "Beecham" : réalisation d'une étude diagnostique	S01C1	Contrôle	31/12/2005	Terminé le 31/12/2005	
Etude endoscopique pour détecter des problèmes de dilution entre la rue de la Scierie et la STEP de Virelles	S54C1	Contrôle	31/12/2005	Terminé le 10/05/2005	
Nettoyage du collecteur entre la rue du 11 Novembre et la rue de la Scierie à Virelles	S54C1	Travaux	31/12/2005	Terminé le 10/05/2005	
Sondages de reconnaissance et débroussaillage au droit d'un collecteur à Fleurus	S01C1	Contrôle	2006	Terminé le 08/04/2005	
Pose d'un clapet anti-retour sur l'exutoire d'un DO et aménagement de l'ajutage sur le réseau en amont de la SP de Roux Canal	S03C1	Travaux	2006	Terminé le 16/11/2006	
Inspection et nettoyage d'un clapet anti-retour à la rue de la 4ième écluse à Roux	S03C1	Contrôle	2006	Terminé le 10/11/2006	
Construction d'ouvrages d'art sur le collecteur de Lodelinsart Poirier - dalle sécurisée	S05C1	Travaux	2006	Terminé le 06/10/2006	
Aménagement d'ouvrages d'art sur le collecteur des Haies à la rue de Châtelet à Couillet	S05C1	Travaux	2008	Terminé en avril 2008	
Construction ou aménagement d'ouvrages d'art (clapet anti-odeurs) sur le collecteur principal du Lodelinsart Poirier	S05C1	Travaux	2007	Terminé en avril 2006	
Construction d'une purge d'air dans un DO existant à la rue Croix Rouge à Charleroi	S05C1	Travaux	2006	Terminé en 2006	
Aménagement d'un DO à Montignies-sur-Sambre (Ri de Villers)	S05C1	Travaux	2006	Terminé le 19/05/2006	
Désobstruction et nettoyage de 2 bassins de stockage à Beaumont	S51C1	Travaux	2006	Terminé le 23/01/2006	
Campagne de reconnaissance sur le collecteur de Forges	S53C1	Contrôle	2006	Terminé le 11/05/2006	

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2005 - 2008 et étapes pour les atteindre	Ouvrage concerné	Nature de l'action	Échéance	Etat d'avancement	Commentaires
Nettoyage de collecteurs et chambres de visite à Erquelines	S56C1	Travaux	2006	Terminé le 20/06/2006	
Campagne de reconnaissance sur le collecteur de Biercée	S68C1	Contrôle	2006	Terminé le 20/06/2006	
3.1.3. Fiabilisation des équipements (moto réducteur, rampes d'aération, étanchéité des bassins, respect du RGIE ...)					
Reconditionnement des chemins de roulement des décanteurs secondaires, des bassins biologiques et du bassin d'orage	S0300	Travaux	31/12/2008	Abandonné	Cet objectif a été englobé dans la réhabilitation de la STEP dont la fin des travaux est prévue en 2008.
Déplacement des clapets anti-retour du bassin d'orage à la STEP de Roux	S0300	Travaux	01/06/2005	Terminé en 2005	
Remplacement des racles de fond et accessoires des 2 bassins de décantation secondaire à Roux	S0300	Travaux	01/12/2005	Terminé en 2005	
Remplacement de l'écran filtrant du dégrilleur à gadoues à la STEP de Virelles	S5400	Travaux	01/06/2005	Terminé en 2005	
Réparation d'une pompe temps d'orage à la station de pompage de démergement de Gué Gobeau	D21P5	Travaux	2006	Terminé en septembre 2005	
Remplacement du débitmètre en sortie de la station de pompage etv de Lodelinsart	S05B1	Travaux	2008	Terminé en janvier 2008	
3.1.4. Sécurisation - prévention des pollutions (sonores, olfactives, eaux...)					
Amélioration des conditions environnementales acoustiques à la STEP de Mont-St-Geneviève	S6300	Travaux	01/06/2005	Terminé en septembre 2006	
Amélioration des conditions environnementales acoustiques à la STEP de Sivry	S6700	Travaux	02/06/2005	Terminé en septembre 2006	
Remplacement des garde-corps à la STEP de Rance	S6600	Travaux	01/05/2005	Terminé en mars 2005	
Reconditionnement électrique des installations des 3 SP de Baileux	S52P1, S52P2, S53P3	Travaux	30/04/2005	Terminé en décembre 2007	
Modification des conditions opératoires pour améliorer le rendement de la STEP de Roux en attente de la réhabilitation.	S0300	Travaux	31/12/2007	Terminé en décembre 2007	Le début des travaux de réhabilitation de la STEP est prévu en 2008
Modification des conditions opératoires pour améliorer le rendement de la STEP de Solre-sur-Sambre	S5600	Maintenance	31/12/2006	Terminé le 31/12/2006	
Remplacement des tôles des aérateurs de la STEP de Momignies Nord	S6400	Travaux	2007	Terminé le 12/07/2007	
Remplacement d'un trappillon de visite situé en voirie à la SD de la rue des Chantiers à Marchienne-au-Pont	D21P1	Travaux	2006	Terminé le 12/05/2006	
Remplacement d'un trappillon d'une chambre de visite sur le réseau de la STEP de Solre-sur-Sambre	S56C1	Travaux	2006	Terminé le 20/06/2006	

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2005 - 2008 et étapes pour les atteindre	Ouvrage concerné	Nature de l'action	Échéance	Etat d'avancement	Commentaires
Rehausse et remplacement de chambres de visite sur le collecteur principal du ruisseau d'Acoz sur le réseau de la STEP de Roselies	S01C1	Travaux	2006	Terminé le 14/02/2007	
Mise en place d'un nouveau dégrilleur à la STEP de Momignies Nord	S6400	Travaux	2006	Terminé en juin 2006	
Réhabilitation du dégrilleur à la STEP de Grand Reng	S5500	Travaux	2006	Terminé en juin 2006	
Acquisition de 7 nouveaux véhicules pour le renouvellement du parc	Tous	Achat	2007	Terminé en mai 2007	
3.1.5. Réhabilitation - mise aux normes					
Curage de la lagune n 1 de Momignies Nord	S6400	Travaux	2006	Terminé en juillet 2006	
Curage des lagunes n 2 et 3 de Grand Reng	S5500	Travaux	2006	Terminé en juillet 2006	
Curage des lagunes n 1, n 2 et n 3 de Virelles	S5400	Travaux	2007	Terminé en mars 2007	
Remise en état des conduites et de l'aération de la STEP de Lobbes-Bonniers	S6200	Travaux	2007	Terminé le 21/03/2008	
Remplacement de la membrane d'étanchéité de la lagune n 1 de la STEP de Momignies Nord	S6400	Travaux	2007	Terminé en septembre 2007	
Remplacement du sol porteur sous la membrane d'étanchéité de la lagune n 1 de la STEP de Momignies Nord	S6400	Travaux	2007	Terminé en août 2007	
3.2. Améliorations et outils de management					
Création d'une GMAO pour l'instrumentation du laboratoire	Tous	Etude	31/12/2008	Abandonné	La GMAO pour l'instrumentation du laboratoire a été créée comme test à la GMAO générale du Service. Malheureusement, le logiciel ne fonctionne plus correctement et il a été décidé de suspendre ce projet jusqu'à l'intégration des instruments dans la nouvelle GMAO générale.
Mise en place d'une base de données sécurité pour les différents sites (analyse des risques par site et zone de travail)	Tous	Etude	1/12/2005 récurrent pour nouveaux sites	Terminé le 01/12/2005 récurrent pour les nouveaux ouvrages	
Achat de 2 serveurs informatiques pour le service exploitation des ouvrages d'assainissement	S0500	Achat	2007	Terminé en décembre 2007	
6. Maintenir la communication avec les différents acteurs et veiller à leur information					
Mise en place d'une cellule de conseil pour la gestion des eaux usées "épuration individuelle"		Service	31-déc-05	Abandonné	La législation relative à l'installation des stations d'épuration individuelles n'étant pas encore clairement définie, le projet est en suspens.

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2005 - 2008 et étapes pour les atteindre	Ouvrage concerné	Nature de l'action	Échéance	Etat d'avancement	Commentaires
Elaboration d'un questionnaire de satisfaction à destination des personnes visitant nos installations	S0500 Autres STEP en fonction des visites organisées	Information	31-déc-05	Terminé le 25/03/2007	Ce questionnaire est établi pour les visites régulières de la STEP de Montignies-sur-Sambre et est adapté annuellement pour les « Journées wallonnes de l'eau »
Déterminer les informations à communiquer aux parties intéressées (groupes-cibles) internes et externes		Information	1-mai-05	Terminé en décembre 2005	Une instruction de travail relative à la communication en cas de crise a été rédigée à cet effet
Déterminer les moyens de communication utilisés		Sensibilisation	31-déc-05	Terminé en décembre 2005	Une procédure de communication externe a été rédigée à cet effet
8. Augmenter la maîtrise des effluents transitant par nos réseaux de collecte et alimentant nos stations d'épuration et gérer au mieux les pollutions dont nous pourrions être victime					
8.1. Diminuer la dilution des eaux usées en entrée de station					
Réalisation d'une campagne d'analyses sur le zoning de Baileux	S5200	Inventaire et Contrôle	31-déc-05	Terminé le 31/12/2005	
8.2. Améliorer la connaissance et la maîtrise des réseaux d'égouttage et de collecte					
Suppression des entrées d'eaux claires par la pose de clapets anti-retour sur le collecteur de Solre-sur-Sambre	S56C1	Travaux	31-déc-05	Terminé le 08/08/2005	
Suppression des entrées d'eaux claires par la pose de clapets anti-retour sur le collecteur d'Erquelinnes	S56C2	Travaux	31-déc-05	Terminé le 18/11/2005	
Mise en place des liaisons informatiques pour accéder en consultation (et/ou écriture) aux cartes de tracé des collecteurs		Travaux	31-déc-05	Terminé le 31/12/2006	Le système de lecture des cartes est fonctionnel (schémas unifilaires). Le travail d'amélioration est récurrent
8.3. Repérer les rejets industriels existants susceptibles de nous poser problème et vérifier leur autorisation					
Inventaire et contact avec certains industriels sur le réseau de collecte de la STEP de Baileux	S1600	Etude	31-déc-05	Terminé en décembre 2006	Une étude du réseau a été réalisée en tenant compte des rejets d'eaux industrielles résiduaires et de la réhabilitation future de la STEP.
Inventaire et contact avec certains industriels sur le réseau de collecte de la STEP de Courcelles (zoning industriel)	S1600	Etude	31-déc-05	Terminé en décembre 2007	Les industriels concernés ont un projet de traiter leurs eaux usées en commun au moyen d'une infrastructure qu'ils financeront.
Contact avec un agriculteur sur le réseau de la STEP de Grand Reng	S5500	Etude	2006	Terminé en décembre 2007	Les contacts avec l'agriculteur ont permis de résoudre une grande partie des déversements d'eaux vertes et brunes.
Contact avec une entreprise sur le réseau de la STEP de Biercée	S6800	Etude	2006	Terminé en 2006	Les contacts avec l'entreprise ont permis d'aboutir à une situation réglementaire conforme (obtention d'un permis d'environnement).

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2005 - 2008 et étapes pour les atteindre	Ouvrage concerné	Nature de l'action	Échéance	Etat d'avancement	Commentaires
Contact avec une entreprise sur le réseau de la STEP de l'Aéropole	S1100	Etude	2006	Terminé en juin 2006	Nous avons réalisé un traçage de l'égouttage au sein de l'entreprise qui a permis d'identifier un mauvais raccord de tuyauterie. Les travaux de mise en conformité ont été réalisés par l'entreprise.
STEP de Montignies-sur-Sambre	S0500	Etude	2007	Terminé en juin 2006	Contact pris avec des sociétés sidérurgiques afin qu'elles étanchéifient et entretiennent les ouvrages sur leur site pour éviter les entrées d'eaux de ruissellement chargées en sables, pierrailles et autres produits sidérurgiques.

4.7.2. PRESENTATION DES CIBLES EN COURS DE REALISATION ET RECURRENTES.

Les cibles en cours de réalisation et récurrentes sont reprises dans l'inventaire suivant.

A l'heure actuelle, le nouvel objectif 9 « Viser une optimisation des consommations énergétiques et développer des indicateurs de suivi » n'a pas encore été décliné en cibles environnementales.

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2008 - 2011 et étapes pour les atteindre	Ouvrage concerné	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 1er juin 2008)	Commentaires
1. Assurer la veille légale et réglementaire des législations régionales, fédérales et européennes relatives à nos activités et nos implantations						
Participation à des séminaires ou des séances d'information	Tous	Sensibilisation	Récurrent	Nombre de jours de formation / an	2006 : 19,5 2007 : 1 2008 : 2	Séance d'information relative à la déclaration E-PRTR (oct. 2007 : 2x0,5j) Séminaires relatifs à la sécurité (premier semestre 2008)
Incorporation progressive des STEP dans le scope de l'EMAS	Tous	Etude	Récurrent	Nombre de STEP EMAS sur le nombre de STEP en exploitation	2006 : 21/37 2007 : 27/39 2008 : 33/42	Les STEP suivantes ainsi que les SP et collecteurs les alimentant sont incorporés en juin 2008 : S6600 (Rance), S5900 (Nord Plate Taille), S6100 (Lobbes-Laubac), S2000 (Loverval), S7200 (Marbaix), S2200 (Jumet)
Régularisation des autorisations de déversement (S0300, S0500, S0600, S1800, S5100, S5200, S5300, S5400, S5500, S5600, S5700, S5800, S5900, S6000, S6100, S6200, S6300, S6400, S6500, S6600, S6700, S6800, S6900) et permis d'environnement (S0100, S2100, S6500)	Voir détail dans le libellé de la cible	Législation	2009	Nombre de demandes de permis introduites / Nombre de permis à obtenir	3/26	3 demandes d'autorisation de déversement sont en cours de traitement à la DGRNE (S5100, S6600, S6800) ; les autres demandes d'autorisations doivent être réintroduites. La demande d'autorisation de déversement de la STEP de Marchienne-au-Pont est en cours de finalisation.

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2008 - 2011 et étapes pour les atteindre	Ouvrage concerné	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 1er juin 2008)	Commentaires
Réalisation d'une veille légale à partir d'une infolettre spécialisée, des parutions au Moniteur et de la veille SPGE ; publication personnalisée sur l'intranet	Tous	Législation	Récurrent	Nombre de textes pertinents publiés / an	115 textes référencés en 2006 77 textes référencés en 2007 33 textes référencés en 2008	La SPGE organise une mise en ligne sur internet du registre légal développé pour l'ensemble des opérateurs du secteur. Sur cette base et notre propre veille, nous référençons régulièrement sur notre site intranet des articles de loi pertinents ou autres intéressants. La diminution du nombre de textes publiés sur notre intranet en 2007 n'est pas le reflet du manque d'attention aux nouveaux textes de lois car au total, 227 textes ont été analysés sur l'année.
2. Mettre en place des contrôles d'application de la législation						
Programmation et mise en place des contrôles réglementaires par des organismes agréés	Tous	Contrôle	Récurrent	Nombre de contrôles réalisés / nombre de contrôles totaux	533/533 en 2006 502/535 en 2007 221/610 en 2008	Contrôles externes : électricité BT et HT, levage, ascenseur, EPI, extincteurs, détecteurs de gaz, appareils respiratoires, détection incendie, hydrants, détection intrusion, analyses thermographique. Quelques contrôles prévus en 2007 n'ont pas été réalisés suite au dépôt de bilan de la société de contrôle des alarmes intrusion. Il ne s'agit cependant pas de contrôles obligatoires. Ces contrôles sont reportés en 2008.
Programmation d'audits internes à orientation légale	Tous	Contrôle	Récurrent	Nombre d'audits réglementaires effectués par an	2 en 2006 3 en 2007 0 en 2008	Les audits réglementaires sont réalisés sur base de la législation en vigueur (gestion des déchets, rejet d'eau, sécurité, etc.) et des permis et autorisations attribués à nos ouvrages : - avril 2007 : audit sur les STEP de Virelles, Beaumont, Grand Reng, Boussu, Sud Plate Taille, Momignies Nord - oct. 2007 : audit sur les STEP de Lobbes Laubac, Lobbes Bonnier et Nord Plate Taille - nov. 2007 : audit sur les STEP de Rance, Gozée, Martinrou II, Jumet
Analyse exhaustive et application des exigences en matière de stockage de déchets dangereux et d'huiles usagées	S0500	Législation	01-jan.-08 (dd) 30-juin-08 (huiles)	Taux d'avancement	100%	Les législations considérées sont des Arrêtés du Gouvernement wallon des 31 mai 2006 et 23 novembre 2006. Des registres de réponses à ces exigences ont été rédigés. Les conditions relatives au stockage de déchets dangereux et d'huiles usagées sont respectées. Les échéances correspondent aux entrées en vigueur de ces textes.

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2008 - 2011 et étapes pour les atteindre	Ouvrage concerné	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 1er juin 2008)	Commentaires
Analyse exhaustive et application des législations en matière de transformateurs électriques	Tous	Législation	31-déc-09	Taux d'avancement	5%	Les législations considérées sont des Arrêtés du Gouvernement wallon du 01 décembre 2005 et 21 décembre 2006 ainsi que la législation en matière de permis d'environnement. Un registre de réponses à ces exigences sera rédigé accompagné d'un listing des STEP ou SP concernées. L'analyse a été réalisée pour la SP de Châtelet.
Analyse exhaustive et application des exigences en matière de stockage de déchets non dangereux	Tous	Législation	01-déc-09	Taux d'avancement	25%	Les législations considérées sont des Arrêtés du Gouvernement wallon du 25 octobre 2007. Un registre de réponses à ces exigences est en cours de rédaction. L'échéance correspond à l'entrée en vigueur de ces textes.
3. Viser une amélioration continue de notre SME, de nos performances environnementales et de la prévention des pollutions						
3.1. Aménagements techniques et travaux						
3.1.1. Mise en place de contrôles récurrents et ponctuels						
Amélioration de la représentativité des échantillonnages des eaux (campagnes 24h) sur base du débit	Toutes les STEP	Etude	2009	Taux d'avancement	30%	
3.1.2. Examen et maîtrise du réseau de collecte (localisation précise, accessibilité, déversoirs d'orage ...)						
Marché de service test permettant l'encodage de la base de données INFONET	S00C0	Etude	2008	Taux d'avancement	10%	Le cahier des charges est rédigé et en cours d'approbation.
Collecteur du Soleilmont branche "Beecham" : réparations ponctuelles et repérage topographique du réseau	S01C1	Travaux	2008	Taux d'avancement	100%	Les activités de l'entreprise Beecham ayant cessé, aucun effluent ne transite par ce tronçon de collecteur. Les travaux de réparation des cunettes de CV sont par conséquent abandonnés.
Collecteur situé en aval du zoning de Fleurus : repérage topographique du réseau et réhabilitation de l'ouvrage	S01C1	Travaux	2010	Taux d'avancement	0%	Cible combinée avec la réhabilitation de l'ouvrage
Collecteur principal d'amenée à la STEP de Roselies - réparations ponctuelles et repérage topographique	S01C1	Travaux	2008	Taux d'avancement	25%	Marché notifié à l'entrepreneur. Travaux entre la rue des Hayettes et la STEP de Roselies prévus pour le 3ème trimestre 2008.
Désobstruction à Farciennes entre rue du Marais et son exutoire en Sambre	S01C1	Travaux	2008	Taux d'avancement	50%	Marché notifié à l'entrepreneur. Début des travaux prévu le 05/05/2008
Désobstruction et endoscopie dans différents réseaux de collecte	S01C1	Travaux	2008	Taux d'avancement	25%	Le soumissionnaire est notifié.

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2008 - 2011 et étapes pour les atteindre	Ouvrage concerné	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 1er juin 2008)	Commentaires
Collecteur d'Acoz : rehausse et remplacement de trappillons de visite entre Bouffoulox et Hanzinne	S01C1	Travaux	2008	Taux d'avancement	25%	Le soumissionnaire est notifié.
Intervention en amont du Bassin d'Orage Centre Agglo Sud : pose d'une vanne d'isolement en entrée	S05B2	Travaux	2010	Taux d'avancement	0%	Cette cible est proposée en investissement dans le projet "collecteur de la Fontaine-qui-bout"
Construction d'ouvrages d'art sur le collecteur de Lodelinsart-Poirier – DO rue de la Croix Rouge et sur le collecteur de Marcinelle-Centre Agglo Sud : reprise de certains égouts	S05C1	Travaux	2008	Taux d'avancement	25%	Le soumissionnaire est notifié.
Collecteur d'amenée à la STEP : suppression des venues d'eaux claires et réparations ponctuelles	S53C1	Travaux	2008 en fonction des priorités	Taux d'avancement	0%	
Collecteur d'amenée à la STEP : suppression des venues d'eaux claires et réparations ponctuelles	S54C1	Travaux	2008 en fonction des priorités	Taux d'avancement	0%	
Collecteur d'amenée à la STEP : suppression des venues d'eaux claires et réparations ponctuelles	S68C1	Travaux	2008	Taux d'avancement	0%	
3.1.3. Fiabilisation des équipements (moto réducteur, rampes d'aération, étanchéité des bassins, respect du RGIE ...)						
Protection des équipements électriques contre les gaz corrosifs au BO de Lodelinsart	S05B1	Travaux	2009	Taux d'avancement	0%	
Etude des bétons des bassins de la station de pompage de Lodelinsart	S05B1	Etude	2008	Taux d'avancement	10%	Une visite partielle des bassins a été réalisée en mars 2008 dans de mauvaises conditions. Une nouvelle visite doit être organisée.
Réparation des tuyauteries de refoulement de la station de pompage des Preys	S05B4	Etude Travaux	2009	Taux d'avancement	0%	
Réparation des tuyauteries de refoulement de la station de pompage du Ri Lepage	S05B6	Etude Travaux	2008	Taux d'avancement	10%	Des réparations provisoires ont été réalisées.
Remplacement des diffuseurs d'air dans les bassins biologiques de la station d'épuration de Souvret	S0600	Etude Travaux	2009	Taux d'avancement	0%	
3.1.4. Sécurisation - prévention des pollutions (sonores, olfactives, eaux...)						
Amélioration des conditions de sécurité lors des travaux sur les dégazeurs de Montignies-sur-Sambre	S0500	Travaux	2009	Taux d'avancement	0%	
Aménagement d'un système de plombage des flottants au niveau des bassins anaérobie-anoxie	S0500	Travaux	2008	Taux d'avancement	20%	Le soumissionnaire est en cours de désignation.
Réparation et amélioration de la collecte des eaux de nettoyage des véhicules IGRETEC	S0500	Travaux	2008	Taux d'avancement	0%	L'aménagement d'une zone de collecte des eaux de nettoyage des véhicules sera réalisé à la suite des réparations de désordres d'une canalisation située au droit de l'emplacement prévu.

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2008 - 2011 et étapes pour les atteindre	Ouvrage concerné	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 1er juin 2008)	Commentaires
Installation de garde-corps au-dessus du puisard de la station de démergement de Dampremy	S05PA	Travaux	2009	Taux d'avancement	0%	
Récupération des flottants et amélioration de la recirculation à la STEP de Gosselies	S0800	Travaux	2008	Taux d'avancement	5%	Ce projet est combiné à la sécurisation de la STEP.
Sécurisation de la STEP de Gosselies	S0800	Travaux	2008	Taux d'avancement	5%	Ce projet est combiné à la récupération des flottants et recirculation des boues.
Modification du décanteur lamellaire à la station de Nord Plate Taille avec installation d'une reprise de flottants et sécurisation	S5900	Achat	2008	Taux d'avancement	20%	Des offres ont été reçues et des questionnements sont en cours.
Sécurisation de la STEP de Lobbes-Bonniers	S6200	Travaux	2009	Taux d'avancement	0%	
Acquisition de nouveaux détecteurs multigaz	Tous	Achat	2008	Taux d'avancement	90%	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les équipes (électromécaniciens ou collecteurs) ont un détecteur de gaz à disposition, excepté l'équipe « collecteurs » de la zone Sud-Hainaut. • Un détecteur est en commande. • Un détecteur supplémentaire sera fourni par la société qui construit et équipe la STEP de Viesville.
Répondre aux objectifs des contrats de rivières établis dans la zone IGRETEC	Tous	Dépendante de l'action	Récurrent	Nombre d'objectifs réalisés / nombre d'objectifs définis	2008 : 1/1	Igretec est un partenaire du Contrat de Rivière Sambre et Affluents. Le RME et/ou le RME adjoint participent régulièrement aux réunions des groupes de travail (Haute Sambre, Sambre Centrale et Eau d'Heure) organisés pour définir et discuter de l'avancement des objectifs dans ce cadre. Les plans d'actions des contrats de rivière Sambre et affluents seront proposés à la signature du Ministre en charge de l'Environnement en juin 2008. A l'heure actuelle, un seul objectif relatif à L'Eau d'Heure concerne directement le Service Exploitation.
3.1.5. Réhabilitation - mise aux normes						
Réhabilitation de la station de Roselies pour la mise aux normes du traitement de l'azote N et du phosphore P (réglementation pour les agglomérations de plus de 10.000 EH)	S0100	Travaux	2008	Taux d'avancement	95%	Réception provisoire prévue le 02 juillet 2008
Réhabilitation de la passerelle de Roux supportant la conduite de refoulement	S0300	Travaux	2009	Taux d'avancement	10%	Une inspection a été réalisée par un organisme agréé.
Remise en état de l'unité de déshuilage dessablage et placement d'un classificateur à sable à la STEP de Virelles	S5400	Travaux	2009	Taux d'avancement	15%	Offres reçues en cours d'analyse.

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2008 - 2011 et étapes pour les atteindre	Ouvrage concerné	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 1er juin 2008)	Commentaires
Remise en état de la station d'épuration de Grand-Reng	S5500	Travaux	2008	Taux d'avancement	0%	
Réhabilitation de la STEP de Solre-sur-Sambre	S5600	Travaux	2010	Taux d'avancement	5%	
Réparation d'un biodisque et renforcement des 2 autres à la station de Nord Plate Taille	S5900	Travaux	2008	Taux d'avancement	20%	La réparation du biodisque dont l'arbre s'est brisé est prévue en 2008. Le projet de renforcement des arbres des 2 autres biodisques a été substitué par le nettoyage de ceux-ci et la sensibilisation des gérants d'infrastructures touristiques en bordure du lac de la Plate Taille.
Remise en état des cuves EMCHER et enceinte des biodisques (travaux de peinture) à Lobbes Laubac	S6100	Entretien	2008	Taux d'avancement	0%	
Remplacement d'un biodisque à Lobbes Laubac	S6100	Travaux	2008	Taux d'avancement	30%	Soumissionnaire notifié.
Remise en état de la STEP de Rance et de la SP à la rue du Commerce	S6600 S66P2	Travaux	2010	Taux d'avancement	0%	
Remise en état de fonctionnement de la station de pompage, rue du canon	S66P1	Travaux	2010	Taux d'avancement	50%	La S66P1 rue du canon a été mise en service avec du matériel provisoire.
Réhabilitation de la STEP de Gozée	S6900	Travaux	2009	Taux d'avancement	0%	Ce projet est en attente de décision de la SPGE à propos de la réhabilitation ou de la conversion en station de pompage vers Marchienne.
Réhabilitation de la station de pompage de la Réunion	D21P1	Etude Travaux	2010	Taux d'avancement	0%	
3.2. Améliorations et outils de management						
Pilotage des installations par la prise en compte systématique des résultats fournis par les indicateurs de performance environnementale	Tous	Contrôle	Récurrent	nombre de réunions bilan - technique /an	3 en 2007 8 en 2008	Les indicateurs de performance sont présentés en réunion bilan - technique
Mise à niveau de la télétransmission des ouvrages existants au centre de gestion	Tous	Travaux	2009	Taux d'avancement	55%	Lors de la mise en œuvre du projet, des problèmes sont apparus et l'adjudicataire a dû revoir son projet. La nouvelle proposition est en cours d'approbation par notre bureau d'études et le Service Exploitation des ouvrages d'épuration.
Mise à niveau de la télétransmission des ouvrages ex-Intersud	Zone Sud Hainaut	Etude Travaux	2010	Taux d'avancement	60%	La GTC pour les stations du Sud Hainaut fonctionne toujours avec le système initialement installé. Vu la refonte actuelle du projet global, le système du Sud Hainaut est conservé et des améliorations ponctuelles ont été mises en place. Lorsque le système global aura fait ses preuves, ce point sera réexaminé.

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2008 - 2011 et étapes pour les atteindre	Ouvrage concerné	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 1er juin 2008)	Commentaires
Amélioration du système de classement de l'exploitation	Tous	Travaux	2009	Taux d'avancement	95%	Base de données « archives » mise en service (consultable sur l'intranet). Des étudiants participent au classement des archives ex-Intersud restantes.
Professionnalisation de la gestion (maintenance, stock, etc.) et généralisation de la GMAO.	Tous	Etude	2009	Taux d'avancement	20%	L'expertise du logiciel actuellement utilisé a conclu qu'il ne fonctionne pas parfaitement (des bugs insolubles ont été identifiés). L'installation d'un nouveau logiciel est en cours de réalisation de même que les formations.
Recadrage de la surveillance et exploitation optimisée des résultats au niveau du département chimie-biologie. Modification en profondeur du bilan annuel d'exploitation.	Tous	Contrôle	2009	Taux d'avancement	60%	Des réunions mensuelles concernant les bilans sont organisées. Les bilans sont mieux définis. Un projet d'amélioration est en cours au niveau de la gestion des résultats grâce à la création d'une BD.
Création d'une BD des index compteurs	Tous	Etude	2009	Taux d'avancement	10%	Cette base de données permettra d'inventorier les index compteur (eau, gaz, électricité, etc.) et de générer des graphiques qui serviront notamment de base aux réunions bilans.
Création d'une carte de la zone de gestion d'IGRETEC localisant les zones sensibles (eaux de baignade, zones de pêche, sites NATURA 2000, zones de captage, etc.)	Tous	Etude	2011	Taux d'avancement	0%	Cette carte permettra de localiser les zones sensibles afin d'aider aux analyses environnementales et aux prises de décisions éventuelles dans l'exploitation des ouvrages.
Révision intégrale des analyses des aspects environnementaux AMDEC suivant la méthode KINNEY	Ouvrages dont les aspects ont été analysés suivant AMDEC	Etude	2011	Nombre de STEP révisées / Nombre de STEP à réviser	0/16	L'identification initiale des impacts environnementaux suivait la méthode AMDEC. La procédure prévoit la révision de ces analyses suivant la méthode KINNEY lorsque les dernières stations reprises en exploitation auront été analysées.
Organisation de réunions interdépartementales au sein du Service Exploitation des Ouvrages d'Épuration	Tous	Concertation	Récurrent	Nombre de réunions interdépartementales / an	7 en 2007 8 en 2008	Les réunions interdépartementales ont connu une réorganisation au cours de l'année 2007 : elles se déroulent à fréquence planifiée en alternance pour les «sujets EMAS» et les «Autres sujets».
4. Intégrer les aspects environnementaux lors de tout investissement ou adaptation de nouvelles technologies						
Réunions de concertation entre le RME adjoint et les chefs de département	Tous	Sensibilisation	Récurrent			Les problèmes environnementaux sont discutés en réunions interdépartements (1ère partie - sujets EMAS) ou de manière informelle.
Réunions de concertation avec notre bureau d'études lors de la construction de nouveaux ouvrages d'épuration	Tous	Concertation	Récurrent	Nombre de réunions / an	12 en 2006 9 en 2007 54 en 2008	A partir de 2008, l'ensemble des réunions entre le Service Exploitation et le bureau d'études sont comptabilisées (réunions interservices, réunions techniques, etc.)

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2008 - 2011 et étapes pour les atteindre	Ouvrage concerné	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 1er juin 2008)	Commentaires
5. Poursuivre les efforts de responsabilisation de l'ensemble des collaborateurs à travers la sensibilisation et la formation, à tous les niveaux de l'entreprise, de manière à optimiser le comportement environnemental de l'ensemble de notre personnel						
5.1 Formation						
Suivi du programme de formations techniques	Tous	Formation	Récurrent	Nombre de jours de formations techniques suivies par les agents / an	163 en 2006 76,5 en 2007 120 en 2008	Les formations importantes (par le nombre de personnes formées) qui ont eu lieu en 2007 sont : la formation sur les pompes pour 26 agents techniques, la formation de management pour l'équipe hiérarchique et la formation « auditeur interne ISO14001 » pour 9 auditeurs. Des formations relatives au process biologique ont été organisées en mars 2008.
Transfert de connaissances entre les agents expérimentés et les nouveaux engagés	Tous	Formation	Récurrent			<ul style="list-style-type: none"> Programme de tutorat (présentations des principaux départements que l'agent rencontrera dans sa fonction). Tous les nouveaux agents ont suivi ou suivent le contrat de tutorat. Ecologie (transfert des connaissances de l'entrepreneur d'un ouvrage vers les agents concernés lors de la reprise en exploitation)
Développement de l'approche pluridisciplinaire : formation du personnel concerné aux interventions sur tous les ouvrages (dans le cadre de changements d'équipes, des gardes, etc.)	Tous	Formation	Récurrent			Compagnonnage (transfert de connaissances entre agents IGRETEC)
Responsabilisation à la sécurité des différents agents (séances d'info, notes, réunions...)	Tous	Sensibilisation	Récurrent	Nombre de sensibilisations relatives à l'env. ou à la sécurité / an	6 en 2008	Il s'agit de sensibilisations internes par mails essentiellement.
Réalisation d'exercices de prévention de situation d'urgence (incendie,...)	Tous	Formation	Récurrent	Nombre d'exercices réalisés / an	1 en 2006 2 en 2007 1 en 2008	Un exercice incendie était prévu à la STEP de Montignies-sur-Sambre après le recyclage des équipiers de première intervention et des secouristes. Les formations ont été réalisées de mars à avril 2008 : équipiers de première intervention, port du masque respiratoire, secouristes. Une dernière séance de formation est planifiée pour juin 2008.
5.2 Communication						
Sensibilisation à l'EMAS, affichage, réunions avec l'ensemble du personnel (évolution des actions , % objectifs fixés)	Tous	Sensibilisation	Récurrent	Nombre de séances de sensibilisation / an	0 en 2006 2 en 2007 1 en 2008	Sensibilisation à la BD dysfonctionnements-incidents-accidents le 16/11/2007 pour les CE électro. Présentation de la méthodologie de l'analyse environnementale à la cellule qualité le 18/04/2008. La campagne d'affichage de posters de sensibilisation a démarré en 2007 et se poursuit en 2008.

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2008 - 2011 et étapes pour les atteindre	Ouvrage concerné	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 1er juin 2008)	Commentaires
Information et sensibilisation des nouveaux collaborateurs au SME (procédures ISO14001, etc.)	Tous	Sensibilisation	Récurrent	Nombre d'agents ayant suivi la sensibilisation / Nombre d'agents engagés	7/7 en 2006 12/12 en 2007 6/10 en 2008	Pour 2008, 4 agents suivront la sensibilisation planifiée courant juin 2008.
Développement et tenue à jour d'un site intranet dédié à l'exploitation	Tous	Information	Récurrent			<ul style="list-style-type: none"> Le portail du Service Exploitation a été mis à jour durant l'année 2007 en insérant notamment un trombinoscope (organigramme du Service Exploitation avec portraits des agents) Le portail qualité (SMQ) reprend également des informations du SME (programme, analyses, rapports d'audits internes, etc.) et est tenu à jour au moins annuellement.
6. Maintenir la communication avec les différents acteurs et veiller à leur information						
Convoquer et réunir régulièrement le Comité d'Accompagnement pour la STEP de Roselies	S0100	Concertation	Récurrent	Nombre de réunions / an	0 en 2006 1 en 2007 0 en 2008	Une réunion du comité a eu lieu le 29/11/2007 afin de présenter les travaux de réhabilitation en cours de finalisation. Une nouvelle réunion sera organisée en 2008 dès que les travaux de réhabilitation seront terminés et que les représentants de la commune de Farciennes seront désignés.
Sensibilisation des acteurs du contrat de rivière Sambre et affluents aux comportements respectueux de l'environnement pour les rejets à l'égout et partenariat dans le cadre de la réalisation d'objectifs	Tous	Sensibilisation	Récurrent	Nombre de participations aux réunions de contrats de rivières / an	8 en 2006 3 en 2007 4 en 2008	
Organisation de visites de nos ouvrages et participation aux Journées wallonnes de l'eau	Tous	Sensibilisation	Récurrent	Nombre de personnes ayant visité les stations /an	620 personnes en 2006 320 personnes en 2007 450 personnes en 2008	La STEP de Jumet a été ouverte au public le 25/03/2007 dans le cadre des Journées wallonnes de l'eau. La STEP de Marchienne-au-pont a été ouverte au public le 16/03/2008 dans le cadre des Journées wallonnes de l'eau. D'autres STEP sont ouvertes occasionnellement aux écoles. La STEP de Montignies-sur-Sambre est visitable le 1er et 3ème mardi de chaque mois.
Contact de manière pertinente et systématique la DPE et/ou SOS pollution et/ou la police locale lorsque que nous détectons une pollution	Tous	Information	Récurrent	Nombre de contacts avec SOS pollution Charleroi, DPE ou police locale / an	Environ 17 en 2006 Environ 13 en 2007 Environ 6 en 2008	Les contacts sont établis en cas de pollution des eaux usées qui alimentent nos ouvrages.
Inclusions de considérations environnementales dans certains de nos courriers (à l'attention des communes, DPE, riverains..)	Tous	Information	Récurrent			Exemple de sensibilisation : toute-boîte à l'attention de riverains suite à une pollution, etc.

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2008 - 2011 et étapes pour les atteindre	Ouvrage concerné	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 1er juin 2008)	Commentaires
Participation aux réunions organisées par AQUAWAL dans l'optique d'échanger des expériences entre OAA	Tous	Concertation	Récurrent	Nombre de participations /an	16 en 2007 12 en 2008	Ces réunions permettent notamment de remonter des informations de manière cohérente au niveau de la SPGE et/ou autorité compétente. Les réunions considérées sont celles de la commission III « Assainissement » et sous-groupe EMAS, la commission IV « Administration et finances » (sous-groupe « Sécurité » et sous-groupe « automation ») ainsi que la commission V « Communication ».
7. S'assurer que les sous-traitants travaillant sur les sites tiennent compte des standards environnementaux développés par le système de management environnemental						
Sensibilisation des sous-traitants qui travaillent sur les sites d'exploitation	Tous	Sensibilisation	Récurrent	Nombre de réunions d'ouverture de chantier / an	35 en 2006 23 en 2007 11 en 2008	Les règles de bonne pratique sont insérées dans les Cahiers Spéciaux des Charges et les bons de commande. Elles sont également commentées lors des réunions d'ouverture de chantier. En 2007, un rappel des consignes de sécurité et règles de bonnes pratiques environnementales a été communiqué par courrier à tous les sous-traitants et les fournisseurs habituels. Remarque : de nombreux chantiers sont réalisés dans le cadre d'un marché global. Dans ce cas, une seule ouverture de chantier est organisée.
8. Augmenter la maîtrise des effluents transitant par nos réseaux de collecte et alimentant nos stations d'épuration et, gérer au mieux les pollutions dont nous pourrions être victimes						
8.2. Améliorer la connaissance et la maîtrise des réseaux d'égouttage et de collecte						
Renforcement de la surveillance des déversoirs d'orage afin de prévenir leur colmatage	Tous collecteurs	Contrôle	Récurrent	Nombre de DO contrôlés / an	5605 en 2008	Une réunion hebdomadaire entre le CD et les CE «collecteurs» permet de définir le planning des interventions de la semaine suivante. Par ailleurs, les fiches de travail complétées par les chefs d'équipe «collecteurs» permettent de réaliser des statistiques relatives aux obstructions de DO, et d'en tenir compte dans les plannings d'interventions.
Acquisition d'un débitmètre portable en conduite forcée	Tous collecteurs	Achat	2008	Taux d'avancement	0%	
Acquisition d'un débitmètre portable en canal ouvert avec possibilité d'échantillonneur	Tous collecteurs	Achat	2008	Taux d'avancement	0%	
8.3. Repérer les rejets industriels existants susceptibles de nous poser problèmes et vérifier leurs autorisations						
Entreprises installées dans les zonings industriels dont les STEP présentent des non-conformités	STEP des parcs d'activités économiques.	Etude	2011	Nombre d'investigations réalisées / an	1 en 2008	
9. Viser une optimisation des consommations énergétiques et développer des indicateurs de suivi						

4.8. VEILLE LEGALE ET REGLEMENTAIRE

La SPGE, en partenariat avec les sept organismes d'assainissement agréés, a établi un registre des textes légaux et réglementaires qui s'appliquent à nos activités.

En complément, IGRETEC assure la veille légale et réglementaire grâce à une lecture hebdomadaire du Moniteur belge, à l'abonnement à une base de données relative à l'environnement et à la sécurité et à l'abonnement à une infolettre spécialisée.

Ces outils nous permettent d'appliquer les textes légaux dès leur entrée en vigueur.

4.9. AUDITS INTERNES

L'audit du SME est un outil privilégié qui permet de vérifier l'application et l'efficacité du SME mis en œuvre, le respect des exigences du règlement EMAS, le respect des procédures et instructions de travail élaborées ainsi que la réalisation d'objectifs et cibles environnementales.

Les conclusions d'audits permettent de déterminer des actions correctives ou préventives qui permettent d'améliorer le SME. Elles sont présentées à la ligne hiérarchique au cours des revues de direction.

L'équipe d'auditeurs internes a été complétée en 2007 et tous ont suivi une formation à la pratique de l'audit interne réalisée dans le cadre du référentiel ISO14001:2004.

4.10. REVUE DE DIRECTION

Afin de maintenir une amélioration continue de notre SME, la performance de celui-ci est évaluée régulièrement au cours des revues de direction. Chaque année au moins, une revue de direction est organisée. Celle-ci se déroule en deux phases. Les performances du SME sont présentées une première fois en revue de direction opérationnelle qui regroupe l'équipe hiérarchique du Service Exploitation des ouvrages d'épuration, le Chef de Service en charge d'études hydrauliques, d'ouvrages d'épuration, de routes et de la distribution d'eau ainsi que notre Directeur. Les conclusions de cette réunion sont présentées en revue de direction, anciennement dénommée comité de direction, qui regroupe l'ensemble des Chefs de Service, des Directeurs ainsi que notre Directeur général.

4.11. DECLARATION ENVIRONNEMENTALE

La présente déclaration environnementale est un document de synthèse qui présente notre SME. Elle est établie de manière triennale et mise à jour partiellement tous les ans. De cette manière, l'évolution de nos performances environnementales peut être évaluée à intervalles réguliers.

Elle est destinée à un large public dont certains riverains, clients, fournisseurs, sous-traitants, les autorités communales, régionales et fédérales, les 6 autres organismes d'assainissement agréés, etc.

La présente déclaration environnementale a été vérifiée par un organisme extérieur.

5. DONNEES CHIFFREES (ANNEE 2007) SUR LES RESULTATS DES ACTIVITES D'EPURATION

5.1. QUALITE DES INFLUENTS ET EFFLUENTS (REJETS DANS LE MILIEU AQUATIQUE)

Nous distinguons sur les graphiques suivants, la charge des eaux usées d'entrée des stations d'épuration (influent), la charge des eaux de sortie épurées (effluents) et les normes légales à respecter en sortie de station, c'est-à-dire dans chaque cas, la DBO5, la DCO et les MES. En outre, les stations d'épuration de plus de 100.000 EH sont soumises à des normes d'épuration de l'azote et du phosphore.

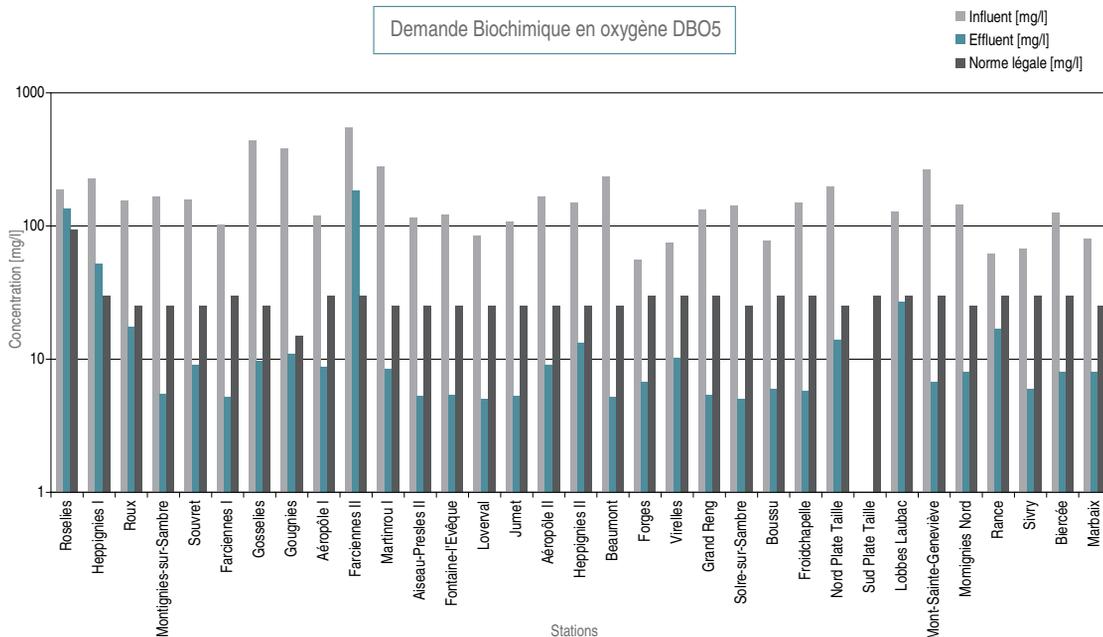
Les chiffres présentés sont des moyennes annuelles calculées au minimum sur base d'un nombre d'échantillons imposé par la législation. Etant donné le nombre important de stations d'épuration en gestion et par

souci de bonne lisibilité des graphiques, nous n'avons repris que les résultats des stations visées par l'enregistrement EMAS.

La station d'épuration de Sud Plate Taille était destinée à traiter les eaux usées dans le cadre du développement de l'aérodrome de tourisme situé près des lacs de l'Eau d'Heure ainsi que les eaux usées de nouvelles activités envisagées. A ce jour, les aménagements n'ont pas été réalisés. Cette station reçoit un débit d'eaux usées extrêmement faible, voire nul. C'est pourquoi, aucune mesure n'est réalisable sur cette station.

5.1.1. DBO5

La Demande Biochimique en Oxygène (DBO) est la quantité d'oxygène consommée par les micro-organismes pour assurer la dégradation des matières organiques. Elle est mesurée après 5 jours d'incubation.



Nous pouvons observer que nous respectons les normes pour la plupart des stations visées par l'enregistrement EMAS. Néanmoins, 3 sites dépassent, en moyenne annuelle, les normes imposées.

La station d'épuration d'Heppignies I reçoit une charge en DBO5 supérieure à sa capacité nominale. Elle reçoit des eaux usées industrielles qui perturbent fortement son fonctionnement. Nous menons toujours des discussions avec l'industriel concerné quant à son autorisation de rejet.

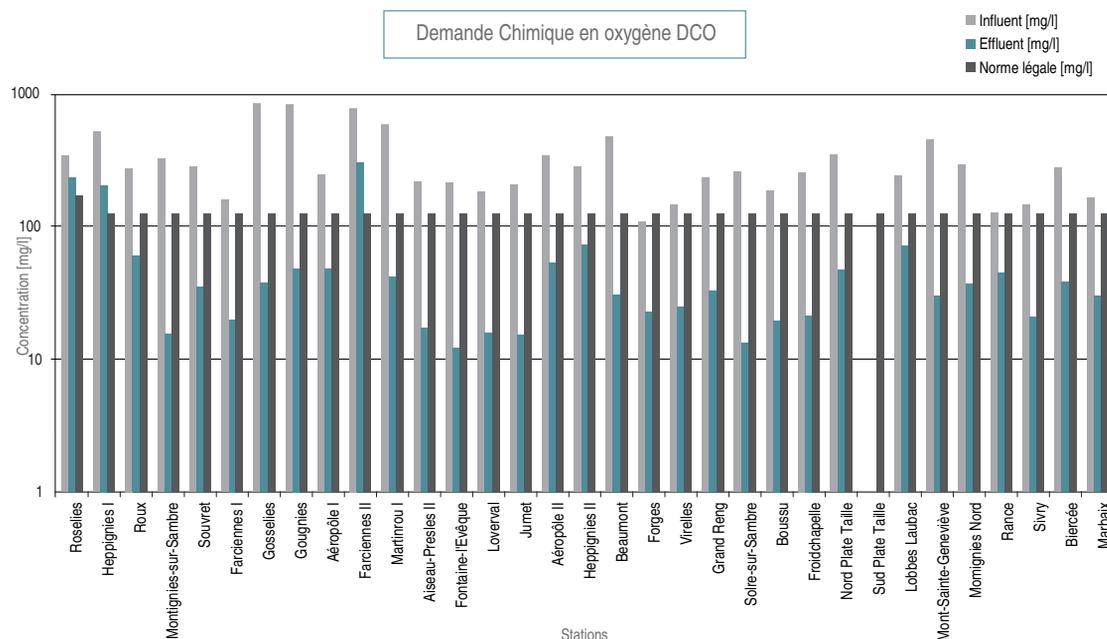
La station d'épuration de Farciennes II a reçu une charge industrielle très importante durant les années 2006 et 2007. L'origine de cette pollution a été identifiée. Une entreprise agro-alimentaire a en effet, rejeté des eaux usées industrielles non traitées dans le réseau de collecte. Des contacts ont été pris afin de résoudre cette problématique. L'industriel met actuellement en service une installation d'épuration privée qui permettra de limiter fortement la charge à traiter par notre station d'épuration.

En ce qui concerne la station d'épuration de Roselies, il faut noter que durant les travaux de réhabilitation, des normes de rejet transitoires ont été imposées par la Région wallonne. Il ne s'agit pas de normes absolues

mais de pourcentages d'abattement entre l'influent et l'effluent respectivement de 50% pour la DB05, 50% pour la DCO et 70% pour les MES. Le processus épuratoire était limité à une décantation primaire assistée par l'ajout de chlorure ferrique. Malheureusement, suite à la rupture d'une canalisation principale alimentant les bassins de décantation, l'injection de ce réactif a été stoppée. L'épuration s'est donc limitée à une décantation primaire simple. Ce dysfonctionnement ainsi que l'arrêt pendant plusieurs mois du dessablage et déshuilage pour cause de travaux, expliquent les performances limitées de la station.

5.1.2. DCO

La Demande Chimique en Oxygène (DCO) représente la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation par voie chimique des matières organiques et minérales oxydables contenues dans l'eau.

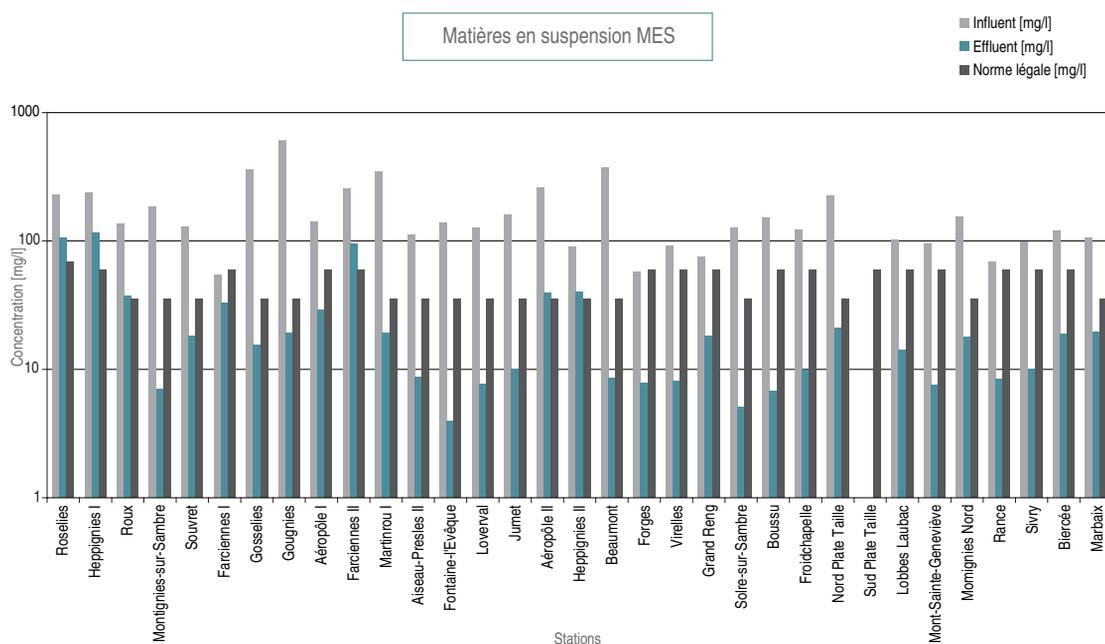


Nous pouvons observer que nous respectons les normes pour la plupart des stations enregistrées EMAS. Néanmoins, 3 sites dépassent, en moyenne annuelle, les normes imposées.

Il s'agit des trois mêmes sites pour les raisons exposées ci-dessus.

5.1.3. MES

Les Matières En Suspension (MES) représentent la concentration en matières particulaires présentes dans l'eau.



La norme en MES est respectée par la plupart de nos stations d'épuration enregistrées EMAS. Toutefois, celles de Roselies, Heppignies I, Roux, Farciennes 2, Aéroport II et Heppignies II présentent une moyenne annuelle supérieure à la norme.

Les explications de ces non-conformités pour les stations d'épuration de Roselies, Heppignies I et Farciennes II ont été données plus haut.

La station d'épuration de Roux subit régulièrement des déséquilibres hydrauliques au niveau de ses deux bassins de décantation secondaire qui provoquent des départs de MES au rejet. La réhabilitation de la station dont les travaux débiteront fin 2008 permettra de traiter ce dysfonctionnement.

Pour la station d'épuration Aéroport II, si nous retirons la campagne de juin 2007 (c'est-à-dire une analyse sur cinq), la moyenne annuelle de la teneur en MES passe à 34,75 mg/l pour une norme à 35mg/l. Cette période correspond à une concentration importante en particules minérales (argiles) présentes dans les eaux usées suite à des travaux de construction dans le parc d'activités économiques.

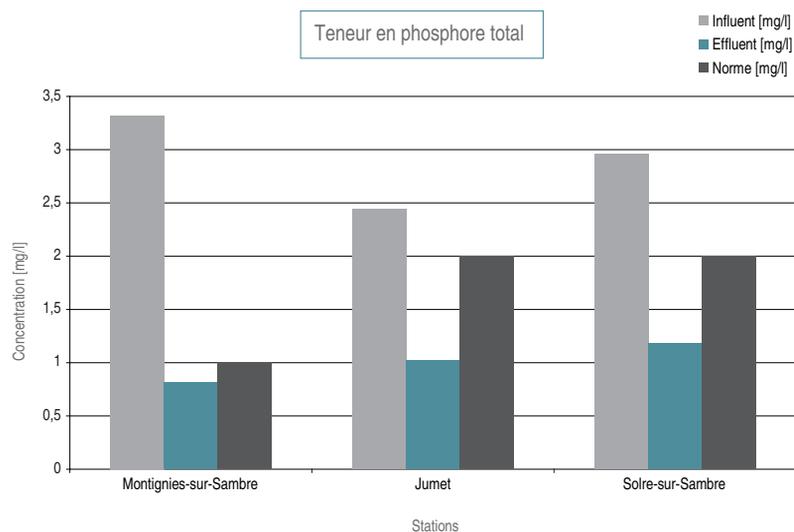
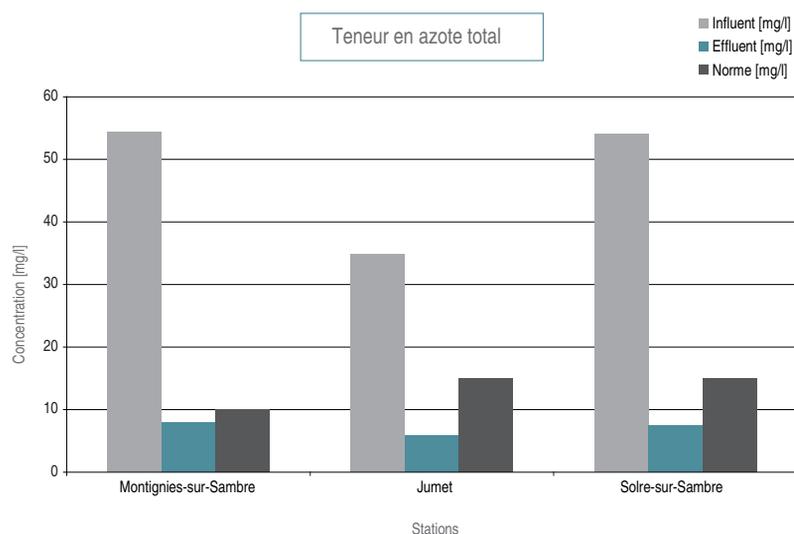
Pour la station d'épuration de Heppignies II, si nous retirons la campagne de mars 2007 (c'est-à-dire une sur cinq), la moyenne annuelle de la teneur en MES passe à 33,63 mg/l pour une norme à 35mg/l. Nous avons détecté une concentration relativement importante de détergents dans les eaux usées et nous sommes en cours d'investigation quant à son origine.

5.1.4. AZOTE ET PHOSPHORE

Les stations d'épuration d'une capacité supérieure à 10.000 EH sont soumises à des normes de rejet supplémentaires en azote et en phosphore.

Nous pouvons constater que ces normes sont respectées pour les trois stations d'une capacité supérieure à 10.000 EH et enregistrées EMAS.

Viendront s'ajouter à cette liste, les stations d'épuration de Roselies, Roux et Fontaine-l'Evêque après réhabilitation ainsi que celle de Marchienne-au-Pont, Fleurus et Wanfercée-Baulet après leur enregistrement.

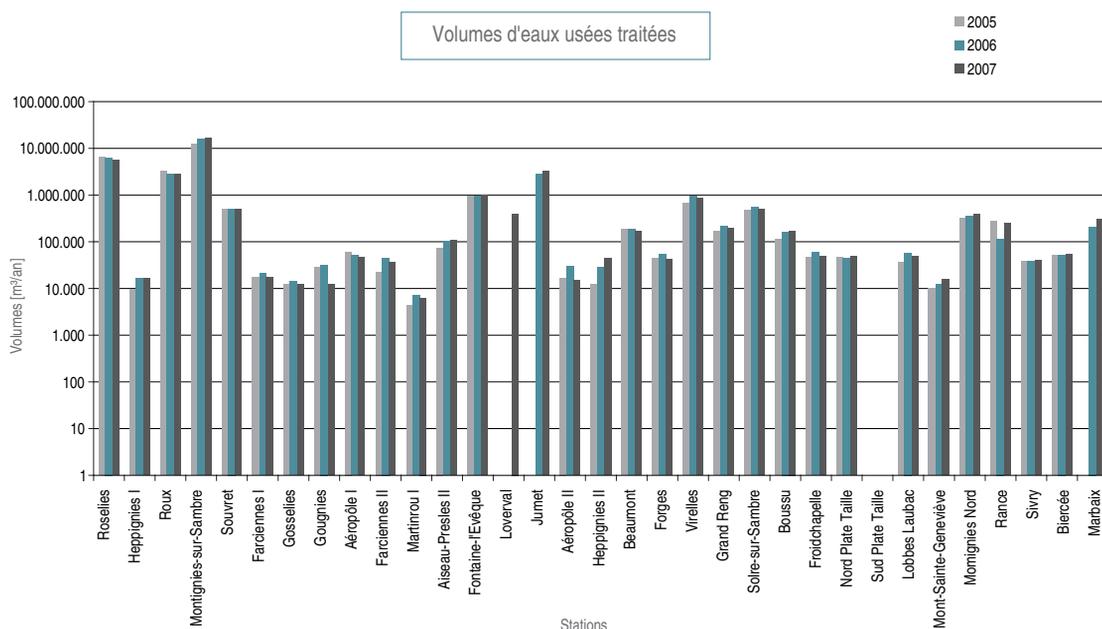


5.1.5. VOLUMES D'EAUX USEES TRAITEES

Le tableau suivant reprend les volumes traités par les stations enregistrées EMAS. Les volumes totaux d'eaux usées traités sont de :

- 25.700.000 m en 2005
- 28.968.000 m en 2006
- 33.493.747 m en 2007 (dont 4.254.906 m³ pour les 6 nouvelles stations d'épuration enregistrées EMAS cette année).

Nous pouvons constater que les volumes d'eaux usées traités par station sont semblables d'une année à l'autre. Notons que les stations d'épuration de Jumet, Marbaix et Loverval sont des ouvrages récemment repris en exploitation. Ceci explique l'absence d'histogramme pour les années 2005 et/ou 2006.



5.2. PRODUCTION DE DECHETS

5.2.1. BOUES D'EPURATION

Les boues de nos stations d'épuration sont déshydratées par centrifugation avant élimination.

Les sites équipés d'une unité de déshydratation sont les stations d'épuration de Fontaine-l'Evêque, Montignies-sur-Sambre, Roselies et Roux, ainsi que les nouvelles stations de Fleurus Centre, Marchienne-au-Pont et Wanfercée-Baulet.

Le site de Jumet, dont à terme les boues liquides seront acheminées via une conduite et déshydratées à la station d'épuration de Viesville, est équipé temporairement d'une unité de déshydratation mobile désodorisée.

Les sites de Baileux, Beaumont, Solre-sur-Sambre et Virelles disposent de bassins de stockage de boues liquides et nous travaillons par campagnes de déshydratation avec une société spécialisée.

Les boues liquides des autres petites stations issues du traitement d'épuration sont pompées et acheminées par camion citerne vers un des sites repris ci-dessus.

Deux filières d'élimination des boues déshydratées existent : la valorisation thermique et la valorisation agricole. Cette dernière option implique l'obtention d'autorisations et une gestion rigoureuse de nos boues, y compris des analyses de laboratoires mesurant les teneurs en métaux lourds, micropolluants organiques (hydrocarbures, etc.), germes pathogènes ainsi que les paramètres généraux et agronomiques.

En 2007, aucune de nos boues déshydratées n'a été valorisée en agriculture. En effet, la valorisation agricole des boues de la station d'épuration de Roselies a été suspendue durant les travaux de réhabilitation. Quant à Roux, suite à une contamination sur le réseau en amont de la station d'épuration, les boues produites ne sont actuellement plus valorisables. De nombreuses

réunions ont été organisées avec les autorités compétentes pour assainir le réseau d'égouttage.

Par ailleurs, les démarches en vue d'obtenir une autorisation de valorisation en agriculture des boues de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre ont été menées en 2007. Cette filière a démarré en janvier 2008.

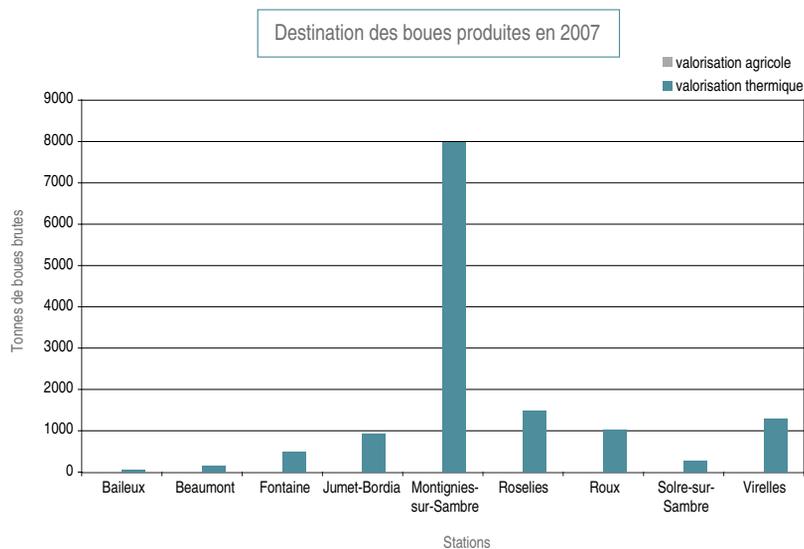
Le graphique suivant illustre la destination des quantités de boues produites par les stations d'épuration visées par l'enregistrement EMAS. Notons que la valorisation thermique reprend l'incinération avec récupération d'énergie dans des installations spécialisées ainsi que l'incinération dans les fours de cimenterie en substitution de combustibles d'origine fossile.

Pour faciliter les calculs et éviter les erreurs de conversion liées aux différentes concentrations, les quantités de boues reprises dans ce graphique sont exprimées en tonnes de matières brutes.

Par rapport à 2006, le tonnage des boues produites à la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre a diminué suite à l'arrêt d'une activité brassicole dont les rejets représentaient une charge relativement importante à traiter.

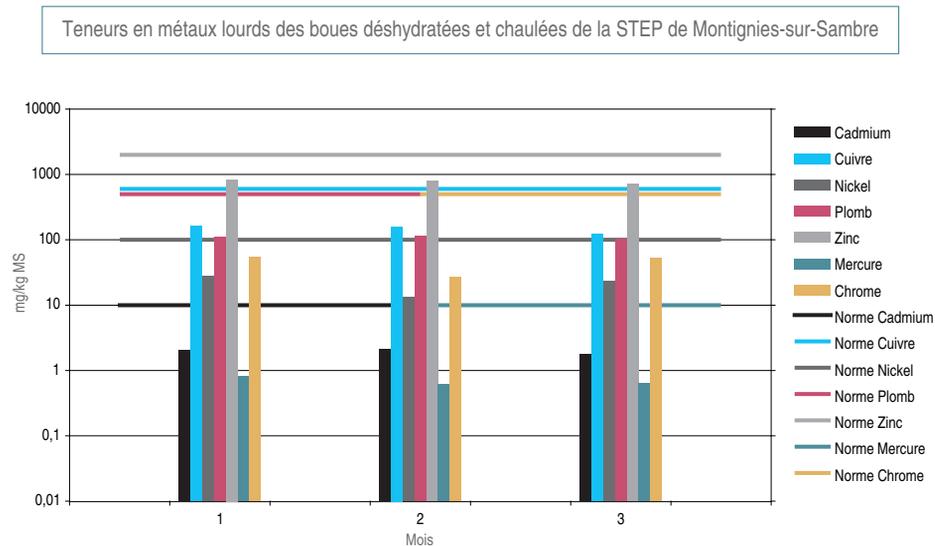
En ce qui concerne la station d'épuration de Roselies, celle-ci est pour rappel en cours de travaux de réhabilitation et courant 2007, l'adjonction de chlorure ferrique a dû être suspendue. La quantité de boues produite par cette station résultant uniquement d'une décantation primaire est donc moindre en 2007 qu'en 2006.

Quant à la station de Virelles, nous avons procédé à un travail important de curage des lagunes qui s'est terminé en mai 2007. Cette opération est réalisée environ tous les quinze ans.



Le graphique suivant reprend les résultats d'analyses des métaux lourds des boues de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre qui ont été réalisées dans le cadre de la demande d'autorisation pour leur valorisation agricole.

Aucun dépassement des normes n'a été constaté. Les micropolluants organiques ainsi que les paramètres généraux et agronomiques ne sont pas repris en graphique car ils ne sont pas confrontés à des normes officielles.



5.2.2. DECHETS

Le processus d'épuration des eaux usées génère des déchets à plusieurs niveaux :

- Les produits de curage de collecteurs : ce sont les produits présents dans le réseau de collecte et retirés à l'occasion du nettoyage des ouvrages.
- Les refus de dégrillage : ce sont les déchets grossiers (bois, branchages, canettes, bouteilles en plastique, textiles, etc.) piégés dans les dégrilleurs.
- Les sables : ce sont les particules minérales piégées dans les installations de dessablage.
- Les huiles et graisses : ce sont les matières huileuses et grasses piégées dans les installations de déshuilage.
- Les boues d'épuration primaires (issues de la décantation primaire) ou secondaires (issues du traitement biologique et de la décantation secondaire). Elles sont déshydratées avant élimination.
- Les autres déchets issus des activités du laboratoire ou de maintenance des équipements. Certains de

ces déchets produits en faibles quantités sont des déchets dangereux (solvants de dégraissage, tubes luminescents, huiles usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques, cartouches d'encre, piles, aérosols, etc.).

Ces déchets sont stockés dans des conteneurs de contenances diverses selon la taille de la station et éliminés à fréquences variables par des collecteurs agréés, en toute conformité par rapport à la législation en vigueur en matière de déchets. La comptabilisation peut se faire soit au poids (exemple : conteneurs de 12m³) ou à la vidange (exemple : poubelle 1100L).

Voici les quantités des principaux déchets générés par l'épuration des eaux usées pour l'ensemble de nos sites :

Type de déchet	Quantité		Unité
	2006	2007	
Déchets divers	0	1,56	tonnes
Produits de curage	606	441	tonnes de matière brute
Boues déshydratées	14.674	13.722	tonnes de matière brute
Huiles et graisses provenant des unités de déshuilage	5,24	0	tonnes de matière brute
Refus de dégrillage	775	825	poubelles 1100L
Refus de dégrillage	247,2	170	tonnes de matière brute
Refus de dégrillage + sables	64	62	poubelles 1100L
Sables de dessablage	406	273	tonnes

Il est à noter que la production des différents déchets est fluctuante d'une année à l'autre. Elle est en fait directement liée à la qualité des eaux usées que nous traitons.

Aucune évacuation d'huiles et graisses n'a été réalisée en 2007 vu l'arrêt de l'unité de dessablage-déshuilage de la station d'épuration de Roselies.

5.3. NUISANCES OLFACTIVES

Les stations de Roselies, Montignies-sur-Sambre et Marchienne-au-Pont disposent d'un système d'extraction et de traitement de l'air par tours de lavage chimique. Celles-ci pulvérisent, au travers de l'air vicié, 3 solutions successives permettant de capter les molécules odorantes.

L'installation de Montignies-sur-Sambre a fonctionné en continu durant l'année 2007. Une ligne de traitement de réserve permet de remplacer l'une ou l'autre des 2 lignes qui serait mise à l'arrêt pour maintenance.

L'unité de désodorisation de Roselies a été mise à l'arrêt en avril 2007 pour permettre les différents travaux dans le cadre de la réhabilitation de la station (démontage de conduites, travaux de couverture de locaux, etc.). Depuis mai 2008, cette unité a été remise en service.

D'autres stations sont équipées d'une unité de désodorisation basée sur le captage des composés odorants dans un biofiltre et/ou un filtre à charbon actif. Il s'agit des stations d'épuration de Jumet, Loverval et Fleurus-Centre.

Le fonctionnement de nos ouvrages peut occasionner des nuisances olfactives plus ou moins importantes en cas de dysfonctionnement. Nous sommes attentifs aux préoccupations des riverains proches et dans ce cadre, nous accordons une attention particulière au suivi des plaintes liées à cette problématique. En 2007, nous comptons 6 plaintes relatives à des odeurs.

Pour deux de ces plaintes, nous n'étions pas à l'origine de la nuisance.

Une plainte concernait la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre survenue lors des problèmes d'évacuation des boues déshydratées. Une unité de pulvérisation d'un produit masquant a été installée courant mai 2008 sur ce site.

Une plainte concernait une obstruction de collecteur à Solre-sur-Sambre avec pour conséquence un déversement d'eaux usées malodorantes dans un ruisseau longeant la Sambre. La situation a été rétablie immédiatement.

Enfin, les deux dernières plaintes concernaient une station de pompage devant alimenter la station d'épuration de Marchienne-au-Pont dès la fin du chantier.

Dans ce cadre, il a été nécessaire, bien qu'une partie du réseau aval ne soit pas totalement finalisé, de mettre en service et tester cette station de pompage et le réseau amont. Ceci a généré une nuisance temporaire au droit d'un exutoire.



Unité de désodorisation (STEP de Montignies-sur-Sambre)

5.4. CONSOMMATION OU ACHAT DE MATIERES PREMIERES ET CARBURANTS

Nous avons repris ci-après les consommations ou les achats (selon les données disponibles) de matières premières pour les ouvrages enregistrés EMAS. Lorsque la distinction entre ouvrages n'est pas possible, nous indiquons les quantités globales annuelles. Etant donné

que nous sommes dans une phase croissante d'inclusion d'ouvrages dans le domaine d'application de l'enregistrement EMAS, les quantités consommées sont en général en augmentation.

EAU DE DISTRIBUTION (sites EMAS) ¹	En 2005	En 2006	En 2007
	28.580 m ³	28.216 m ³	23.953 m ³
<p>Les principales consommations d'eau de ville se situent aux stations d'épuration de Montignies-sur-Sambre (75%), Roselies (10%) et Roux (6%). La consommation de la station de Montignies-sur-Sambre a légèrement diminué par rapport à l'année 2006. Quant à celle de la station de Roselies, elle est passée de 7.058 m³ en 2006 à 2.391 m³ en 2007. Ceci est dû à la consommation restreinte liée à l'arrêt de la désodorisation durant les travaux de réhabilitation ainsi qu'à la remise en service de la production d'eau de service (eau épurée filtrée utilisée en substitution à l'eau de distribution).</p>			
GRAISSE et HUILE (tous les sites) ²	En 2005	En 2006	En 2007
graisses :	217 kg	135 kg	291 kg
huiles :	620 litres	2474 litres	2072 litres
<p>La consommation plus élevée d'huiles depuis 2006 provient de l'intensification du programme de maintenance des équipements (moteurs-réducteurs, etc.) et de la reprise de nouveaux ouvrages.</p> <p>Quant aux graisses, la quantité approvisionnée en 2006 était suffisante pour compléter le stock existant. En 2007, la consommation suit l'augmentation du nombre d'ouvrages à entretenir.</p>			
HERBICIDE (tous les sites) ²	En 2005	En 2006	En 2007
	60 litres	150 litres	56 litres
<p>Nous utilisons des désherbants pour traiter après débroussaillage les abords de certains réseaux de collecte et chambres de visite.</p> <p>La quantité achetée relativement élevée de 2006 est due en partie à une commande plus élevée dont une partie a été stockée.</p>			
REACTIFS POUR LA DESODORISATION (sites EMAS) ¹	En 2005	En 2006	En 2007
Acide sulfurique (H ₂ SO ₄)	3.735 litres	11.207 litres	11.709 litres
Eau de javel (NaOCl)	33.686 litres	30.045 litres	19.277 litres
Bisulfite (Na ₂ HSO ₃)	Plus utilisé	Plus utilisé	Plus utilisé
Thiosulfate (Na ₂ S ₂ O ₃ ·5H ₂ O)	3490 litres	6.994 litres	8.342 litres
Soude caustique (NaOH)	6310 litres	9.256 litres	11.433 litres
<p>Les stations d'épuration de Roselies et Montignies-sur-Sambre disposent d'une unité de désodorisation par lavage chimique de gaz qui consomme différents réactifs. Les consommations dépendent de la nature de l'air vicié à épurer et indirectement de la « qualité » des eaux usées que nous traitons.</p> <p>Cependant, l'unité de désodorisation de la station de Roselies a été mise à l'arrêt d'avril 2007 à mai 2008 pour permettre les travaux sur l'installation.</p> <p>De plus, nous avons constaté une diminution de la consommation en eau de javel pour la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre à la suite d'un dysfonctionnement rencontré sur les pompes de dosage. Ces pompes vont être remplacées courant 2008.</p> <p>La consommation de soude caustique a augmenté pour la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre. Cette substance a compensé automatiquement le manque d'eau de javel dans le processus de traitement de l'air.</p>			

CARBURANTS POUR VEHICULES (tous les sites) ¹	En 2005	En 2006	En 2007
Diesel	33.735 litres	38.570 litres	44.495 litres
Essence	911 litres	868 litres	697 litres
Nombre de kilomètres parcourus	319.457 km	330.996 km	368.823 km
<p>Fin 2006, nous avons renouvelé une partie de notre parc de véhicules (7) avec pour conséquence une amélioration de la consommation spécifique. Nous disposons encore d'un véhicule de réserve à essence.</p> <p>L'augmentation du nombre de kilomètres parcourus est due à la reprise en exploitation de nouveaux ouvrages.</p>			
MAZOUT DE CHAUFFAGE (tous les sites) ²	En 2005	En 2006	En 2007
	24.500 litres	24.800 litres	22.500 litres
<p>Seule la station d'épuration de Roselies dispose d'une installation de chauffage fonctionnant au mazout. Les autres stations utilisent ponctuellement l'énergie électrique pour le chauffage de certains locaux, excepté les stations d'épuration de Montignies-sur-Sambre, Jumet et Marchienne-au-Pont qui disposent de chaudières au gaz naturel.</p> <p>La consommation de mazout est relativement stable.</p>			
GAZ DE VILLE (tous les sites) ¹	En 2005	En 2006	En 2007
	392.968 m ³	540.478 m ³	558.234 m ³
<p>Seules les stations d'épuration de Montignies-sur-Sambre, Jumet et Marchienne-au-Pont utilisent du gaz naturel pour le chauffage des locaux.</p> <p>La consommation de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre est passée de 523.502 m³ en 2006 à 502.240 m³ en 2007. Celle de Jumet est passée de 16.976 m³ en 2006 à 9.426 m³ en 2007. Un réglage pointu de la production de chaleur a été réalisé à Jumet.</p> <p>Les 46.568 m³ consommés par la station d'épuration de Marchienne-au-Pont apparaissent cette année vu la mise en service de l'ouvrage en 2007.</p>			
SEL POUR ADOUCISSEUR (tous les sites) ¹	En 2005	En 2006	En 2007
	3.000 kg	3.770 kg	2.350 kg
<p>Le sel est utilisé dans la production d'eau adoucie pour les unités de désodorisation des stations de Roselies et Montignies-sur-Sambre ainsi que pour les chaudières. L'eau adoucie est également utilisée pour les sanitaires, etc.</p> <p>En ce qui concerne la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre, la consommation de sel est passée de 2145 kg en 2006 à 1550 kg en 2007. Cette diminution s'explique en partie par l'utilisation moins importante d'eau de ville qui nécessite une quantité de sel plus importante que pour de l'eau de service.</p> <p>Durant les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Roselies, la consommation de sel est passée de 1625 kg en 2006 à 800 kg en 2007.</p>			
POLYMERES (sites EMAS) ¹	En 2005	En 2006	En 2007
	29.560 kg	36.113 kg	33.714 kg
<p>Les polymères entrent dans le processus de déshydratation des boues. Les stations de Roselies, Montignies-sur-Sambre, Fontaine et Roux sont équipées de centrifugeuses pour la déshydratation de boues. Nous faisons appel à une société extérieure pour la déshydratation de boues sur d'autres sites. Dans ce cas, une unité de déshydratation mobile est utilisée.</p> <p>Il est à noter que les lagunes des stations d'épuration de Grand-Reng et Momignies-Nord ont subi des travaux de curage en 2006. Celles de Virelles, en 2007.</p> <p>La consommation de polymères de la station d'épuration de Roselies est passée de 7950 kg en 2006 à 4375 kg en 2007. Cette diminution s'explique par la quantité de boue moins élevée à déshydrater durant la phase de travaux.</p> <p>La consommation de la station d'épuration de Roux est passée de 1725 kg en 2006 à 1150 kg en 2007 grâce à l'optimisation de l'installation d'injection.</p> <p>Par contre, la consommation de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre a augmenté en 2007 par rapport à la quantité de boues déshydratées produites. La gestion des consommations de ce site devra être optimisée dans le futur.</p>			

CONSOMMATION DE CHAUX (sites EMAS) ¹	En 2005	En 2006	En 2007
	Dolomie	Dolomie	Dolomie
	164,22 tonnes	68,66 tonnes	0 tonnes
	Chaux vive - CaO	Chaux vive - CaO	Chaux vive - CaO
	75,99 tonnes	187,94 tonnes	134,65 tonnes
<p>La dolomie est utilisée uniquement sur le site de Roselies pour la production de lait de chaux afin de maintenir un pH correct dans l'épaississeur.</p> <p>La chaux vive magnésienne est utilisée sur les sites de Montignies-sur-Sambre et Roselies, à un dosage réduit (5% CaO sur la matière sèche) pour bloquer le dégagement d'odeur dans les boues déshydratées. Elle sera à terme utilisée à un dosage de 30% CaO sur la matière sèche dans le cadre de la valorisation agricole des boues de Montignies-sur-Sambre.</p> <p>Du fait des travaux de réhabilitation, aucun produit (dolomie ou chaux) n'a été consommé sur le site de Roselies.</p>			
CHLORURE FERRIQUE (site EMAS) ¹	En 2005	En 2006	En 2007
	235.772 kg	414.820 kg	120.612 kg
<p>Le chlorure ferrique est un coagulant pouvant être utilisé soit au niveau de la décantation primaire pour précipiter le phosphore soluble au sein du traitement biologique (Montignies-sur-Sambre, Solre-sur-Sambre, Jumet), parfois en complément de la déphosphatation biologique, et pour augmenter la décantation des matières en suspension.</p> <p>La consommation de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre est passée de 135.271 kg en 2006 à 100.004 kg en 2007. Cette diminution correspond à la substitution d'une partie de cette substance par du sel d'aluminium en juin 2007.</p> <p>Par contre, l'installation d'injection du chlorure ferrique de la station d'épuration de Roselies a été mise à l'arrêt de mai 2007 à mai 2008 suite à la fuite d'une canalisation principale. La consommation passe de 266.980 kg en 2006 à 11.608 kg en 2007.</p> <p>La consommation de la station de Solre-sur-Sambre passe de 12.569 kg en 2006 à 9.000 kg en 2007. Cette diminution s'explique par la gestion améliorée des centrats de centrifugeuses. Jusqu'à présent, les campagnes de déshydratation produisaient une grande quantité de centrats qui étaient injectés massivement dans le circuit de traitement des eaux usées pour y être traités. Les centrats étant fortement chargés en azote et phosphore, l'épuration des eaux usées consommait une grande quantité de chlorure ferrique lors des campagnes de déshydratation. Aujourd'hui, nous injectons les centrats de manière régulée dans le circuit d'épuration pour qu'ils soient traités exclusivement par la biologie épuratoire. De cette manière, la consommation de chlorure ferrique pour traiter les centrats est limitée.</p> <p>La déphosphatation biologique de Jumet ne nécessite aucun ajout de réactif complémentaire.</p>			
DERIVES DE SEL D'ALUMINIUM ¹	En 2005	En 2006	En 2007
			48.850 litres
<p>Le sel d'aluminium est un nouveau réactif qui est utilisé depuis juin 2007 à la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre au niveau du bassin biologique pour limiter le développement de bactéries filamenteuses. En effet, celles-ci forment des flottants en surface de bassins qui nuisent au fonctionnement optimal de l'installation. Le sel d'aluminium permet également d'assurer la déphosphatation.</p>			
CHLORURE DE CALCIUM (tous les sites) ²	En 2005	En 2006	En 2007
	325 kg	1000 kg	1050 kg
<p>Le chlorure de calcium est utilisé pour le «sablage» des voiries internes lors des périodes de gel.</p>			

¹ : quantités consommées

² : quantités achetées

6. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

6.1. DEFINITIONS

Amélioration continue	Processus récurrent d'enrichissement du système de management environnemental afin d'obtenir des améliorations de la performance environnementale globale en cohérence avec la politique environnementale de l'organisme.
Aérobic	Caractérisé par la présence d'oxygène.
Anoxie	Caractérisé par l'absence d'oxygène, excepté sous forme liée (nitrates, etc.).
Anaérobic	Caractérisé par l'absence d'oxygène, même sous forme liée (nitrates, etc.).
Aspect environnemental	Elément des activités, produits ou services d'un organisme susceptible d'interactions avec l'environnement.
Audit interne	Processus systématique, indépendant et documenté en vue d'obtenir et d'évaluer des preuves d'audit de manière objective afin de déterminer dans quelle mesure les critères d'audit du système de management environnemental définis par l'organisme sont respectés.
Centrat	Résidu liquide d'une centrifugation.
Cible environnementale	Exigence de performance détaillée, pouvant s'appliquer à l'ensemble ou à une partie de l'organisme, qui résulte des objectifs environnementaux, et qui doit être fixée et réalisée pour atteindre ces objectifs.
Démérgement	Activité d'évacuation des eaux de surface dans les zones d'affaissements miniers afin de prévenir les inondations.
Eaux blanches, vertes et brunes	Eaux blanches : eaux issues du nettoyage du matériel de traite et de stockage du lait Eaux vertes : eaux issues du nettoyage des quais de traite Eaux brunes : eaux issues des aires non couvertes de parcours ou d'attente des animaux, souillées régulièrement par ces animaux.
EMAS	Environment Management and Audit Scheme – Système communautaire de management environnemental et d'audit
Environnement	Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations.
Equivalent habitant	L'Equivalent-Habitant est une notion théorique, établie sur base d'un grand nombre de mesures, qui exprime la charge polluante d'un effluent (quelle que soit l'origine de la pollution), par habitant et par jour.
Impact environnemental	Toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des aspects environnementaux d'un organisme.
Indicateurs de performance	Les indicateurs environnementaux fournissent à la direction de l'entreprise une information sur les progrès réalisés pour atteindre un critère de performance dans un domaine donné.
ISO 14001	Norme internationale – Systèmes de management environnemental – Spécifications et lignes directrices pour son utilisation.
Objectif environnemental	But environnemental général qu'un organisme se fixe, résultant de la politique environnementale.
Organisme	Compagnie, société, firme, entreprise, autorité ou institution, ou partie ou combinaison de celles-ci, à responsabilité limitée ou d'un autre statut, de droit public ou privé, qui a sa propre structure fonctionnelle et administrative.
Partie intéressée	Individu ou groupe concerné ou affecté par la performance environnementale d'un organisme.
Performance environnementale	Résultats mesurables du système de management environnemental, en relation avec la maîtrise par l'organisme de ses aspects environnementaux sur la base de sa politique environnementale, de ses objectifs et cibles environnementaux.

Politique environnementale	Expression formelle par la direction à son plus haut niveau de ses intentions générales et des orientations de l'organisme relatives à sa performance environnementale.
Prévention de la pollution	Utilisation de procédés, pratiques, matériaux, produits, services ou énergies pour empêcher, réduire ou maîtriser (séparément ou par combinaison) la création, l'émission ou le rejet de tout type de polluant ou déchet, afin de réduire les impacts environnementaux négatifs.
Revue de direction	De façon à maintenir l'amélioration continue, la pertinence et l'efficacité, donc la performance du système de management environnemental, il convient que l'organisme passe en revue et évalue le système à intervalles définis. Ceci est réalisé au cours de revues de directions.
Système de management environnemental	Composante du système de management d'un organisme utilisée pour développer et mettre en œuvre sa politique environnementale et gérer ses aspects environnementaux.

6.2. ABREVIATIONS

AMDEC	Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leurs Criticités
BO	Bassin d'Orage
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CS	Chef de Service
CV	Chambre de Visite
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DO	Déversoir d'Orage
DGRNE	Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement
DIHEC	Dépense Importante Hors Exploitation Courante
DPE	Division de la Police de l'Environnement
EH	Equivalent Habitant
EXP	Exploitation
GMAO	Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur
GRH	Gestion des Ressources Humaines
GTC	Gestion Technique Centralisée
IGRETEC	Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
ISO	International Organization for Standardization (Organisation Internationale de Normalisation)
IT	Instruction de Travail
MMQ	Manuel de Management Qualité
MES	Matières En Suspension
MME	Manuel de Management Environnemental
OAA	Organisme d'Assainissement Agréé
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PME	Programme de Management Environnemental

Q	Débit
RGIE	Règlement Général des Installations Electriques
RME	Responsable Management Environnemental
SAQ	Système d'Assurance Qualité
SME	Système de Management Environnemental
SP	Station de Pompage
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
STEP	Station d'Épuration
SWDE	Société Wallonne de Distribution d'Eau
Uo	Unité d'odeur
UO	Unité Opérationnelle

7. RAPPORT DU VERIFICATEUR

Organisme de certification et de vérification: Bureau Veritas Certification

Numéro d'agrément du vérificateur : BE-V-0022

Date de validation de la déclaration : 25 juin 2008

Prochaine déclaration environnementale : juin 2009



8. ADRESSE ET NOM DES PERSONNES DE CONTACT

IGRETEC – Siège Social	IGRETEC – Siège d'exploitation
Boulevard Mayence 1 6000 CHARLEROI Tél. : 071/20.28.11	Station de Montignies-sur-Sambre Chaussée de Charleroi 401 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél. : 071/20.01.00
Marc DEBOIS Directeur Général	E-mail : info@igretec.com Tél. : 071/20.28.01
Daniel VANDERELST Directeur « Eau et Environnement »	E-mail : daniel.vanderelst@igretec.com Tél. : 071/20.28.41
Olivier LIENARD Chef de service « Exploitation des ouvrages d'épuration » et Responsable Management Environnemental (RME)	E-mail : olivier.lienard@igretec.com Tél. : 071/20.01.02
Guillaume MICHIELS Responsable Management Environnemental Adjoint	E-mail : guillaume.michiels@igretec.com Tél. : 071/20.01.01
Patricia LION Responsable Management Qualité (RMQ)	E-mail : patricia.lion@igretec.com Tél. : 071/20.28.18
Sylvain BOULANGER Chef de service « Conception des ouvrages et assainissement »	E-mail : sylvain.boulanger@igretec.com Tél. : 071/20.28.28
Bureau Veritas Mr Joerdi ROELS , Manager	E-mail : info@be.bureauveritas.com Tél. : 02/520.20.90
DGRNE (Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement) Dr Ir. RIVEZ , Attaché, Directeur a.i.	E-mail : jf.rivez@mrw.wallonie.be Tél. : 081/33.51.65
DPE (Division de la Police de l'Environnement) Mr O. FELIX	E-mail : charleroi.dpe.dgrne@mrw.wallonie.be Tél. : 071/65.47.25
SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau)	E-mail : info@spge.be Tél. : 081/25.19.30

9. LISTE DES OUVRAGES D'EPURATION EXPLOITES PAR IGRETEC

N° Ouvrage	Capacité	Station d'épuration (SE)	Adresse	Code postal	Localité
S0100	127.000 EH	SE ROSELIES	rue de Farciennes 35	6250	ROSELIES
S0200	200 EH	SE FLEURUS-HEPPIGNIES I Zoning Industriel	Av. Alexandre Fleming	6220	HEPPIGNIES
S0300	24.000 EH	SE ROUX-CANAL	rue du Halage	6044	ROUX
S0500	200.000 EH	SE MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Lieu-dit : " LE POIRIER "	Chée de Charleroi 401	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
S0600	4.000 EH	SE SOUVRET-CHENOIT	rue de la Source	6182	SOUVRET
S0700	200 EH	SE FLEURUS-FARCIENNES I Zoning Industriel	rue Martinrou	6220	FLEURUS
S0800	650 EH	SE GOSSELIES Lieu-dit: " DU GRAND CONTY "	rue Jonquerelle	6041	GOSSELIES
S0900	500 EH	SE GOUGNIES	rue du Culot	6280	GOUGNIES
S1100	500 EH	SE L'AEROPOLE I	Av. J. Mermoz	6041	GOSSELIES
S1300	200 EH	SE FLEURUS-FARCIENNES II (Ry d'Amour) Z.I	Av. de l'Espérance	6220	FLEURUS
S1400	200 EH	SE FLEURUS-MARTINROU I (Ruisseau du Berlaimont)	rue du Berlaimont	6220	FLEURUS
S1500	200 EH	SE FLEURUS-MARTINROU II Idem	rue des Fabriques	6220	FLEURUS
S1600	250 EH	SE ZONING INDUSTRIEL DE COURCELLES	rue du Hainaut	6180	COURCELLES
S1700	2.500 EH	SE AISEAU-PRESLES Lieu-dit : " DES TAILLANDIERS II "	rue des Longs Prés	6250	AISEAU-PRESLES
S1800	7.000 EH	SE FONTAINE L'EVEQUE Lieu-dit : "HENRICHAMPS "	rue Jolibois	6140	FONTAINE-L'EVEQUE
S2000	3.300 EH	SE LOVERVAL-HAIES	rue du Courtilonnet	6280	LOVERLAL
S2100	80.000 EH	SE MARCHIENNE	rue georges Tourneur	6030	MARCHIENNE-AU-PONT
S2200	31.500 EH	SE JUMET-BORDIA	rue de Sous le Bois	6040	JUMET
S2400	7.000 EH	SE FLEURUS	chemin de Mons chemin de Saint-Amand	6220	FLEURUS
S3000	250 EH	SE L'AEROPOLE II sur le Tintia	Av. J. Mermoz	6041	GOSSELIES
S3100	250 EH	SE FLEURUS-HEPPIGNIES II (zoning)	rue du Muturnia	6220	HEPPIGNIES
S5100	3.000 EH	SE LEVAL-CHAUDEVILLE - BEAUMONT	rue H. Leclercq	6500	LEVAL-CHAUDEVILLE
S5200	3.150 EH	SE BAILEUX	rue Madeleine	6464	BAILEUX
S5300	500 EH	SE FORGES	rue des Templiers 2	6464	FORGES
S5400	4.000 EH	SE VIRELLES	rue de la Scierie	6461	VIRELLES

N° Ouvrage	Capacité	Station d'épuration (SE)	Adresse	Code postal	Localité
S5500	1.700 EH	SE GRAND-RENG	rue du Trou Gilot	6560	GRAND-RENG
S5600	9.000 EH	SE SOLRE-SUR-SAMBRE	rue Neuville	6560	SOLRE/S/SAMBRE
S5700	1.050 EH	SE BOUSSU-LEZ-WALCOURT	rue Toffaite 1	6440	FROIDCHAPELLE
S5800	500 EH	SE FROIDCHAPELLE	rue du Moulin	6440	FROIDCHAPELLE
S5900	4.000 EH	SE NORD PLATE TAILLE Vergnies	rue du Four à Verre	6441	ERPION
S6000	600 EH	SE SUD PLATE TAILLE - Ctre ADEPS	rue du Milombois	6440	FROIDCHAPELLE
S6100	400 EH	SE LAUBAC Lobbes	rue Saint-Roch	6540	LOBBES
S6200	600 EH	SE LOBBES-BONNIER	Chemin de Hourpes	6540	LOBBES
S6300	500 EH	SE MONT-SAINTE-GENEVIEVE	rue du Village	6540	MONT-STE-GENEVIEVE
S6400	2.750 EH	SE MOMIGNIES NORD	Chemin Tillerie	6590	MOMIGNIES
S6500	100 EH	SE TRIS WAIRIES	rur Try-Wairies	6590	MOMIGNIES
S6600	2.000 EH	SE RANCE	rue de la Wastenne	6470	RANCE
S6700	500 EH	SE SIVRY	rue Moulard	6470	SIVRY
S6800	650 EH	SE BIERCEE	rue du Charniat	6533	BIERCEE
S6900	3.500 EH	SE GOZEE Cité Verte	rue d'Aulne	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
S7100	250 EH	SE ERPION	Rue général Galet	6441	ERPION
S7200	2.800 EH	SE MARBAIX	Chemin de Marbisoeul	6120	MARBAIX

N° Ouvrage	Station de pompage (assainissement, démergement, mixte)	Adresse	Code postal	Localité
E03P3	SP ROUX-HEIGNE	rue de Heigne	6044	ROUX
S01P1	SP CHATELET	rue de l'Abattoir	6200	CHATELET
S01P2	SP rue DU WAIRCHAT	rue du Wairchat	6240	FARCIENNES
S01P5	SP TAMINES	Av. des Français	5060	TAMINES
S01PE	SP DE LA CITE BONNEVIE	rue Bonnevie	6043	RANSART
D01P3	SP-SD rue LAMBOT	rue Lambot	6250	AISEAU-PRESLES
D01P4	SP-SD rue de l'ABATTOIR	rue de l'abattoir	5060	TAMINES
S03P1	SP ROUX-CANAL	rue du Halage	6044	ROUX
S03P2	SP RY A SORCIERES	rue de Roux	6031	MONCEAU/S/SAMBRE
S05P1	SP BO LODELINSART	Quai de la Prison	6000	CHARLEROI
S05P2	SP BO CENTRE AGGLOMERATION SUD	Chaussée de Charleroi 401	6061	MONTIGNIES/S/SAMBRE
S05P3	SP BO ROCTIAU	rue des Pays-Bas	6061	MONTIGNIES/S/SAMBRE
S05P4	SP BO PREYS	Chée de Châtelineau	6061	MONTIGNIES/S/SAMBRE
S05P5	SP Chée DE SOLVAY	chée de Solvay	6061	MONTIGNIES/S/SAMBRE
S05P6	SP BO RI LEPAGE	rue du Cimetière	6061	MONTIGNIES/S/SAMBRE
S05P7	SP BO RI DE VILLERS	rue de la Corderie	6061	MONTIGNIES/S/SAMBRE
S05P8	SP RTE DE CHATELET	route de Châtelet	6010	COUILLET
S05P9	STATION DE RELEVAGE RTE DE CHATELET	route de Châtelet	6010	COUILLET
D05P9	SP-SD rue de MONTIGNY	rue de Montigny	6000	CHARLEROI
D05PA	SP-SD avenue du CENTENAIRE	Avenue du Centenaire	6020	DAMPREMY
S11P1	SP RUE LOUIS BLERIOT	rue L. Blériot	6041	GOSSELIES
S16P1	SP BOSQUET GREGOIRE	rie Joseph Wery	6180	COURCELLES
S18P1	SP FORCHIES-LA-MARCHE	rue Lombard	6141	FORCHIES-LA-MARCHE
S20P1	SP PRES VERTS	rue des Prés Verts	6280	LOVERVAL
S21P1	SP LANDELIES (Wespes - rue de Leernes)	rue de Leernes	6111	LANDELIES
S21P3	SP LANDELIES (Wespes - rue de Cousolre)	rue de Cousolre	6111	LANDELIES
S21P4	SP MONTIGNY-LE-TILLEUL (rue du Moulin)	rue du Moulin	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL

N° Ouvrage	Station de pompage (assainissement, démergement, mixte)	Adresse	Code postal	Localité
S21P5	SP MONTIGNY-LE-TILLEUL (Jambes de Bois)	rue Jambes de Bois	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
S21P7	SP PONT-A-NÔLE	rue Pont à Nôle	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
S21P8	SP CITE TRANQUILLE	rue Cité Tranquille	6030	MARCHIENNE-AU-PONT
S21PB	SP MARCINELLE (MAYEURI)	rue de la Louvoise	6001	MARCINELLE
S21PD	SP MONCEAU/S/SAMBRE (Ruau)	rue de Trazegnies	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE
S21PJ	SP GOZEE (anciennement S69P1)	rue de Marchienne 159 (Vésale)	6534	GOZEE
D21P1	SP-SD de la REUNION	Rue de la Réunion	6030	MARCHIENNE-AU-PONT
D21P2	SP-SD rue des CHANTIERS	Rue des Chantiers	6030	MARCHIENNE-AU-PONT
D21P3	SP-SD rue LATERALE	Rue Latérale	6030	MARCHIENNE-AU-PONT
D21P4	SP-SD place ROOSEVELT	Place Roosevelt	6030	MARCHIENNE-AU-PONT
D21P5	SP-SD rue GUE GOBEAU	Rue Gué Gobeau	6030	MARCHIENNE-AU-PONT
S23P1	SP VIESVILLE (vis de relevage)	rue Vert Chemin	6230	PONT-A-CELLES
S23P5	SP PONT-à-MIGNELOUX	rue de Pont-à-Migneloux	6210	WAYAUX
S23P6	SP LARMOULIN	rue Larmoulin	6230	PONT-A-CELLES
S23P7	SP LIBERCHIES	rue Polomé	6238	LIBERCHIES
S23P8	SP COQUINETTE	rue de la Chapelette	6210	FRASNES-LEZ-GOSSELIES
S23P9	SP SART DAMES AVELINES	rue Sart Dames Avelines	6210	FRASNES-LEZ-GOSSELIES
S23PA	SP RAMPE AMONT	rue Revioux	6210	REVES
S23PB	SP GRANDS ET PETITS SARTS	rue du Viaduc	6230	PONT-A-CELLES
S23PC	SP MELLET (Chaussée de Bruxelles)	Chée de Bruxelles	6211	MELLET
S23PE	SP RAMPE	rue du Commerce	6238	LUTTRE
S23PF	SP RUE WAYAUX	rue de Wayaux	6211	MELLET
S23PH	SP FICHAUX	rue Fichaux	6230	PONT-A-CELLES
S23PI	SP CHEVAL BLANC	rue du Cheval Blanc	6230	PONT-A-CELLES
S23PJ	SP RUE OLEFFE	rue Oleffe	6220	FLEURUS
S23PK	SP CATERPILLAR	rue Robesse	6041	GOSSELIES
S52P1	SP BAILEUX (Boutonville)	rue de Boutonville	6464	BAILEUX

N° Ouvrage	Station de pompage (assainissement, démergement, mixte)	Adresse	Code postal	Localité
S52P2	SP BAILEUX (Rocroi)	Rue de Rocroi	6464	BAILEUX
S52P3	SP BAILEUX (Trieu Bouton)	Rue Trieu Bouton	6464	BAILEUX
S54P1	SP CHIMAY (Wayères)	rue des Wayères	6460	CHIMAY
S54P2	SP CHIMAY (Terne Rognac)	rue Pont St-Nicolas	6460	CHIMAY
S56P1	SP ERQUELINNES	rue du Port 1	6560	ERQUELINNES
S56P2	SP ERQUELINNES (Port de Plaisance)	rue du Bassin	6560	ERQUELINNES
S56P3	SP ERQUELINNES (Halage)	Chemin du Halage	6560	ERQUELINNES
S56P4	SP ERQUELINNES (Pont Bara)	rue Pont Bara	6560	ERQUELINNES
S56P5	SP HANTES-WIHERIES	rue d'En-Bas	6560	HANTES-WIHERIES
S57B4	4 Stockages de BOUSSU-LEZ-WALCOURT	rue du Paradis	6440	BOUSSU-LEZ-WALCOURT
S57P1	SP BOUSSU-LEZ-WALCOURT	rue Crossart 32	6440	BOUSSU-LEZ-WALCOURT
S59P1	SP NORD PLATE-TAILLE	Av. du Bouleau 3	6440	FROIDCHAPELLE
S66P1	SP RANCE - OUEST	rue des Déportés	6470	RANCE
S66P2	SP RANCE - EST	rue du Commerce	6470	RANCE
S67P1	SP SIVRY	rue Godart	6470	SIVRY
S68P1	SP BIERCEE	rue Catoire	6533	BIERCEE
S68P2	SP BIERCEE	rue Pont du Bois	6533	BIERCEE
S70P1	SP BERCEAU A THUIN	Av. Sainte-Anne	6530	THUIN
S70P2	SP HALAGE (1)	Chemin du Halage	6530	THUIN
S70P3	SP HALAGE (2)	rue Verte	6530	THUIN
S70P4	SP PONT de LOBBES (Rive Droite)	rue de la Saline	6540	LOBBES
S72P1	SP MARBAIX (La-haut)	rue de Marchienne 129	6534	GOZEE
SAVP1	SP LOBBES BONNIER (Vers SE Avigroup)	rue des 4 d'Gins	6540	LOBBES
SFRP1	SP BERSILLIES L'ABBAYE	rue de la Thure	6560	BERSILLIES-L'ABBAYE



10. BIBLIOGRAPHIE

Site web de la SPGE : www.spge.be

Site web d'AQUAWAL : <http://www.aquawal.be>

Site web de la SWDE : <http://www.swde.be>

Portail environnement de Wallonie : <http://environnement.wallonie.be>

Editeur responsable : Marc Debois
Photos : IGRETEC & JDC pictures
Graphisme et mise en page : Newcom
Impression : Imprimerie J. Chauveheid

Imprimé sur papier 100 % recyclé
Encres utilisées : encres végétales

I G R E T E C



INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION ET LA RÉALISATION D'ÉTUDES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES
BOULEVARD MAYENCE N° 1 • 6000 CHARLEROI • TVA BE 0 201 741 786 - RPM CHARLEROI

